



Réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie

pour maximiser les retombées économiques et sociales du secteur grâce à un cadre fiscal plus efficace





A propos de la GSMA

La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier. Elle réunit près de 750 opérateurs et plus de 350 entreprises appartenant à l'écosystème plus large de la téléphonie mobile, dont des fabricants de téléphones et d'appareils, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements, des sociétés Internet et des entreprises de secteurs d'activité connexes. La GSMA organise également les plus grands événements du secteur, tels que le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai, le Mobile World Congress Americas et les conférences Mobile 360 Series.

Pour en savoir davantage, visitez le site officiel de la GSMA à www.gsma.com

Suivez la GSMA sur Twitter : [@GSMA](https://twitter.com/GSMA) et [@GSMAPolicy](https://twitter.com/GSMAPolicy)

Etude publiée en septembre 2018

EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

À propos d'EY

EY est l'un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

L'abréviation EY désigne l'organisation mondiale et peut désigner une ou plusieurs des sociétés membres de Ernst & Young Global Limited, qui sont chacune une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

Avertissement

Le présent rapport a été préparé par Ernst & Young LLP pour l'association GSM (la « GSMA ») sur la base d'informations fournies par la GSMA et de données provenant de sources publiques.

Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des lecteurs du présent rapport (les « Tiers »), hormis la GSMA. Dans toute la mesure permise par la loi, Ernst & Young LLP n'assumera aucune responsabilité liée au rapport à l'égard d'un quelconque Tiers. Si un Tiers décide de se fier au rapport, il le fait à son propre risque.

Ernst & Young LLP n'a pas reçu l'ordre de son client, la GSMA, de répondre aux questions ou aux demandes de renseignement émanant de Tiers et ne répondra pas à de telles requêtes. Ernst & Young LLP n'est pas non plus mandaté par la GSMA pour actualiser le présent rapport sur la base d'événements futurs ou de travaux supplémentaires réalisés (le cas échéant) par Ernst & Young LLP. Par conséquent, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des Tiers en ce qui concerne la mise à jour du présent rapport.

Ernst & Young LLP se réserve tous les droits relatifs au présent rapport.

Sommaire

Synthèse	5
1. L'économie de la Tunisie, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance	9
1.1 Présentation générale du pays	9
1.2 Présentation du marché	12
1.3 La contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile	23
2. Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile en Tunisie	27
2.1 Fiscalité des consommateurs de la téléphonie mobile	27
2.2 Impôts et droits réglementaires applicables aux opérateurs mobiles	28
2.3 Contribution fiscale de la téléphonie mobile	30
2.4 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs	34
3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en Tunisie	37
3.1 Application des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile	38
3.2 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie	40
3.3 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie	41
3.4 Opportunités numériques dans le domaine de la fiscalité	43
4. Impact économique des réformes proposées sur le secteur de la téléphonie mobile en Tunisie	46
4.1 Recommandations de réforme fiscale	46
4.2 Méthode d'évaluation quantitative de l'impact des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie	46
4.3 Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles	47
4.4 Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants	50
4.5 Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications	52
5. Conclusion : Réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie	54
Annexe A Méthodologie	57
Modélisation du secteur de la téléphonie mobile	58
Modélisation macro-économique	59
Hypothèses clés pour la Tunisie	64
Annexe B Estimations par scénario	67
Annexe C Régime tarifaire des équipements de réseau	77



Synthèse

Les services de téléphonie mobile jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser la croissance économique et l'inclusion sociale dans le monde entier. La pénétration des services mobiles, et notamment des services 3G et 4G, améliore la connectivité numérique en facilitant l'accès à internet et au haut débit mobile, ce qui permet de réduire les barrières commerciales et d'encourager les échanges commerciaux, la communication, l'offre de services et le développement humain. Ces retombées positives prennent par exemple la forme d'une plus grande inclusion financière grâce aux plateformes de paiements mobiles, d'un entrepreneuriat local fondé sur le numérique, de systèmes novateurs de prestations de santé et d'éducation et d'un nombre croissant de services publics en ligne.

Un cadre réglementaire propice apporte au secteur de la téléphonie mobile le soutien dont il a besoin pour se développer et maximiser les opportunités offertes aux consommateurs, aux entreprises et aux pouvoirs publics. La fiscalité représente à ce titre un facteur important et il est donc nécessaire de rechercher un équilibre approprié entre le souci de maximiser les recettes et celui d'encourager l'investissement et la croissance économique.

Afin d'évaluer les avantages potentiels d'une fiscalité plus efficace du secteur de la téléphonie mobile, dans le but d'encourager l'investissement et l'inclusion numérique, la GSMA¹ a demandé à EY de réaliser une étude d'impact économique d'éventuelles réformes fiscales dans le secteur de la téléphonie mobile en Tunisie.

Ce rapport analyse les évolutions récentes du secteur de la téléphonie mobile et de sa fiscalité en Tunisie, formule des propositions de réforme fiscale et évalue l'impact potentiel de ces propositions sur le secteur de la téléphonie mobile, l'économie dans son ensemble et le budget de l'État.

Le marché de la téléphonie mobile a connu un développement rapide en Tunisie, mais il existe encore un potentiel d'amélioration de la pénétration du haut débit mobile.

En Tunisie, la téléphonie mobile joue un rôle de plus en plus important dans la croissance économique et l'inclusion numérique au sein du pays. Le nombre d'abonnés mobiles est passé de 4,7 millions en 2008 à 8,8 millions en 2018, ce qui représente un taux de pénétration de 75% en nombre d'abonnés uniques. Le chiffre d'affaires total du secteur s'est élevé à 889 millions de dollars en 2017,² ce qui représente 2,2% du PIB du pays.³ Le secteur a également généré 440 millions de dollars de valeur économique directe pour le pays en 2017 (1,1% du PIB)⁴ et soutient également un écosystème plus large lié à la téléphonie mobile, comprenant notamment les développeurs de contenus mobiles, les prestataires de la distribution de produits et services mobiles et le commerce de détail.

Cette croissance rapide a été soutenue par les investissements réalisés par les opérateurs mobiles tunisiens, qui ont permis d'obtenir une couverture complète de la population pour la 2G et des niveaux élevés de couverture pour la 3G (99%) et la 4G (75%).⁵ Malgré ces taux de couverture élevés, il existe encore un potentiel considérable d'amélioration de la pénétration des nouvelles technologies du secteur : près de la moitié (50%) des abonnés mobiles tunisiens ne sont pas connectés à des services utilisant le haut débit mobile et le taux de pénétration des services 4G n'était que de 6,5 % au 1er trimestre 2018.⁶

Au vu de la faible pénétration du haut débit fixe en Tunisie (5,6% en 2016),⁷ le développement des services mobiles permettant d'accéder à l'internet devrait constituer une politique prioritaire pour les pouvoirs publics. Faciliter le développement de la téléphonie mobile est un objectif conforme aux objectifs plus larges de numérisation de l'économie tunisienne que le gouvernement s'est fixé dans son

1. GSMA, <https://www.gsma.com/mea/>

2. Base de données GSMA Intelligence.

3. Le produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie était de 40,2 milliards de dollars en 2017 (Source : Oxford Economics).

4. Analyse par EY de la base de données GSMA Intelligence, T1 2018.

5. Base de données GSMA Intelligence, T1 2018.

6. *ibid*

7. Base de données de la Banque mondiale. Ce chiffre est obtenu en divisant le nombre total de lignes téléphoniques fixes par le nombre d'habitants.

Plan National Stratégique « *Tunisie Digitale 2020* ».⁸ La réalisation de ces objectifs passe par des incitations à l'élargissement de l'accès à internet et à la création d'emplois numériques.

En 2017, l'État s'est fixé des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité des infrastructures de réseau mobile de la Tunisie, qui prévoient notamment de porter la vitesse moyenne de téléchargement 4G à 30 mégabytes par seconde après 2021.⁹ L'analyse par Ookla® des statistiques moyennes de vitesse mobile figurant dans Speedtest Intelligence® montre que les vitesses moyennes de téléchargement actuellement observées en Tunisie accusent du retard par rapport à d'autres pays de la région et sont nettement plus basses que celles observées dans les économies plus avancées d'Europe.

Les opérateurs mobiles auront à consentir des investissements significatifs pour améliorer la qualité du réseau et élargir l'accès aux services utilisant le haut débit mobile. Cependant ils sont limités par le cadre fiscal actuel, qui impose des droits de douane sur les équipements de réseau et réduit les flux de trésorerie susceptibles d'être réinvestis. Une réforme de ce cadre fiscal encouragera l'investissement dans le secteur, ce qui améliorera en retour la vitesse et la fiabilité des services de données et réduira par conséquent le coût effectif du Mo de données en Tunisie.

À l'heure actuelle, pour un panier intermédiaire (1Go de données), les 20% d'habitants les plus pauvres de la Tunisie doivent consacrer 13,1% de leurs revenus mensuels à la possession de la téléphonie mobile.¹⁰ Ce chiffre élevé par rapport aux paniers moins consommateurs de données montre que des progrès seront nécessaires pour parvenir à l'objectif d'accessibilité financière de « 1 pour 2 » (1 Go de données pour moins de 2% des revenus mensuels) fixé par les Nations Unies pour 2025.¹¹

La fiscalité de la téléphonie mobile est élevée par rapport à d'autres pays de la région MENA.

La contribution fiscale du secteur de la téléphonie est importante par rapport à son poids dans l'économie. En 2017, le montant total des impôts et redevances payés par le secteur était estimé à 300 millions US\$, ce qui représente 34% des recettes totales du marché. Ce chiffre est plus élevé que dans d'autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (la

région MENA), comme par exemple la Jordanie (31%), l'Égypte (23%) ou le Maroc (11%), ou que dans des pays européens comme l'Italie (24%) ou l'Espagne (23%).

Alors que le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile représente 2,2% du PIB de la Tunisie, les impôts et redevances payés par le secteur représentent près de 3,4% des recettes fiscales totales de l'État.¹² Cela signifie que la contribution fiscale du secteur est 1,5 fois supérieure à son poids dans l'économie.

Le système fiscal exacerbe les pressions concurrentielles sur le secteur et limite par conséquent le potentiel de développement de la téléphonie mobile en Tunisie.

La TVA est la principale source de recettes fiscales (20%), suivie des droits réglementaires et des redevances sur les fréquences (respectivement 18% et 13%). La part des redevances réglementaires dans les recettes fiscales totales est la plus élevée d'un échantillon de pays de la région MENA comprenant la Jordanie (16%), l'Égypte (16%) et l'Algérie (11%), et dépasse également le niveau observé dans des pays européens comme l'Espagne (13%) ou l'Italie (1%).

Les consommateurs supportent 43% du total des impôts payés tandis que les opérateurs paient les 57% restants. Les impôts propres à la téléphonie mobile représentent en outre 10% des recettes totales de la téléphonie mobile en Tunisie. Ce chiffre est supérieur à celui observé dans d'autres pays de la région MENA, comme par exemple l'Égypte (8%), l'Algérie (6%) ou le Maroc (2%), ou dans des pays européens comme l'Italie (4%) ou l'Espagne (3%).

Ces chiffres se traduisent par une charge fiscale élevée pour les opérateurs mobiles, qui décourage de nouveaux investissements dans le secteur et limite les opportunités de développement supplémentaire.

Une réforme de politique fiscale permettrait au gouvernement de la Tunisie d'encourager l'investissement du secteur privé, ce qui favoriserait la création d'emplois et l'amélioration du climat des affaires.

La Tunisie a connu une croissance ralentie de son PIB ces dernières années, avec un taux de croissance de 1,4% par an en moyenne entre 2014 et 2017.¹³ Pour lutter contre une inflation élevée (6,3% en 2017) et

8. Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique. *Plan National Stratégique Tunisie Digitale 2020*, <https://www.mtcen.gov.tn/index.php?id=14>

9. Instance Nationale des Télécommunications (2017) - <http://www.intt.tn/fr/index.php?actu=730&typeactu=89>

10. Base de données GSMA Intelligence, Tarifica.

11. Alliance for Affordable Internet (2017), *2017 Affordability Report* - http://a4ai.org/affordability-report/report/2015/#redefine_%E2%80%9CAffordability%E2%80%9D_with_income_and_gender_inequalities_in_mind

12. Les recettes fiscales totales sont estimées à 21 187 millions TND pour 2017. Source : Ministère des finances de la République tunisienne. http://www.finances.gov.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=1218&Itemid=302&lang=fr Cela représente environ 8 750 millions US\$ (à un taux de change moyen de 2,42 TND par dollar).

13. Base de données Oxford Economics.

atténuer les pressions sur les finances publiques et privées, le Fonds monétaire international (FMI) a déclaré dans ses consultations de 2017 au titre de l'article IV que la Tunisie devait modifier son modèle de croissance pour encourager l'investissement du secteur privé et les exportations et aboutir ainsi à une réelle amélioration des conditions de vie dans le pays.¹⁴

Le FMI note également que des réformes structurelles sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et le marché de l'emploi en Tunisie.¹⁵ Le pays a chuté au 88^{ème} rang sur 188 pays dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, alors qu'il se classait au 42^{ème} rang en 2012.¹⁶ Les contraintes du marché de l'emploi de la Tunisie se manifestent par un taux de chômage élevé (15,2%), qui l'est encore plus chez les femmes (21,5%), les jeunes et les diplômés (au dessus de 30% dans les deux cas).¹⁷

Face à ces enjeux, le *Plan de développement à cinq ans* du gouvernement tunisien,¹⁸ qui a été approuvé par le parlement en avril 2017, propose que le pays s'appuie sur le secteur privé pour encourager la croissance économique et la création d'emplois.¹⁹ La promotion de l'investissement dans le secteur de la téléphonie mobile est conforme à cette stratégie et pourrait contribuer à la réalisation des objectifs sous-jacents de modernisation des industries productives, de facilitation de l'investissement étranger et d'amélioration des infrastructures du pays.

La réforme fiscale du secteur encouragerait l'investissement dans le réseau mobile de la Tunisie et favoriserait par conséquent une adoption plus large du haut débit mobile. La croissance du secteur est également susceptible d'accroître le PIB et les recettes fiscales du gouvernement à moyen terme.

Pour encourager la poursuite de la croissance du secteur et de l'ensemble de l'économie, trois options de réforme fiscale ont été examinées. Ces réformes permettraient d'augmenter la pénétration des services mobiles, d'accélérer la migration technologique vers les smartphones et les connexions 3G/4G et d'augmenter à moyen terme le PIB et les recettes fiscales de l'État :²⁰

- **Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles :** le rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau qui existaient avant mars 2017 réduira le coût des investissements dans les infrastructures de réseau. Cela permettra aux opérateurs d'améliorer la qualité des services de données dans l'ensemble du pays ainsi que la pénétration du haut débit mobile. Les retombées attendues de cette réforme sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble²¹ sont les suivantes :
 - La pénétration du haut débit mobile (en abonnés uniques) augmenterait de 3,6% d'ici 2023 tandis que la consommation de données par connexion mobile augmenterait de 9,4%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 20 millions US\$ par an (2,7%).
 - Les recettes fiscales annuelles augmenteraient de 42 millions US\$ par an d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 135 millions US\$ de recettes fiscales sur cinq ans, tandis que le PIB augmenterait de 161 millions US\$ (0,4%).
- **Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants :** la suppression de la TVA actuellement imposée au taux de 19% sur les appels internationaux entrant permettrait de réduire les prix et donc d'augmenter le volume des appels internationaux entrants. Elle réduirait également les coûts et ressources considérables consacrés à la lutte contre les passerelles illégales. Cette réforme aurait l'impact suivant :
 - La pénétration du haut débit mobile (en abonnés uniques) augmenterait de 2,7% d'ici 2023 tandis que la consommation de données par connexion mobile augmenterait de 8,1%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 38 millions US\$ par an (2,9%).

14. Fonds monétaire international, 2018, *Tunisia: 2017 Article IV Consultation and Second Review Under the Extended Fund Facility, and Request for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria, and Rephasing of Access* : <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/06/12/Tunisia-2017-Article-IV-Consultation-and-Second-Review-Under-the-Extended-Fund-Facility-and-45877>

15. Fonds monétaire international, 2018.

16. Banque mondiale, *Doing Business 2018* – <http://russian.doingbusiness.org/-/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

17. Fonds monétaire international, 2018.

18. Gouvernement de la Tunisie, Ministère du Développement et de la Coopération internationale, Plan de développement 2016-2020 - http://www.tunisie.gov.tn/uploads/Document/02/978_445_Plan-developpement_2016_2020.pptx

19. Banque mondiale, 2018, République de Tunisie – Business Environment and entrepreneurship development policy loan – <http://documents.worldbank.org/curated/en/526351497578447276/pdf/Tunisia-Business-Env-Entrepreneurship-DPF-PD-106348-TN-05192017.pdf>

20. Les prévisions figurant dans ce rapport évaluent l'impact spécifique des réformes fiscales sur le marché tunisien de la téléphonie mobile par rapport à un scénario prévisionnel de référence établi à partir des données tendanciellées de GSMAI. Elles ne tiennent pas compte des autres évolutions et/ou éventuels chocs externes sur le marché et ne doivent donc pas être considérées comme des prévisions complètes pour le secteur. Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en Tunisie a été mis au point pour calculer les changements du secteur résultant de chacun des scénarios de politique fiscale envisagés, tandis que les retombées économiques plus larges de chaque scénario sont évaluées au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), à savoir la version standard du modèle GTAP (Global Trade Analysis Project : projet d'analyse globale du commerce international) et ses bases de données associées.

21. A model of the Tunisian mobile sector has been developed in order to calculate the changes in the mobile sector resulting from each of the tax policy scenarios, while the wider economic impacts of each scenario are assessed via a 'Computable General Equilibrium' (CGE) model, namely the standard version of the Global Trade Analysis Project (GTAP) model and its associated dataset

- Les recettes fiscales annuelles augmenteraient de 16 millions US\$ par an d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 24 millions US\$ de recettes fiscales sur cinq ans, tandis que le PIB augmenterait de 119 millions US\$ (0,3%).
 - **Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications :**
l'ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications pour en exclure les revenus non récurrents, les revenus de l'interconnexion (nationale et internationale) et les impôts se traduirait par une économie d'impôts pour les opérateurs, qui serait en partie répercutée sur les consommateurs par le biais d'une baisse des prix.²² Cette réforme encouragerait également des investissements supplémentaires dans le secteur. Elle devrait avoir les retombées suivantes :
 - La pénétration du haut débit mobile (en abonnés uniques) augmenterait de 2,1% d'ici 2023 tandis que la consommation de données par connexion mobile augmenterait de 4,1%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 15 millions US\$ par an (2,1%).
 - Les recettes fiscales annuelles augmenteraient de 16 millions US\$ par an d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 38 millions US\$ de recettes fiscales sur cinq ans, tandis que le PIB augmenterait de 96 millions US\$ (0,24%).
- Dans chaque scénario, la croissance du secteur aurait également des avantages sociétaux plus larges, grâce notamment à l'amélioration de l'accès aux données mobiles et aux services à haut débit, surtout pour les communautés plus pauvres, car dans chaque scénario, plus de 70% des nouveaux abonnés proviennent des catégories à faibles revenus. L'augmentation de la pénétration mobile devrait également conduire à une augmentation de la productivité dans l'ensemble de l'économie, et donc à une augmentation du PIB, du revenu des ménages, de l'emploi et de l'investissement. Les deux scénarios contribueraient à la réalisation des objectifs définis par le gouvernement tunisien dans le Plan de développement à cinq ans et le Plan National Stratégique « *Tunisie Digitale 2020* ».
- Toutes ces réformes devraient en outre s'autofinancer à moyen terme grâce aux importantes recettes fiscales générées d'ici 2023.



22. La baisse des prix peut s'observer en base nominale ou dans le cadre de forfaits de consommation plus généreux (ex. minutes gratuites supplémentaires).

1. L'économie de la Tunisie, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance

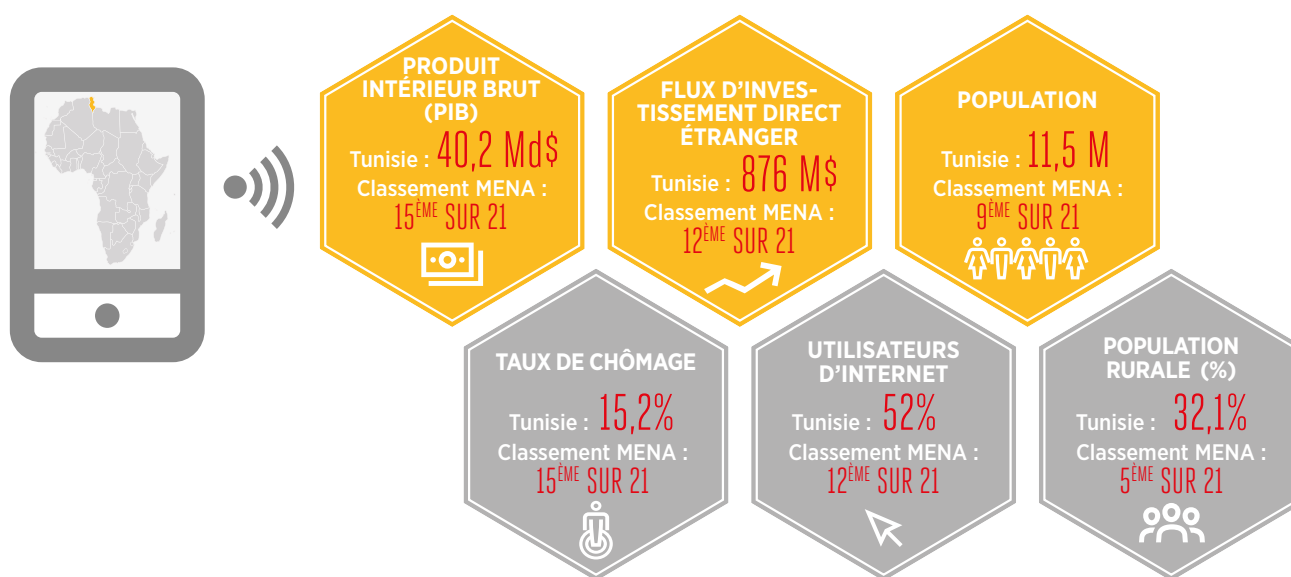
1.1 Présentation générale du pays

La figure 1 présente un aperçu des principaux indicateurs économiques et démographiques de la Tunisie. L'économie tunisienne se classe au 15^{ème} rang de la région MENA, avec un produit intérieur brut

(PIB) de 40,2 milliards US\$ en 2017.²³ Parmi les 11,5 millions d'habitants de la Tunisie, à peine plus de la moitié sont des utilisateurs réguliers de l'internet.²⁴

Figure 1

Présentation générale du pays



Sources : base de données Oxford Economics, base de données de la Banque mondiale, analyses EY

23. Base de données Oxford Economics

24. Les utilisateurs d'internet sont les personnes qui ont utilisé l'internet (à n'importe quel endroit et quelle que soit la technologie utilisée, fixe ou mobile) au cours des trois derniers mois.

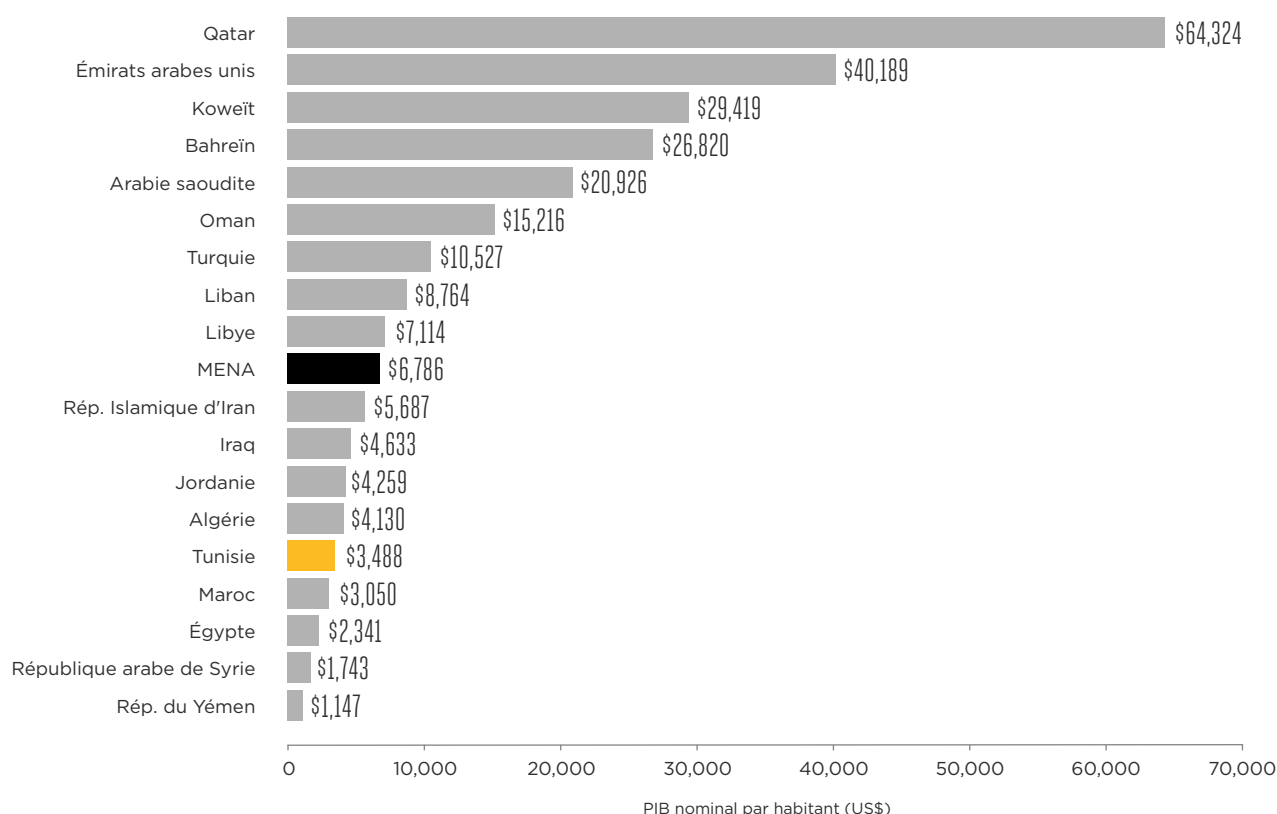
1.1.1 L'économie tunisienne

L'économie tunisienne traverse actuellement une période de croissance au ralenti. Des réformes structurelles sont nécessaires pour encourager l'investissement et la création d'emplois.

Comme illustré à la figure 2, le PIB par habitant est inférieur à la moyenne de la région, atteignant environ 3 488 US\$ en 2017. Le taux de croissance de l'économie s'est élevé en moyenne à 1,4% entre 2014 et 2017, ce qui n'est pas suffisant pour améliorer les conditions de vie : le revenu disponible moyen des ménages a baissé de 2,6% sur la même période.²⁵

Figure 2

PIB par habitant (US\$ nominal) dans les pays de la région MENA (2017)



Source : Base de données Oxford Economics

Malgré une croissance attendue du PIB de 2,0% pour 2018,²⁶ le Fonds monétaire international (FMI) a déclaré dans ses consultations de 2017 au titre de l'article IV que la Tunisie devait modifier son modèle de croissance pour réellement améliorer les conditions de vie dans le pays.²⁷ Jusqu'à présent, la croissance économique a reposé sur la consommation publique et privée, qui représente respectivement 72,5% et 23,2% du PIB estimé pour 2017.²⁸ Cette situation alimente l'inflation des prix

(6,3% en 2017) et d'importants déficits budgétaires, ce qui pèse respectivement sur les finances des ménages et celles de l'État.

Toujours selon le FMI, le modèle de croissance de la Tunisie doit évoluer pour se tourner davantage vers l'investissement privé et les exportations et parvenir ainsi à une croissance inclusive, qui améliore les conditions de vie et crée des emplois. Pour cela, des réformes structurelles seront nécessaires pour

25. Oxford Economics database.

26. *ibid.*

27. Fonds monétaire international, 2018, *Tunisia: 2017 Article IV Consultation and Second Review Under the Extended Fund Facility, and Request for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria, and Rephasing of Access* - <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/06/12/Tunisia-2017-Article-IV-Consultation-and-Second-Review-Under-the-Extended-Fund-Facility-and-45877>

28. Base de données Oxford Economics.

améliorer le climat des affaires et le marché de l'emploi du pays.²⁹

Le rapport Doing Business de la Banque mondiale, qui évalue le climat des affaires dans les pays du monde entier, classe la Tunisie au 88^{ème} rang sur 188 pays.³⁰ Bien que cela corresponde au 8^{ème} rang de la région MENA, ce classement reflète une détérioration par rapport aux années précédentes, la Tunisie ayant atteint le 42^{ème} rang en 2012. Les contraintes du marché de l'emploi de la Tunisie se manifestent par un taux de chômage élevé et une faible participation au marché de l'emploi. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le taux de chômage national de la Tunisie serait de 15,2% pour 2017, ce qui place le pays au 15^{ème} rang de la région MENA.³¹ Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les femmes (21,5%), les jeunes et les diplômés (plus de 30% dans les deux cas).³²

Face à ces enjeux, le *Plan de développement à cinq ans* du gouvernement tunisien, qui a été approuvé par le parlement en avril 2017, propose que le pays s'appuie sur le secteur privé pour encourager la croissance économique et la création d'emplois.³³ Ce plan de développement met l'accent sur trois grands axes de réforme économique :

- **Axe 1 : amélioration de la gouvernance économique**, avec des mesures visant à faciliter l'accès à l'information et des investissements dans des plateformes numériques publiques ouvertes.
- **Axe 2 : climat des affaires et promotion de l'investissement privé.** Cette partie du plan couvre la modernisation des secteurs productifs, l'adoption d'un nouveau code de l'investissement, la promotion de l'IDE et des grands projets et l'amélioration des infrastructures du pays.
- **Axe 3 : financement de l'économie.** Ce dernier axe prévoit une réduction de la charge fiscale des entreprises et des particuliers, la mise en place d'une réforme fiscale et douanière, l'amélioration du recouvrement des impôts et l'intégration de l'économie informelle.³⁴

Ce *Plan de développement à cinq ans* est également appuyé et complété par le *Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 »*,³⁵ qui prévoit la mise en place de systèmes d'information par les principaux ministères et des initiatives de services publics en ligne. Le gouvernement souhaite ainsi élargir l'accès aux services en ligne, améliorer l'inclusion sociale, économique et financière et renforcer les services administratifs dans l'ensemble du pays.³⁶ Les objectifs comprennent un accès complet aux services publics en ligne et la création de 25 000 emplois liés aux technologies numériques par an d'ici 2021.

L'industrie tunisienne de la téléphonie mobile fait partie des acteurs et vecteurs potentiels de la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement dans son *Plan de développement à cinq ans*. En particulier, le développement du secteur répond à l'objectif du gouvernement de moderniser les secteurs productifs et d'améliorer les infrastructures de la Tunisie. Le secteur pourrait également être un vecteur d'amélioration de la gouvernance du pays en améliorant l'efficacité du recouvrement des impôts et en favorisant l'intégration de l'économie informelle du pays.

1.1.2 Perspectives budgétaires

Le gouvernement tunisien vise un léger excédent budgétaire à moyen terme, ce qui renforce l'importance des investissements du secteur privé pour soutenir les dépenses liées aux infrastructures

Au cours de la décennie écoulée, la croissance limitée des revenus et la dette publique grandissante ont fait peser des pressions croissantes sur les finances de l'État tunisien. La balance primaire de l'État est passée d'un excédent de 0,6% du PIB à un déficit de 3,3% en 2017, tandis que la dette brute de l'État augmentait de 46 à 70% du PIB sur la même période.³⁷

29. Fonds monétaire international, 2018.

30. Banque mondiale, rapport *Doing Business 2018* - <http://russian.doingbusiness.org/-/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

31. Base de données Oxford Economics, Base de données de la Banque mondiale.

32. Fonds monétaire international, 2018.

33. Banque mondiale, 2018, République de Tunisie - Business Environment and entrepreneurship development policy loan - <http://documents.worldbank.org/curated/en/526351497578447276/pdf/Tunisia-Business-Env-Entrepreneurship-DPF-PD-106348-TN-05192017.pdf>

34. Gouvernement de la Tunisie, Ministère du Développement et de la Coopération internationale, Plan de développement 2016-2020 - http://www.tunisie.gov.tn/uploads/Document/02/978_445_Plan-developpement_2016_2020.pptx

35. Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique. *Plan National Stratégique Tunisie Digitale 2020*, <https://www.mtcen.gov.tn/index.php?id=14>

36. Banque africaine de développement - https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Tunisia_-_Support_Project_for_the_implementation_of_the_%E2%80%99Digital_Tunisia_2020%E2%80%99D_National_Strategic_Plan.pdf

37. Base de données Oxford Economics.

À moyen terme, le *Plan de développement à cinq ans* du gouvernement de la Tunisie entend financer l'économie grâce à un meilleur recouvrement des impôts, à l'intégration du secteur informel et à la mise en place de réformes fiscales et douanières. Mais le gouvernement souhaite également alléger la charge fiscale des entreprises et des particuliers. La réalisation de cet objectif, conjuguée à l'assainissement budgétaire à moyen terme recommandé par le FMI, exigera une approche fiscale réfléchie qui compensera

la réduction des dépenses publiques par des investissements dans d'autres secteurs de l'économie. Plus spécifiquement, le déficit budgétaire élevé et l'endettement croissant de l'État impliquent de mettre davantage l'accent sur la promotion de l'investissement du secteur privé en Tunisie. Pour ce faire, la politique fiscale devrait promouvoir des secteurs productifs tels que les communications mobiles, qui soutiennent la création d'emplois et favorisent les progrès technologiques de l'économie.

1.2 Présentation du marché

Le marché de la téléphonie mobile a connu une croissance rapide en Tunisie au cours de ces dix dernières années, le taux de pénétration en abonnés uniques passant de 43% en 2008 à 75% en 2018. Mais comme le montre la figure 3, qui présente un aperçu du marché de la téléphonie mobile en Tunisie, il existe

un potentiel de développement supplémentaire du secteur (pour améliorer par exemple la pénétration 4G et développer l'usage des smartphones) pour contribuer aux objectifs fixés par le *Plan de développement à cinq ans* et le plan national stratégique « *Tunisie Digitale 2020* ».



38. Banque mondiale, 2018, *Republic of Tunisia – Business Environment and entrepreneurship development policy loan* – <http://documents.worldbank.org/curated/en/526351497578447276/pdf/Tunisia-Business-Env-Entrepreneurship-DPF-PD-106348-TN-05192017.pdf>

Figure 3

Les chiffres clés de la téléphonie mobile en Tunisie³⁹

CHIFFRES CLÉS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE



Les opérateurs mobiles de Tunisie ont réalisé un chiffre d'affaires de **889 M\$** en 2017 (2,2% du PIB), générant près de **440 M\$** de valeur économique directe pour l'économie du pays



16^{ème} marché de la téléphonie mobile dans la région MENA en termes de chiffre d'affaires



16,8 millions de connexions au 1^{er} trimestre 2018, ce qui correspond à 144,7% de pénétration totale
Prévision 2023 : 18,3 millions (TCAC à 5 ans de 1,8%)



8,7 millions d'abonnés uniques au 1^{er} trimestre 2018, soit un taux de pénétration de 75,0% en abonnés uniques.
Prévision 2023 : 9,5 millions (TCAC à 5 ans de 1,8%)

TECHNOLOGIES UTILISÉES ET TYPES D'ABONNEMENT



6,5% pénétration 4G (en nb de connexions) au 1^{er} trim. 2018
Prévision 2023 : 59,3% (TCAC à 5 ans de 55,4%)



69,4% pénétration des smartphones (connexions) à T1 2018
Prévision 2023 : 105,2% (TCAC à 5 ans de 8,7%)



94% de connexions prépayées au 1^{er} trimestre 2018
Prévision 2023 : 90,9% (TCAC à 5 ans de -0,6%)

Source : GSMA Intelligence database, analyses EY

39. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) est le taux de croissance annuel moyen pour la période.

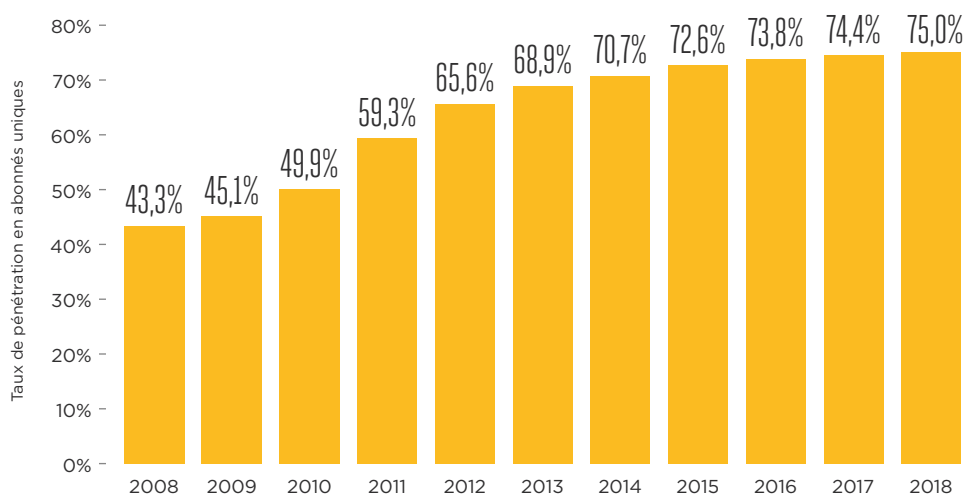
1.2.1 Pénétration du marché et migration technologique

Le marché de la téléphonie mobile a connu un développement rapide ces dix dernières années, mais il existe un potentiel de migration des clients vers les technologies mobiles modernes

Comme le montre la figure 4, la pénétration en nombre d'abonnés uniques a considérablement augmenté depuis le début de 2008 pour atteindre 75% de la population au 1er trimestre 2018 (soit un taux de pénétration de 144,7% en nombre de connexions).

Figure 4

Taux de pénétration mesuré en nombre d'abonnés uniques, Tunisie, 2008-2018



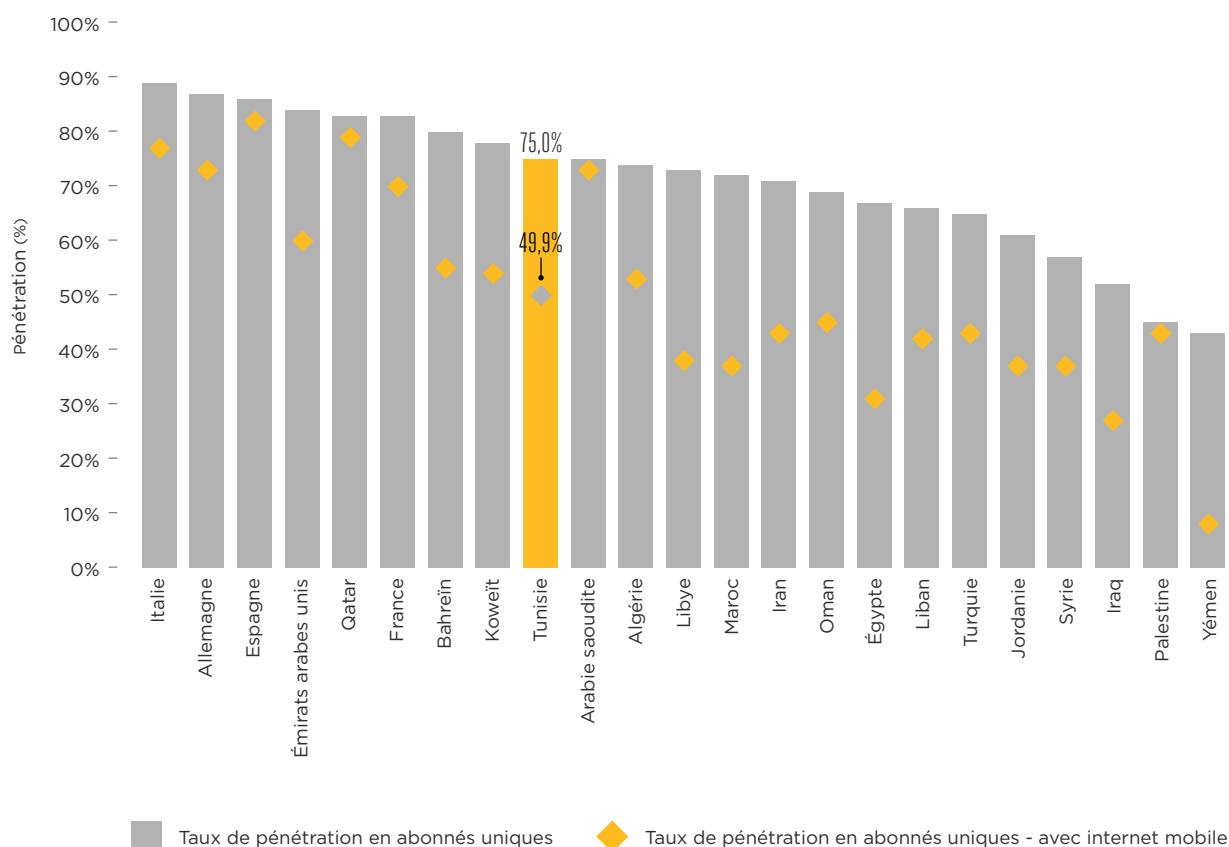
Source : base de données GSMA Intelligence

Bien qu'il existe encore un potentiel d'amélioration de la pénétration en nombre d'abonnés uniques, la Tunisie se classait au 5^{ème} rang de la région MENA au 1^{er} trimestre 2018, ce qui reflète le degré relativement élevé de maturité du marché tunisien de la téléphonie mobile. Mais comme le montre

la figure 5, la pénétration de l'internet mobile est comparativement plus limitée, à environ 49,9%. Ce chiffre place la Tunisie au 7^{ème} rang de la région MENA et loin derrière des pays européens comme l'Italie, l'Allemagne ou l'Espagne.

Figure 5

Pénétration de la téléphonie mobile dans un échantillon de pays de comparaison (en nombre d'abonnés uniques, tous abonnés confondus et avec internet mobile (2018))



Source : Base de données GSMA Intelligence

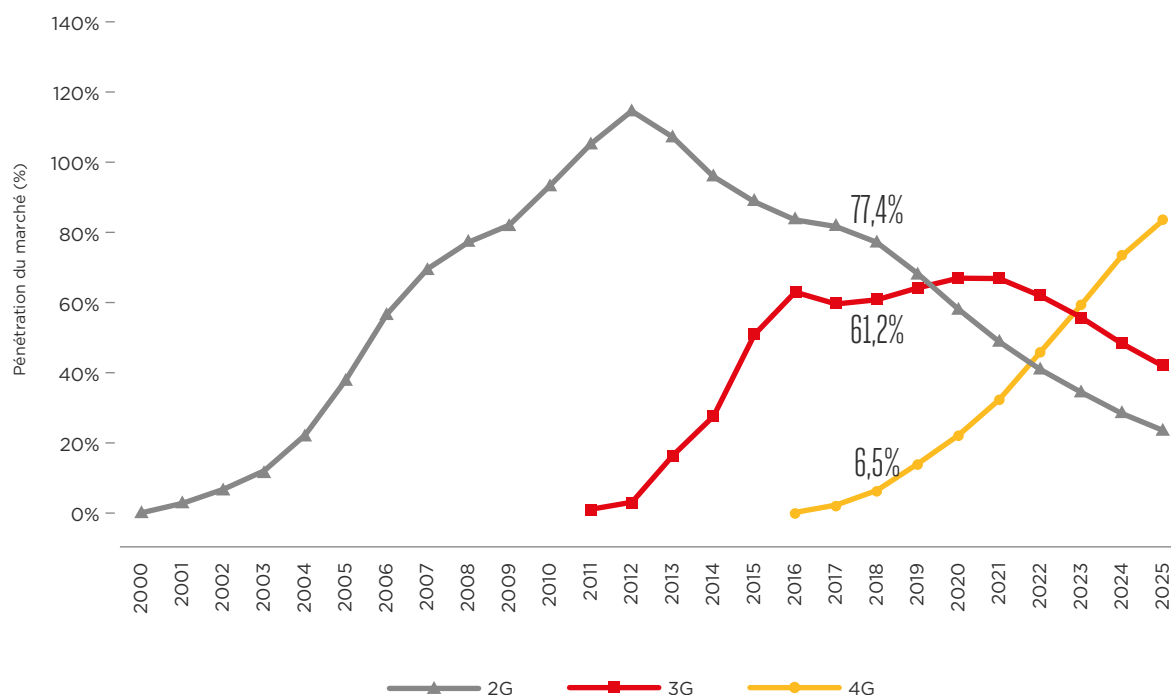
Au vu des objectifs fixés par le gouvernement dans le plan « *Tunisie Digitale 2020* » et de la place croissante des services de données dans le monde entier, il est important que la pénétration de l'internet mobile augmente à moyen terme pour se rapprocher des niveaux actuellement observés en Europe. Cela passera par une migration des clients de la 2G vers les technologies permettant d'accéder à l'internet.

Comme le montre la figure 6, la technologie 2G domine encore la téléphonie mobile en Tunisie, avec un taux de pénétration de 77,4% en 2018 (en nombre de connexions).⁴⁰ Le taux de pénétration des services 3G et 4G est cependant en train d'augmenter rapidement, et il est prévu que le taux de pénétration de la 3G dépasse celui de la 2G en 2020, tandis que la 4G devrait devenir la technologie dominante d'ici 2023.

40. Base de données GSMA Intelligence.

Figure 6

Taux de pénétration du marché (en nombre de connexions), par technologie



Source : Base de données GSMA Intelligence

Compte-tenu du niveau relativement faible des abonnements au haut débit fixe en Tunisie (5,6% en 2016),⁴¹ le développement des technologies utilisant le haut débit mobile (3G et 4G) en Tunisie sera essentiel pour améliorer l'accès aux services en ligne et soutenir le développement de l'économie numérique. Cependant, au vu de la marge budgétaire limitée de l'État pour investir,

comme évoqué dans la section précédente, ce développement exigera des investissements significatifs de la part des opérateurs mobiles tunisiens. Cela permettra en retour de créer des emplois numériques et de développer des initiatives de services publics en ligne telles que décrites dans le plan « *Tunisie Digitale 2020* ».

41. Base de données de la Banque mondiale.

1.2.2 Accessibilité financière des smartphones et des services mobiles en Tunisie

Le coût total de possession de la téléphonie mobile est relativement faible, les prix peu élevés ayant permis un accès élargi aux services mobiles. Cependant, au vu des objectifs du plan « Tunisie Digitale 2020 », la priorité devrait maintenant être d'améliorer le prix des forfaits de consommation contenant davantage de données.

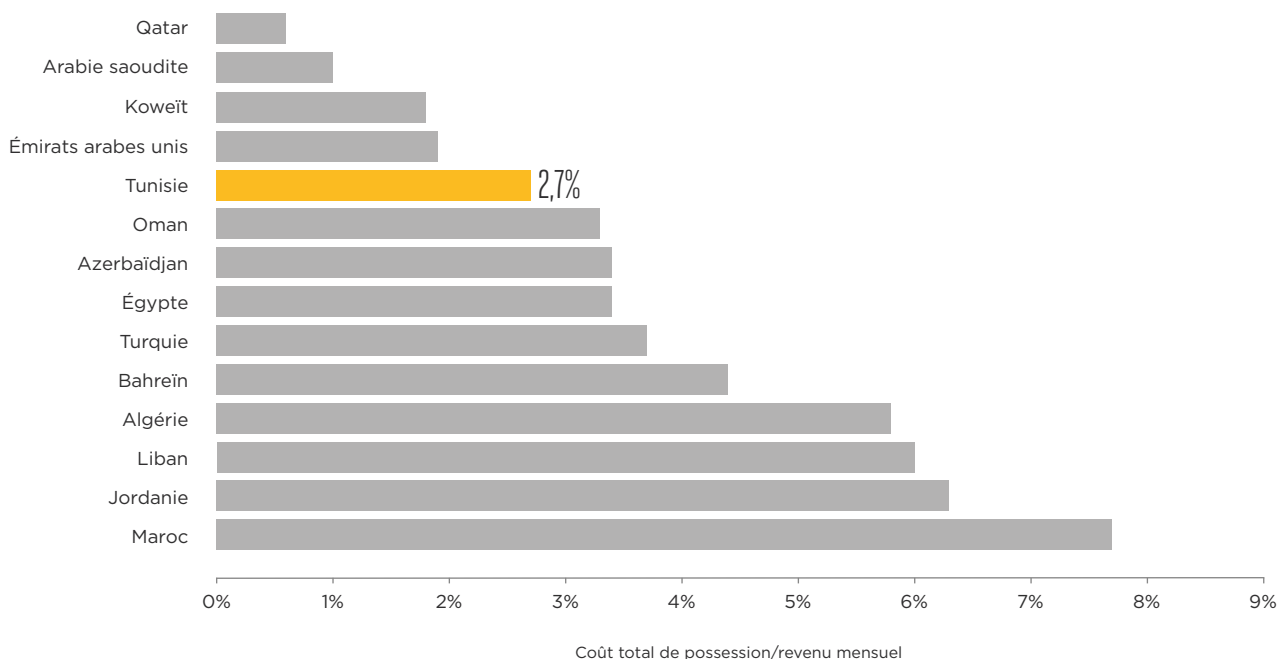
Un indicateur de base de l'accessibilité financière des services mobiles est la part des revenus mensuels consacrée aux services mobiles et appareils portables. Pour mieux cerner les

problèmes de coût liés aux services mobiles et aux appareils portables, la GSMA mesure le coût total de possession de la téléphonie mobile (ou TCMO, de l'anglais *total cost of mobile ownership*) pour un large éventail de pays, de catégories de revenus et de paniers de consommation.⁴²

La figure 7 illustre le coût relativement accessible du panier de base (500 Mo) en Tunisie, qui représente 2,7% des revenus mensuels pour les personnes se situant au bas de la pyramide des revenus. Ce chiffre est peu élevé par rapport à d'autres pays de la région MENA et se situe en dessous du seuil de 5% préconisé par la Commission des Nations Unies sur la large bande.⁴³

Figure 7

Coût total de possession de la téléphonie mobile en pourcentage des revenus mensuels pour le quintile de revenus le plus bas (consommation de 500Mo), 2017



Source : Base de données GSMA Intelligence, Tarifica

42. Le TCMO se compose du coût d'un téléphone portable et des coûts d'activation et d'utilisation. Il est généralement calculé sous la forme d'un coût mensuel, en faisant l'hypothèse d'une durée de vie de 36 mois du téléphone dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et de 24 mois dans les pays à revenu élevé ou très élevé.

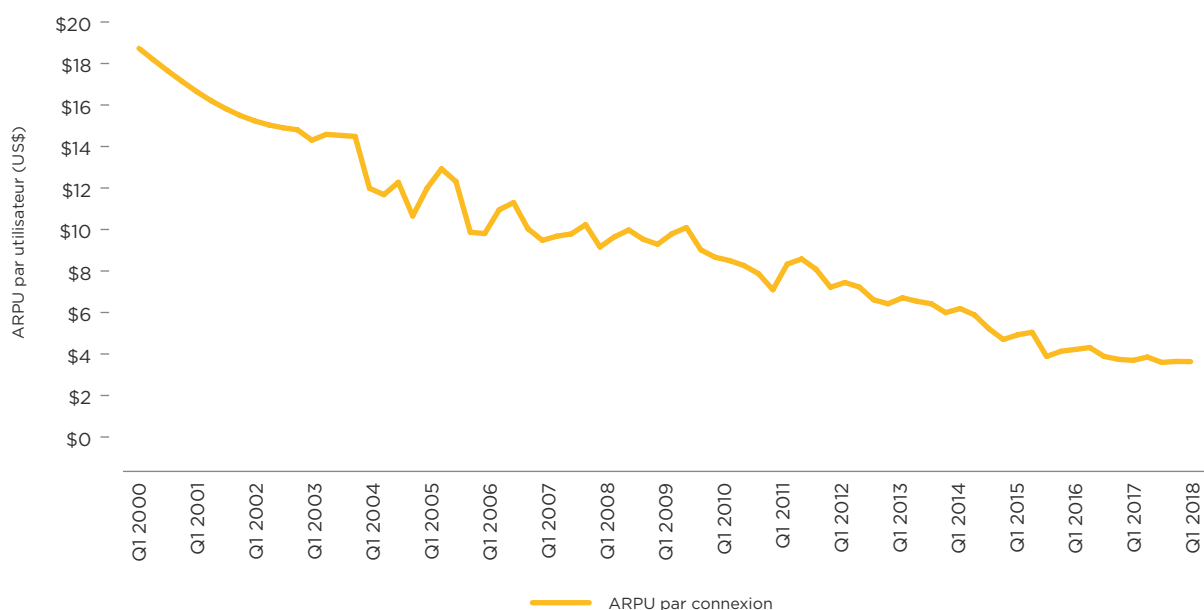
43. Commission des Nations Unies sur la large bande (2017). Les dépenses de TIC reflètent le prix de 500 Mo prépayés pour utilisation sur un téléphone portable via le haut débit mobile. Pour en savoir davantage : http://broadbandcommission.org/Documents/ITU_discussion-paper_Davos2017.pdf

La relative accessibilité des services mobiles en Tunisie est le résultat de la baisse des prix des services mobiles et des appareils portables au cours des vingt dernières années. Le prix effectif par minute des appels en Tunisie a baissé de plus de 58% entre 2010

et 2018.⁴⁴ Comme le montre la figure 8, la baisse des prix et l'augmentation de la pénétration ont entraîné une baisse du revenu moyen par utilisateur (ARPU, de l'anglais *average revenue per user*) sur les vingt dernières années.

Figure 8

Revenu mensuel moyen par utilisateur (par connexion) en Tunisie, T1 2000 - T1 2018



Source : Base de données GSMA Intelligence

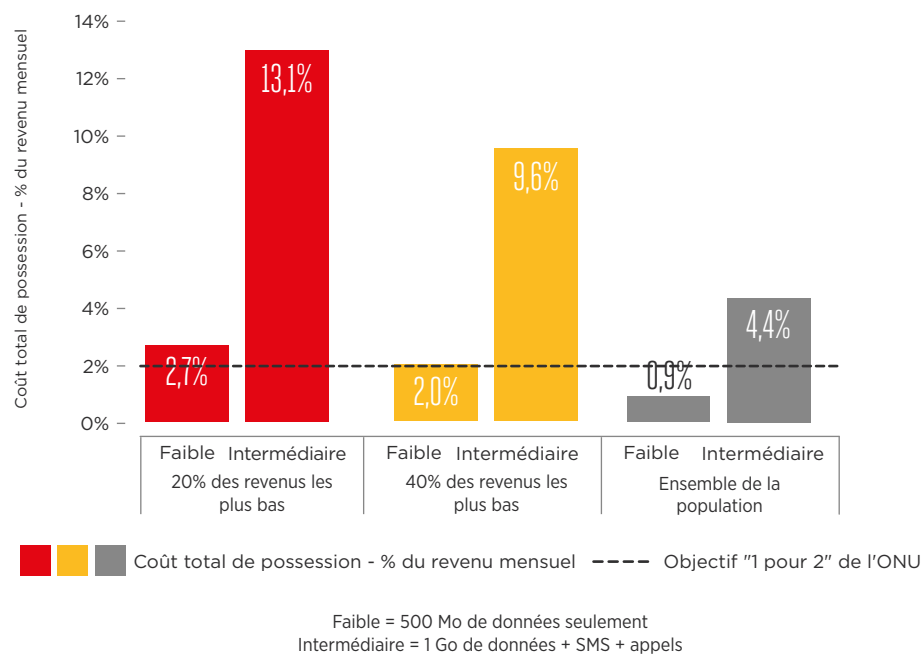
44. Base de données GSMA Intelligence.

Cependant, comme le montre la figure 9, les forfaits de consommation contenant davantage de données (1 Go) peuvent s'avérer moins abordables pour les personnes à faibles revenus, les 20% d'habitants les plus pauvres du pays devant y consacrer 13,1% de leurs revenus mensuels. Dans le contexte des ambitions

du plan national stratégique « *Tunisie Digitale 2020* » (qui contient un objectif d'amélioration de l'inclusion numérique) et de l'objectif de « 1 pour 2 » des Nations Unies d'ici 2025, l'amélioration de l'accès aux services de données constitue une prochaine étape importante pour le secteur tunisien de la téléphonie mobile.⁴⁵

Figure 9

Coût total de possession de la téléphonie mobile en pourcentage des revenus mensuels Tunisie, 2017



Source : Base de données GSMA Intelligence, Tarifica

Compte tenu du prix peu élevé des services mobiles en Tunisie, les efforts d'amélioration de l'accès au haut débit mobile devraient se concentrer sur l'amélioration de la couverture et de la vitesse des services à haut débit. Ces investissements permettraient d'offrir des services de données plus fiables et plus rapides, de réduire le coût moyen des données et donc d'encourager la migration technologique et la consommation de données. Les investissements nécessaires à ces améliorations sont évoqués au chapitre suivant.

1.2.3 Conditions d'investissement et opportunités de développement

Jusqu'à présent, le développement du marché de la téléphonie mobile en Tunisie a été alimenté par les importants investissements consentis par les opérateurs mobiles. Des investissements supplémentaires restent toutefois nécessaires pour permettre la transition vers les technologies modernes.

Pour améliorer la disponibilité et la qualité des services mobiles, d'importants investissements sont nécessaires pour financer les infrastructures de réseau, les charges d'exploitations et les droits de licence. Sans ces investissements, il n'est pas possible de mettre à la disposition de l'ensemble de la population les progrès technologiques de la téléphonie mobile, ce qui

45. L'expression « 1 pour 2 » fait référence à 1 Go de données pour moins de 2% des revenus mensuels.

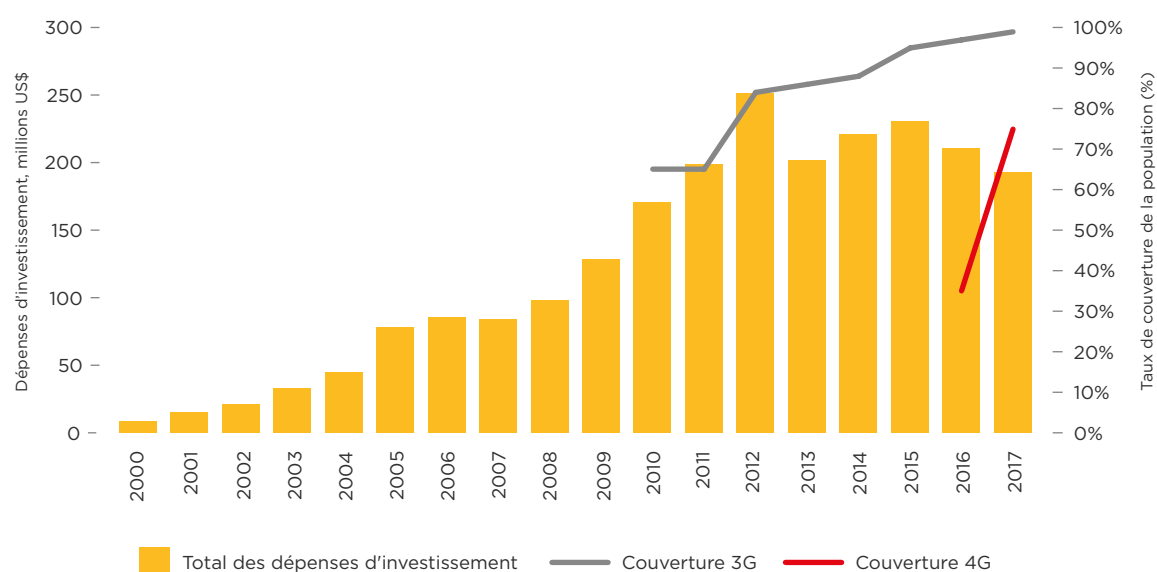
pénalise souvent les habitants des zones rurales et les personnes à plus faibles revenus.

Comme le montre la figure 10, les dépenses d'investissement des opérateurs tunisiens ont permis un développement rapide de la couverture des réseaux

dans l'ensemble du pays, le taux de couverture de la population atteignant 99% et 75% respectivement pour la 3G et la 4G en 2017.⁴⁶ En pourcentage des revenus, elles se sont élevées à 21,1% en moyenne entre 2013 et 2018.⁴⁷

Figure 10

Dépenses d'investissement (millions US\$) des opérateurs mobiles de Tunisie et taux de couverture 3G/4G (en % du nombre d'habitants)



Source : Base de données GSMA Intelligence

Les investissements consentis par les opérateurs mobiles de Tunisie pour améliorer la disponibilité des services 3G et 4G joueront un rôle important pour réaliser les ambitions formulées par le gouvernement dans son plan « *Tunisie Digitale 2020* », en raison notamment de la faible pénétration du haut débit fixe en Tunisie (5,6% des abonnés en 2016).⁴⁸

En plus d'une disponibilité accrue des services 3G et 4G, d'autres améliorations de la qualité des

réseaux seront nécessaires pour accroître la fiabilité et la vitesse des services de données, et réduire ainsi le prix effectif des forfaits de consommation riches en données. En 2017, l'État s'est fixé des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité des infrastructures de réseau mobile de la Tunisie, qui prévoient notamment de porter la vitesse moyenne de téléchargement 4G à 30 mégabytes par seconde (Mbps) après 2021.⁴⁹

46. Base de données GSMA Intelligence.

47. *ibid*

48. Base de données de la Banque mondiale.

49. Instance Nationale des Télécommunications (2017) - <http://www.intt.tn/fr/index.php?actu=730&typeactu=89>

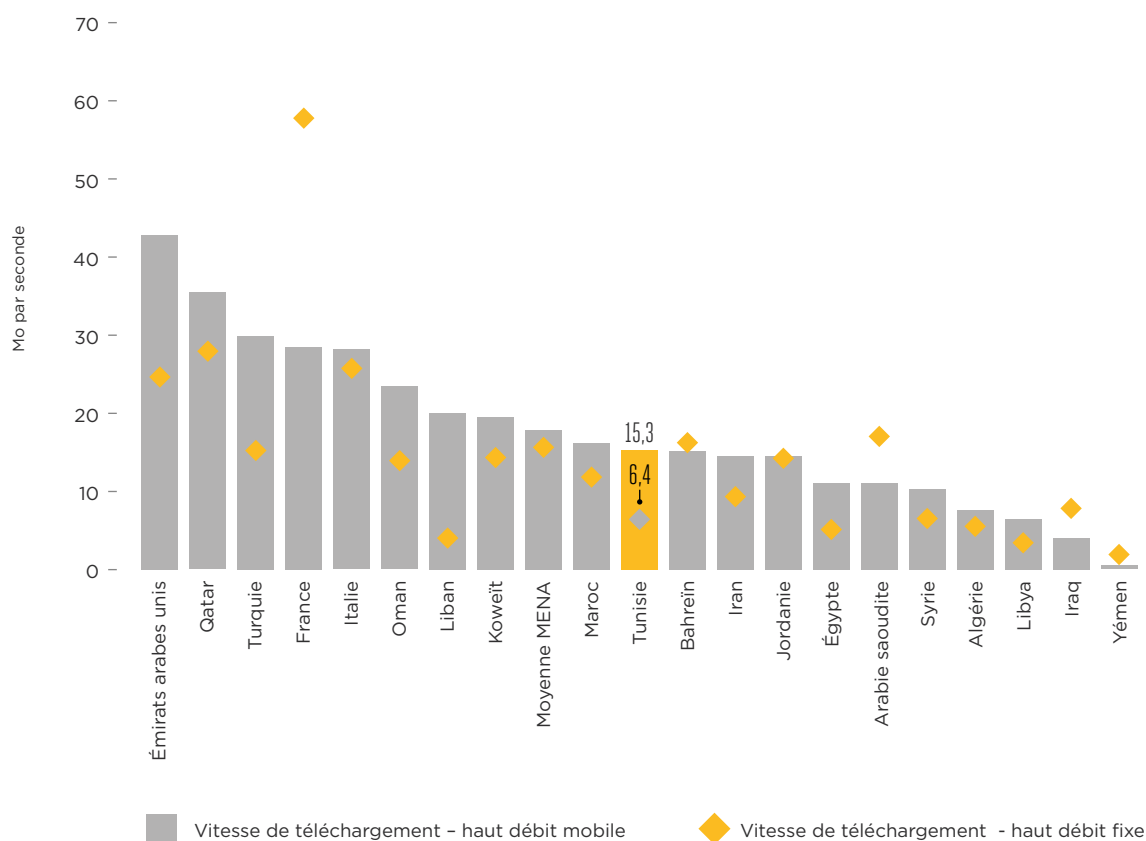


Comme le montre la figure 11, la Tunisie accuse du retard par rapport à plusieurs pays voisins en termes de vitesse de téléchargement mobile. L'analyse par Ookla® des statistiques moyennes de vitesse mobile figurant dans Speedtest Intelligence® montre qu'à environ 15,3 Mo par seconde, les vitesses moyennes de téléchargement observées sur la 3G et la 4G en Tunisie sont inférieures aux moyennes régionales. En dépit de cela, les vitesses de téléchargement du haut débit

mobile dépassent largement celles du haut débit fixe, ce qui fait ressortir encore davantage l'intérêt du haut débit mobile pour élargir l'accès à internet et favoriser l'inclusion numérique au sein du pays. L'augmentation des vitesses de téléchargement permet d'ouvrir l'accès à davantage de services à valeur ajoutée, ce qui permet aux utilisateurs d'améliorer leur productivité et d'accéder à un éventail élargi de services, allant des informations de santé aux services publics en ligne.

Figure 11

Vitesse de téléchargement (Mo par seconde) en Tunisie et dans d'autres pays de comparaison, 2017



Source: Ookla

Compte tenu des pressions budgétaires pesant sur l'investissement public en Tunisie, le secteur privé a un rôle croissant à jouer pour financer l'amélioration de l'économie numérique du pays. Les réformes fiscales qui améliorent la compétitivité du secteur

de la téléphonie mobile grâce à l'amélioration de la qualité des réseaux encouragent cette transformation, qui bénéficie en fin de compte aux consommateurs.

1.3 La contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile

Au-delà des services fournis par les opérateurs aux ménages et aux entreprises, le secteur de la téléphonie mobile génère des retombées économiques et sociales qui bénéficient à l'ensemble de la population. La contribution socio-économique du secteur se manifeste par différents canaux : gains de productivité, création d'emplois, services de santé, solutions éducatives et services publics en ligne. En améliorant le cadre fiscal de la téléphonie mobile, il est possible d'amplifier et d'élargir le champ de ces retombées économiques.

La valeur ajoutée directe des opérateurs mobiles s'élève à 440 millions US\$ pour 2017

Le chiffre d'affaires total du secteur s'est élevé à 889 millions de dollars en 2017,⁵⁰ ce qui représente 2,2% du PIB du pays.⁵¹ Le secteur a également généré 440 millions de dollars de valeur économique directe pour le pays en 2017 (1,1% du PIB)⁵² et soutient également un écosystème beaucoup plus large lié à la téléphonie mobile, dont notamment tous les acteurs de la chaîne de distribution de la téléphonie mobile. En achetant les produits et services des entreprises au sein de leur filière (effets indirects) et en générant des revenus salariaux qui alimentent les dépenses de consommation et la demande sur les marchés de biens de consommation (effets induits), ces entreprises génèrent une activité économique supplémentaire pour la Tunisie.

La connectivité mobile favorise l'amélioration de la productivité au sein de l'économie

Le développement de l'accès aux services mobiles a transformé les économies, accélérant la croissance et le développement dans les pays du monde entier. Les effets de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie par le biais de son impact sur la productivité. L'amélioration de la connectivité mobile est susceptible d'améliorer les communications et les échanges commerciaux au sein de l'économie, ce qui renforce également l'attrait du pays pour l'investissement étranger. Elle est également susceptible de faciliter le développement du tourisme et de permettre aux entreprises d'accéder à un réservoir plus important de main d'œuvre.⁵³ Les avantages de la connectivité mobile, et la manière dont ils se répercutent sur l'ensemble de l'économie, ont fait l'objet de nombreuses études. Une revue

documentaire réalisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) montre ainsi qu'une augmentation de 10% de la pénétration du haut débit mobile entraîne une augmentation de 0,25 à 1,38% du PIB.⁵⁴ Un certain nombre d'études font également ressortir une forte relation entre pénétration mobile et productivité, montrant qu'une augmentation de 10% de la pénétration mobile entraîne une augmentation de 1,0 à 1,3 % de la productivité.⁵⁵

ENCADRÉ 1

Étude de cas : le Programme Développeurs⁵⁶

Le Programme Développeurs d'Orange Tunisie a été lancé en 2013 en vue de stimuler l'écosystème mobile du pays en offrant des outils de développement d'applications mobiles. Il ambitionne de développer de nouvelles formes d'entrepreneuriat en Tunisie, plus particulièrement liées à l'économie numérique.

Accessible à tous et entièrement gratuit, ce programme a été déployé dans plus d'une quinzaine de régions en Tunisie. Il offre un large éventail de services complémentaires pour aider les jeunes talents à créer leur propre application mobile. Il est ouvert à tous et depuis sa création, 6 500 personnes ont bénéficié d'une formation à la programmation, 50 applications ont été produites avec environ 20 000 téléchargements sur les marchés d'applications. Le programme a également eu des retombées directes en termes d'emploi, avec plus de 150 développeurs recrutés par des entreprises tunisiennes ou internationales.

Les réseaux mobiles favorisent l'inclusion numérique et contribuent à combler la fracture numérique

Lorsque la couverture du haut débit fixe est limitée (comme c'est le cas en Tunisie, où seulement 5,6% des habitants sont abonnés à une ligne fixe⁵⁷), les réseaux mobiles jouent un rôle central dans le développement de l'inclusion numérique grâce à leurs coûts d'installation moins élevés. Cela est particulièrement vrai pour la population rurale de Tunisie (32%

50. Base de données GSMA Intelligence.

51. Le PIB de la Tunisie était de 40,2 milliards de dollars en 2017 (Source : Oxford Economics).

52. Analyse par EY de la base de données GSMA Intelligence, T1 2018.

53. Oxford Economics (2013): *The Economic Value of International Connectivity*.

54. UIT (2012), *The Impact of Broadband on the Economy: Research to Date and Policy Issues*.

55. ITU, 2012, *The Impact of Broadband on the Economy: Research to Date and Policy Issues*, https://www.itu.int/ITU-D/treg/broadband/ITU-BB-Reports_Impact-of-Broadband-on-the-Economy.pdf and LECG, 2009, *Economic Impact of Broadband: An Empirical Study*, http://www.itu.int/net/wsis/stocktaking/docs/activities/1286203195/Report_BroadbandStudy_LECG_March6%5B1%5D.pdf

56. Orange (2013) Corporate Social Responsibility.

57. Indicateurs de développement dans le monde. Base de données de la Banque mondiale.

des habitants) et exigera un accès plus large aux connaissances et à l'économie numérique pour réaliser les objectifs du *Plan de développement à cinq ans* et du Plan National Stratégique « *Tunisie Digitale 2020* ».

Les technologies mobiles éliminent aussi d'autres obstacles à l'accès aux services à haut débit, comme par exemple le coût de possession d'un PC ou d'un ordinateur portable et l'accès à un compte bancaire. En 2016, 52% seulement des ménages tunisiens utilisaient l'internet (fixe ou mobile). La diffusion accrue de services mobiles à haut débit sera donc indispensable pour développer l'accès aux services internet.

L'argent mobile peut élargir l'accès aux services financiers, en offrant aux personnes à faibles revenus un moyen sûr, accessible et pratique de gérer leurs finances

Les services d'argent mobile ont le pouvoir de transformer les systèmes financiers et d'encourager la transition vers une économie moins tributaire du numéraire. Ils permettent d'offrir des services financiers abordables aux utilisateurs à faibles revenus et garantissent la sécurité, la fiabilité et la commodité des opérations financières pour les personnes privées d'accès aux services financiers traditionnels.

ENCADRÉ 12

Étude de cas : Mdinar⁵⁸

Mdinar est une application gratuite de porte-monnaie mobile qui est la première de son genre en Tunisie. Elle permet aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir de l'argent, de consulter les opérations sur leur compte et de gérer leurs opérations de crédit. Toute personne âgée de 18 ans et plus qui possède un téléphone portable a la possibilité d'ouvrir un compte Mdinar, qu'elle possède ou non un compte bancaire.

Selon la base de données Global Findex de la Banque mondiale sur l'inclusion financière, 37% seulement de la population tunisienne âgée de 15 ans et plus avait un compte bancaire en 2017.⁵⁹ Bien que cela représente une augmentation de dix points de pourcentage par rapport à 2014, ce chiffre signifie malgré tout que 63% de la population reste exclue du système financier traditionnel. Les services d'argent mobile tels que Mdinar constituent par conséquent un vecteur important d'amélioration de l'inclusion financière en Tunisie.

Les paiements électroniques présentent plusieurs avantages par rapport aux paiements en espèces, en permettant notamment d'améliorer la transparence des transactions. Les transactions en espèces échappent souvent à toute comptabilisation, ce qui favorise l'économie au noir et l'évasion fiscale. La promotion des paiements électroniques, et notamment des transactions d'argent mobile, pourrait ainsi réduire le coût de l'économie au noir pour le budget de l'État, un des grands objectifs du *Plan de développement à cinq ans*.⁶⁰

En outre, la numérisation des paiements « P2G » (de l'anglais *person-to-government* : des particuliers vers l'État) et « B2G » (de l'anglais *business-to-government* : des entreprises vers l'État) permet de réaliser d'importantes économies de coûts tout en favorisant l'inclusion financière au sein de l'économie. Une étude réalisée en Tanzanie montre ainsi que le passage aux paiements numériques P2G et B2G

58. Site Web Mdinar : <http://www.mdinar.com/decouvrir-mdinar/>

59. Banque mondiale (2017), base de données Global Findex.

60. EY (2016) *Reducing the Shadow Economy through Electronic Payments*.

dans certains secteurs fortement utilisateurs des espèces a permis de réduire l'évasion fiscale de près de 40% et d'augmenter les recettes fiscales de 477 millions US\$ par an.⁶¹ Au Kenya, la numérisation du secteur public a permis aux pouvoirs publics d'économiser près de 290 millions US\$ sur quatre ans, les paiements P2G ayant permis d'améliorer l'efficacité des services publics.⁶²

Santé mobile

Les application de santé mobile (*m-health* en anglais) peuvent améliorer les systèmes de santé en réduisant le coût de la prestation de service, en offrant des canaux de diffusion d'informations de santé publique, en simplifiant l'administration des soins de santé et la gestion des données, voire en facilitant la gestion en temps réel de la chaîne d'approvisionnement du secteur.⁶³

La connectivité mobile peut être mise à profit pour améliorer le secteur de la santé en Tunisie. Les applications de santé mobile peuvent ainsi contribuer à l'éducation, à la prévention des maladies et à leur traitement, aux soins de santé et au soutien médical. Les services mobiles peuvent également aider à surmonter des barrières traditionnelles à l'accès aux informations et aux services de base,⁶⁴ comme par exemple l'isolement géographique, les disparités entre les sexes⁶⁵ ou l'exclusion sociale.⁶⁶

L'apprentissage mobile

L'apprentissage ou l'enseignement mobile (*m-learning* en anglais) offre la possibilité de réduire les inégalités dans le système scolaire en élargissant l'accès aux supports pédagogiques, en améliorant l'alphabétisation et en réduisant le taux d'abandon scolaire.

ENCADRÉ 3

Étude de cas : Solerni⁶⁷

En 2014, le groupe Orange a lancé Solerni, une plateforme d'enseignement qui propose des formations en ligne MOOC (de l'anglais *Massive Open Online Courses*) aux entreprises comme aux particuliers. Elle permet aux entreprises et aux start-ups de concevoir des MOOC et de collaborer en ligne. Les entreprises utilisatrices peuvent ainsi former leurs salariés de manière distrayante, efficace et interactive.

L'un des objectifs de Solerni est de combler le fossé entre les entreprises et les particuliers, en permettant aux utilisateurs d'améliorer leurs connaissances sur un large éventail de sujets. Le système fonctionne comme une plateforme de réseau social, encourageant la participation des utilisateurs quel que soit leur secteur d'activité.

Gratuits, les MOOC sont conçus pour fonctionner sur les iPads et les téléphones portables.

Égalité hommes/femmes

La téléphonie mobile est susceptible de favoriser l'autonomisation des femmes dans les pays en développement, en leur permettant d'être mieux connectées, de se sentir plus en sécurité et d'accéder plus facilement à l'information. La connectivité mobile leur permet également d'accéder à des services et des opportunités susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, comme par exemple des informations et conseils de santé, des services financiers ou des opportunités d'emploi.⁶⁸

La Tunisie se classe au 99^{ème} rang dans le monde selon le rapport 2017 sur l'inégalité entre les hommes et les femmes.⁶⁹ Il existe donc un potentiel important d'amélioration des opportunités pour les femmes en termes d'emploi, de formation et de participation à la vie politique du pays.

61. Better than Cash Alliance (2016) Person-to-Government payments: Lessons from Tanzania's digitization efforts.

62. GSMA (2017) Person-to-government (P2G) payment digitisation: Lessons from Kenya.

63. University of Cambridge (2011), *Mobile Communications for Medical Care*.

64. McKee, N., Bertrand, J.T. et Becker, B.L., (2004), *Strategic communication in the HIV/AIDS epidemic*, Sage Publications (New Delhi; Thousand Oaks, Calif).

65. Gurman, T. A., Rubin, S.E., Roess, A.A., (2012), *Effectiveness of mHealth Behavior Change Communication Interventions in Developing Countries: A Systematic Review of the Literature*, *Journal of Health Communication: International Perspectives*, 17 (1).

66. Khan, J.G., Yang, J.S. et Khan, J.S., (2010), *Mobile health needs and opportunities in developing countries*, *US National Library of Medicine National Institutes of Health*, dans *Health Affairs*, (2), pp. 254-261.

68. GSMA (2015), *Bridging the gender gap: Mobile access and usage in low- and middle-income countries*.

69. Forum économique mondial, *Global Gender Gap Index 2016*.



2. Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile en Tunisie

Comme évoqué au chapitre 1, le secteur de la téléphonie mobile occupe une place importante dans l'économie tunisienne. En plus de ses retombées socio-économiques, il contribue de manière importante aux finances publiques du pays par le biais des impôts payés par le secteur. Ce chapitre détaille la fiscalité applicable à la téléphonie mobile en Tunisie et sa contribution aux recettes fiscales du pays.

2.1 Fiscalité des consommateurs de la téléphonie mobile

Le tableau 1 ci-dessous présente les différents impôts payés par les consommateurs.

Tableau 1

Principaux impôts payés par les consommateurs de la téléphonie mobile (2018)

Taxe sur la valeur ajoutée (VAT)	19%
Taxe sur les jeux par SMS ou téléphone	30%
Droit de timbre	0,140 TND ⁷⁰

Source : EY 2018 Worldwide VAT, Guide TPS et taxe sur le chiffre d'affaires, législation de la Tunisie

- **TVA** : les ventes de produits et services mobiles sont soumises au taux général de 19%.⁷¹
- **Taxe sur les jeux par SMS ou téléphone** : les abonnés mobiles qui participent à des jeux doivent s'acquitter d'une taxe de 30% sur le prix de la participation par SMS ou du prix par minute pour les appels téléphoniques. Cet impôt est facturé par les opérateurs sur la facture de l'abonné.
- **Droit de timbre** : perçu au taux de 0,140 TND sur chaque dinar ou fraction de dinar facturé ou payé (tous droits et taxes compris), il s'applique à tous les services téléphoniques pré- ou post-payés (fixes ou mobiles). Depuis 2018, ce droit de timbre s'applique également aux services internet, à l'exception de ceux fournis aux particuliers à des fins non professionnelles. Il est perçu par les opérateurs.

70. Ceci s'applique en plus du taux standard de 0,600 TND qui est généralement appliqué sur les factures.

71. Ce taux est passé de 18% à 19% au 1^{er} janvier 2018.

2.2 Impôts et droits réglementaires applicables aux opérateurs mobiles

Le tableau 2 ci-dessous récapitule les différents impôts payés par les opérateurs mobiles.

Tableau 2

Principaux impôts payés par les opérateurs mobiles, 2018⁷²

Impôt sur les sociétés	35%
Droits de douane	30%
Contribution sociale de solidarité	1%
Taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL) au profit des collectivités locales	0,2%
Taxe de formation professionnelle	2%
Fond de Promotion du Logement pour les Salariés (FOPROLOS)	1%
Cotisations de sécurité sociale (employeur)	16,57%

Source : Guide mondial 2018 de la fiscalité des entreprises d'EY (EY 2017 Worldwide Corporate Tax Guide)

- **Impôt sur les sociétés** : les entreprises sont soumises à un impôt sur les bénéfices des établissements situés en Tunisie et ceux réputés acquis en Tunisie en vertu des conventions sur la double imposition. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%, mais les entreprises de télécommunication sont soumises à un taux de 35%.⁷³
- **Droits de douane** : les opérateurs paient des droits de douane sur les cartes téléphoniques, les antennes-relais, les équipements de réseau et les pièces détachées au taux de 30% sur leur valeur en douane.
- **Contribution sociale de solidarité** : la loi de finance de 2018 a introduit une nouvelle contribution sociale de solidarité égale à 1% des revenus et résultats imposables réalisés à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **Taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL)** : taxe de 0,2% sur le chiffre d'affaires local, toutes taxes comprises.
- **Taxe de formation professionnelle** : taxe de 2% perçue sur les salaires, indemnités et avantages sociaux versés par les opérateurs en tant qu'employeurs.
- **Fond de Promotion du Logement pour les Salariés (FOPROLOS)** : les opérateurs paient une contribution de 1% sur les salaires, indemnités et avantages sociaux versés aux salariés au titre du FOPROLOS.
- **Cotisations de sécurité sociale (employeur)** : les opérateurs sont soumis à une cotisation de 16,57% sur le salaire annuel de leur personnel.

72. Ce tableau répertorie les impôts applicables en 2018. Il convient toutefois de mentionner que la loi de finances 2017 avait introduit une contribution exceptionnelle limitée à l'exercice fiscal 2017 au taux de 7,5% sur le résultat imposable.

73. Ce taux de 35% s'applique également aux sociétés de services pétroliers, aux banques et établissements financiers, aux concessionnaires automobiles, aux grandes entreprises commerciales et aux franchisés d'enseignes étrangères.

En plus des impôts applicables aux opérateurs mobiles, il existe un certain nombre de droits et redevances obligatoires pour offrir des services de télécommunication. Le détail de ces licences et

redevances correspondantes est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3

Principales redevances payées par les opérateurs mobiles (2018)

Redevance sur les télécommunications	5%
Droit de numérotation	• 5 000 TND par bloc de 10 000 numéros comportant le code « 2 », « 3 », « 4 », « 5 », « 7 » et « 9 » • 4 000 TND par numéro comportant le code « 85 » pour les services SMS
Droits de licence	Différents droits fixés au moment de l'obtention de la licence (Il s'agit d'un paiement ponctuel).
Redevance sur les fréquences	• 337 500 TND par MHz pour chaque couple de fréquences en dessous de 1 GHz • 225 000 TND par MHz pour chaque couple de fréquences entre 1 GHz et 3 GHz • 90 TND par MHz pour chaque équipement hors terminal • 600 TND pour chaque équipement doté d'une antenne pour les services mobiles via satellite • 900 TND par équipement sans antenne pour les services mobiles via satellite

Source : Instance Nationale des Télécommunications, législation locale et données des opérateurs

- **Redevance sur les télécommunications pour le FDC :** une redevance de 5% est perçue sur :
 - Les revenus bruts totaux des opérateurs mobiles (TTC) et
 - 5% du chiffre d'affaires des services de transit international (TTC).
- **Droit de numérotation :** les opérateurs paient une redevance annuelle sur les numéros mobiles enregistrés comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **Droits de licence :** les opérateurs paient un droit forfaitaire pour l'obtention d'une licence de télécommunication, dont le montant est fixé par l'autorité réglementaire au moment de l'octroi de la licence.⁷⁴
- **Redevance sur les fréquences :** les opérateurs paient une redevance annuelle pour l'utilisation des fréquences.⁷⁵

74. Il n'y a pas de droits de licence annuels.

75. Il n'y a pas de redevance initiale sur les fréquences.

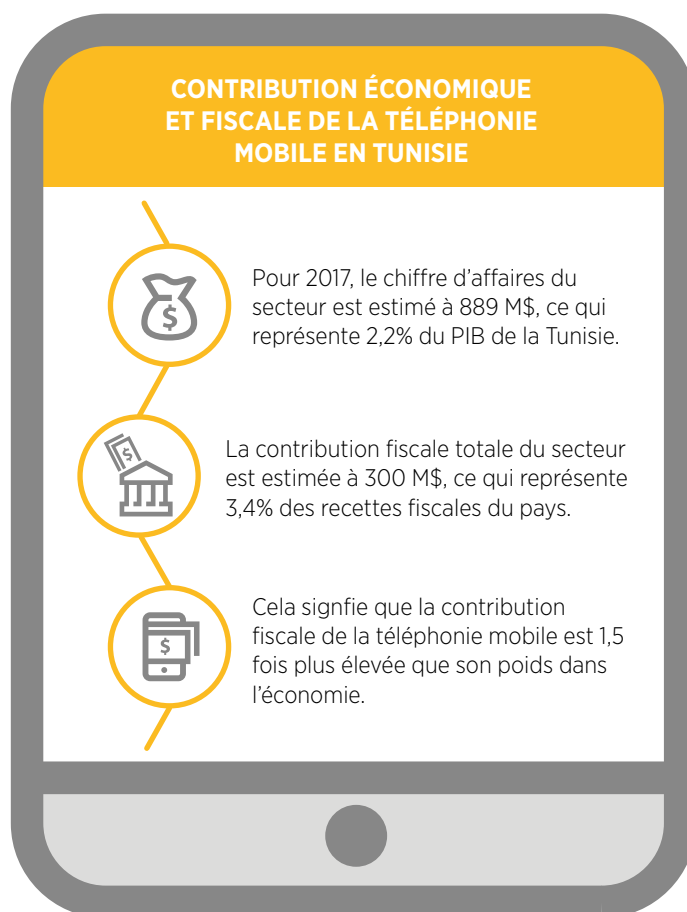
2.3 Contribution fiscale de la téléphonie mobile

La contribution fiscale du secteur de la téléphonie est importante par rapport à son poids dans l'économie. En 2017, le montant total des impôts et redevances payés par le secteur était estimé à 300 millions US\$, ce qui représente 34% des recettes totales du marché. Alors que le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile

représente 2,2% du PIB de la Tunisie,⁷⁶ les impôts et redevances payés par le secteur représentent près de 3,4% des recettes fiscales totales de l'État.⁷⁷ Cela signifie que la contribution fiscale du secteur est près d'une fois et demi plus élevée que son poids dans l'économie.

Figure 12

Contribution fiscale et économique de la téléphonie mobile en Tunisie en 2017



Source : Base de données GSMA Intelligence, analyses EY et données des opérateurs

76. Le PIB de la Tunisie était de 40,2 milliards de dollars en 2017 (Source : Oxford Economics).

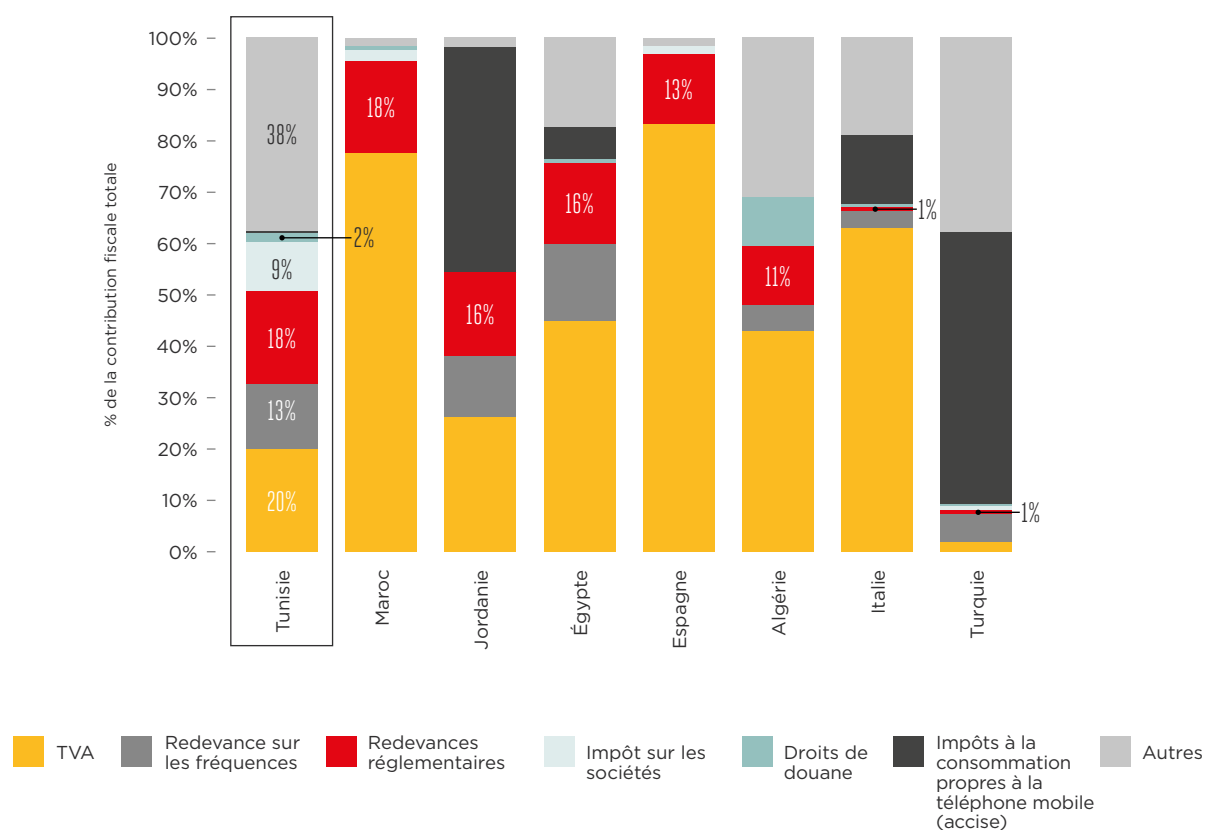
77. Les recettes fiscales totales sont estimées à 21,187 milliards TND pour 2017. Source : Ministère des Finances de la République tunisienne. http://www.finances.gov.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=121&Itemid=302&lang=fr Cela représente environ 8,758 milliards US\$ (à un taux de change moyen de 2,42 TND par dollar).

En Tunisie, la TVA est la principale source de recettes fiscales (20%), suivie des droits réglementaires et des redevances sur les fréquences (respectivement 18% et 13%). Comme illustré dans la figure 13, la Tunisie et le Maroc ont le pourcentage le plus élevé de droits réglementaires dans l'échantillon considéré (18% dans les deux cas). En Tunisie, ce pourcentage correspond à deux redevances : la redevance sur les télécommunications, qui représente 94% du total, et le droit de numérotation.

Les droits de douane représentent en outre 2% du montant total des impôts payés en 2017 par les opérateurs mobiles. Compte tenu de l'augmentation des droits de douane applicables aux équipements de réseau, il est très probable que ce chiffre augmente en 2018.⁷⁸

Figure 13

Ventilation de la charge fiscale totale du secteur de la téléphonie mobile⁷⁹



Source : Base de données GSMA Intelligence, analyses EY et données des opérateurs

78. Nous estimons qu'en 2018, la part des droits de douane à l'importation pourrait passer de 2 à 4% du montant total des impôts par le secteur.

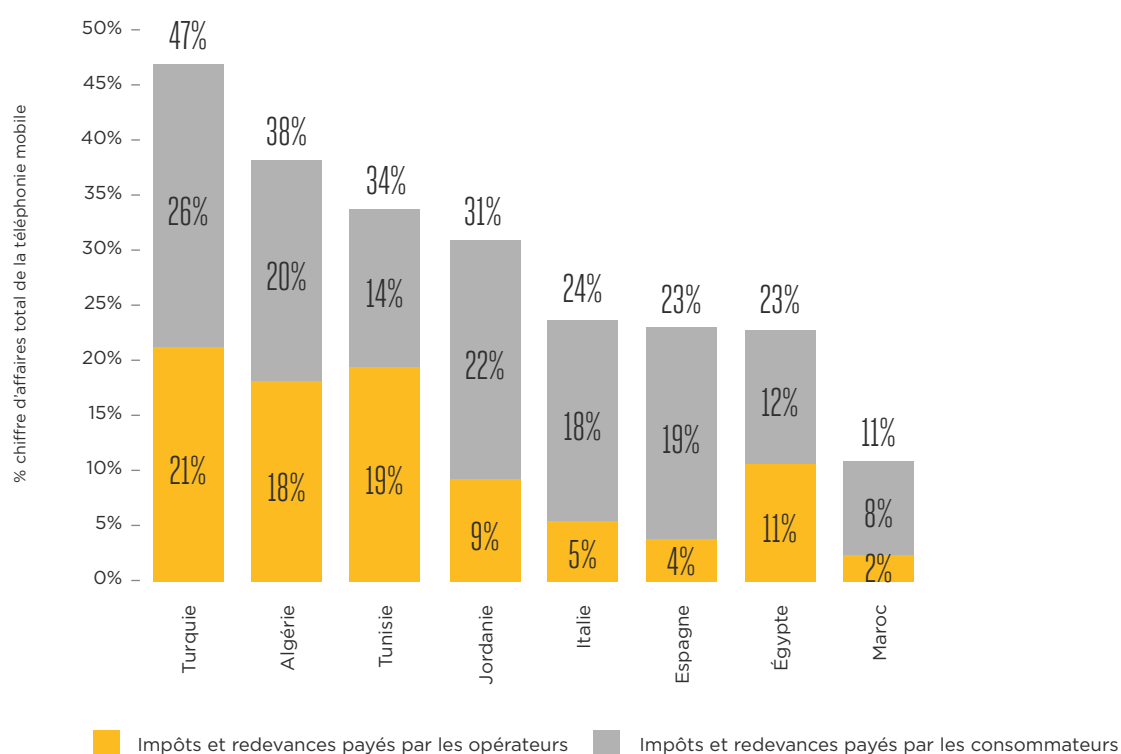
79. Les autres impôts comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations de sécurité sociale, la taxe de formation professionnelle, la cotisation FOPROLOS, la TCL et le droit de timbre.

Comme le montre la figure 14, la charge fiscale de la téléphonie mobile se situe au 3^{ème} rang de l'échantillon. Les consommateurs paient 43% du total des impôts, tandis que les opérateurs en paient 57%.

La part des opérateurs se classe au second rang de l'échantillon (19% des revenus totaux du marché) : cette charge fiscale élevée contribue à décourager les investissements dans le secteur.

Figure 14

Charge fiscale des opérateurs et des consommateurs (en pourcentage du chiffre d'affaires total de la téléphonie mobile)⁸⁰



Source : GSMA Intelligence, analyses EY et données des opérateurs

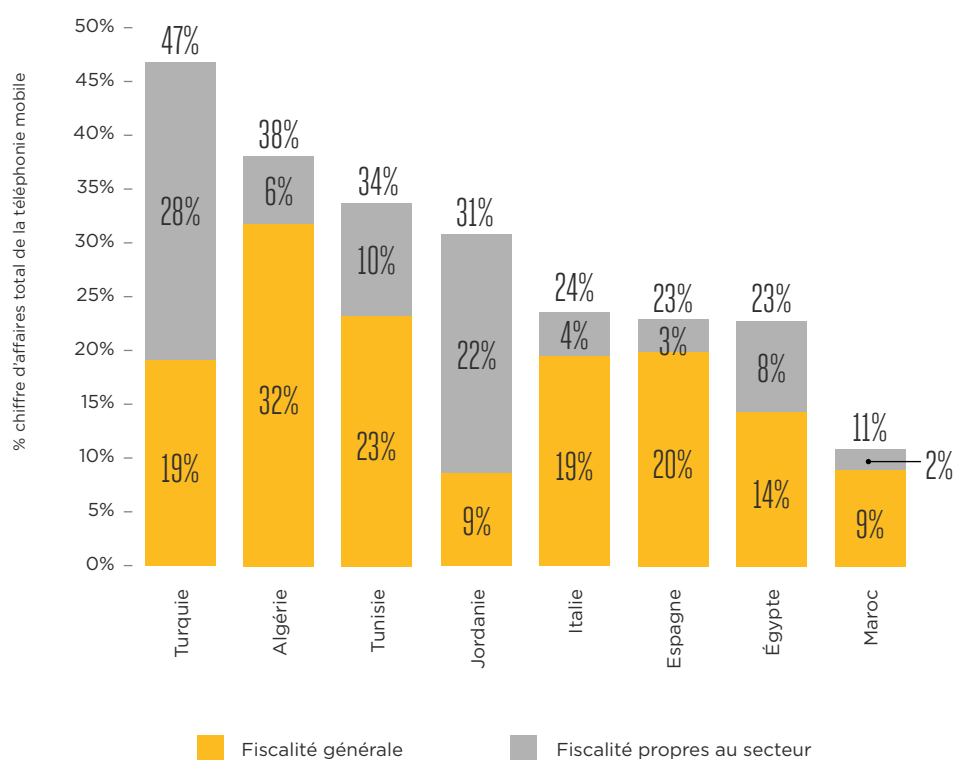
80. La charge fiscale de la Turquie ne tient pas compte de la redevance ponctuelle sur les fréquences. Si celle-ci était incluse, la charge fiscale totale serait de 62%.

Les impôts généraux sont à peu près équivalents à 23% du chiffre d'affaires total du secteur en Tunisie. Comme le montre la figure 15, ce chiffre est supérieur à tous les pays de l'échantillon considéré, à l'exception de l'Algérie (32%). À 10%, la part des impôts propres au secteur exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile fait partie des plus élevées

de l'échantillon et se situe au-dessus des niveaux observés dans d'autres pays de la région MENA, tels que l'Égypte (8%), l'Algérie (6%) ou le Maroc (2%), ou dans des pays européens comme l'Italie (4%) ou l'Espagne (3%).⁸¹

Figure 15

Impôts et redevances d'ordre général et propres au secteur (en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur)



Source : Base de données GSMA Intelligence, analyses EY et données des opérateurs

81. Cette charge fiscale propre à la téléphonie mobile comprend la redevance annuelle sur les fréquences, la redevance sur les télécommunications, le droit de numérotation et la taxe sur les jeux SMS. Bien que les entreprises de télécommunication soient soumises à un taux majoré d'impôt sur les sociétés, cela n'est pas considéré comme un impôt propre à la téléphonie mobile, car ce taux s'applique également aux sociétés de services pétroliers, aux banques et établissements financiers, aux concessionnaires automobiles, aux grandes entreprises commerciales et aux franchisés d'enseignes étrangères.

2.4 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs

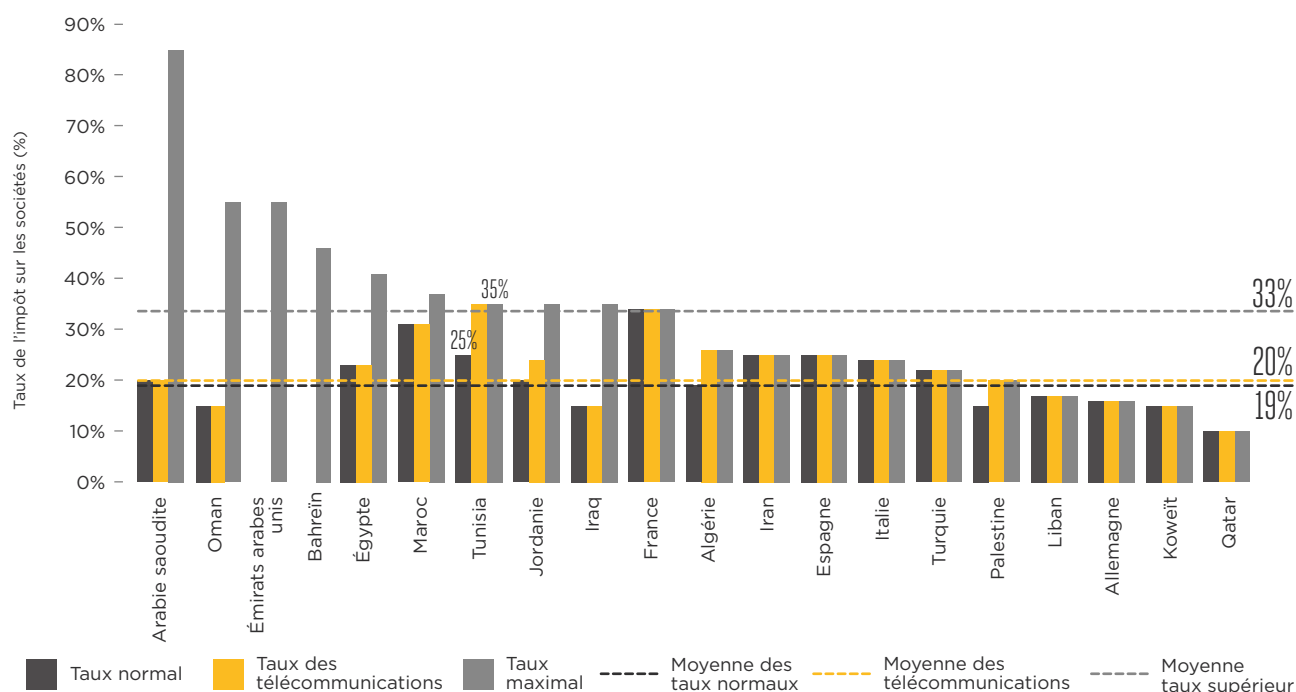
Malgré l'effet multiplicateur positif du secteur de la téléphonie mobile sur le PIB, les opérateurs mobiles sont soumis à un taux majoré d'impôt sur les sociétés. Ce taux de 35% s'applique aux sociétés de services pétroliers, aux banques et autres établissements financiers, aux entreprises de télécommunication, aux concessionnaires automobiles, aux grandes entreprises commerciales et aux franchisés d'enseignes étrangères. Les autres entreprises sont soumises au taux normal de 25%, voire dans certains cas à un taux

réduit (20% pour les petites et moyennes entreprises et 15% pour les entreprises récemment introduites en bourses pendant une période de 5 ans).

Par rapport à d'autres pays, comme le montre la figure 16, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux opérateurs mobiles tunisiens (35%) dépasse non seulement le taux moyen des entreprises de télécommunication dans d'autres pays (20%), mais également le taux moyen supérieur (33%).⁸²

Figure 16

Taux de l'impôt sur les sociétés sur l'échantillon considéré



Source : Guide mondial 2018 de la fiscalité des entreprises d'EY (EY 2017 Worldwide Corporate Tax Guide)

En ce qui concerne la TVA, les produits et services mobiles sont soumis au taux normal de 19%, alors que certains produits et services sont soumis à des

taux réduits et d'autres sont complètement exonérés. Le tableau 4 récapitule les principaux taux de TVA applicables dans différents secteurs.

82. Taux maximal d'impôt sur les sociétés applicable à tous les secteurs d'activité.

Tableau 4

Taux de TVA applicables en Tunisie, 2018

19%	Taux normal
13% ⁸³	• Vente d'électricité basse tension destinée à la consommation domestique et vente d'électricité à moyenne ou basse tension destinée à l'irrigation agricole • Vente de bâtiments uniquement destinés au logement • Services professionnels (avocats, conseillers fiscaux et autres experts)
7% ⁸⁴	• Transport de produits agricoles et transport intérieur de passagers • Activités exercées par les médecins et les laboratoires d'analyses médicales • Matériaux et fournitures pour les produits pharmaceutiques • Activités de tourisme • Engrais, gaz, aliments pour animaux et produits de l'artisanat
Exonérations	• Intérêts bancaires • Transports maritimes et aériens • Produits alimentaires

Source: EY 2018 Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide



83. Ce taux est passé de 12% à 13% au 1er janvier 2018.

84. Ce taux est passé de 6% à 7% au 1er janvier 2018.



3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en Tunisie

Les pouvoirs publics ont besoin de lever des impôts pour financer les produits et services publics. Cependant, si le système fiscal n'est pas bien pensé, il peut avoir des conséquences indésirables pour l'État comme pour les contribuables en termes d'incidence de la charge fiscale, d'effets redistributifs, d'efficacité et de coût de la collecte.

Pour éviter ces effets indésirables, il est important de respecter certains principes de conception des politiques fiscales régulièrement formulés par des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies ou la Banque mondiale.⁸⁵ Ces principes sont les suivants :

- La base d'imposition doit être aussi large que possible

- Les impôts spécifiques doivent être limités et répondre à une logique précise d'externalités
- Le système fiscal doit être équitable
- Le système fiscal ne doit pas compromettre l'accessibilité financière ni décourager l'investissement
- Le système fiscal doit être simple
- Les impôts doivent être faciles à collecter

S'appuyant sur ces principes, cette section du rapport présente trois options de politique fiscale susceptibles d'améliorer le cadre fiscal de la Tunisie.

85. *Supporting the Development of More Effective Tax Systems, Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries*, rapport adressé au groupe de travail du G-20 sur le développement par le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale (2011).

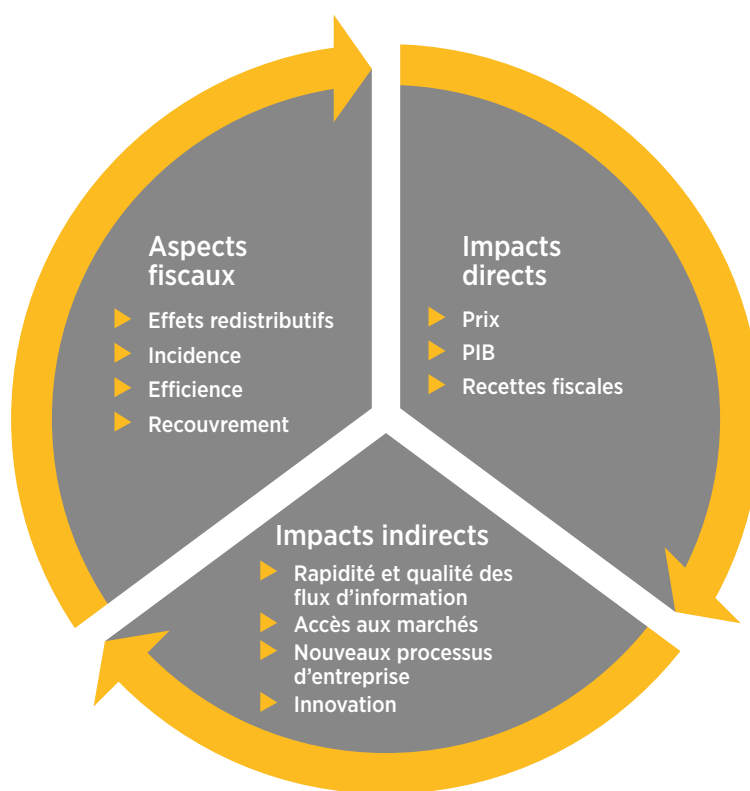
3.1 Application des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile

Comme illustré dans la figure 17 ci-dessous, la fiscalité de la téléphonie mobile est susceptible d'avoir des effets plus larges en termes de prix, de recettes fiscales et de productivité. Elle a également

un impact indirect sur les flux d'information, l'accès aux marchés, le fonctionnement des entreprises et l'innovation, qui influencent en fin de compte la croissance économique et le développement du pays.

Figure 17

Facteurs influant sur les choix de politique fiscale



Pour s'assurer d'un impact positif, il est nécessaire de tenir compte des principes fiscaux ci-dessous.

Application des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile

- **La fiscalité ne doit pas décourager l'investissement.** Un système fiscal stable et transparent qui respecte les normes internationales constitue une stratégie susceptible d'attirer des investissements soutenus.⁸⁶
- **L'assiette fiscale doit être aussi large que possible.** Les impôts à assiette élargie et taux unique peu élevé devraient être préférés aux impôts spécifiques. Ces impôts permettent de maximiser les recettes fiscales tout en minimisant les distorsions qui affectent la consommation et l'offre de services mobiles.
- **Les impôts spécifiques doivent être limités et répondre à une logique précise d'externalités.** Les impôts spécifiques devraient cibler un nombre limité de produits en raison de leurs répercussions négatives sur la société. Etant donné leurs externalités positives, les téléphones portables et les services mobiles ne font généralement pas des produits et services visés par un traitement fiscal particulièrement pénalisant.⁸⁷
- **Le système fiscal doit être équitable.** Les opérateurs mobiles et les consommateurs de services mobiles devraient être traités de la même manière que les autres se trouvant dans des conditions identiques (« équité horizontale »). Le système fiscal doit également respecter l'« équité verticale »,⁸⁸ en évitant les impôts régressifs qui touchent plus lourdement les consommateurs de services mobiles appartenant aux tranches de revenus les plus basses.⁸⁹
- **La fiscalité ne doit pas compromettre l'accessibilité financière** des services mobiles, car une fiscalité excessive peut accroître le coût des appareils portables et services mobiles.⁹⁰
- **Le système fiscal doit être simple.** Les règles fiscales doivent être claires et rester aussi simples que possible pour atteindre les objectifs politiques visés, afin de permettre aux entreprises du secteur et aux consommateurs de prendre des décisions optimales et de répondre aux incitations politiques souhaitées.⁹¹
- **Les impôts doivent être faciles à collecter.** La collecte des impôts devrait être aussi efficace que possible, en s'efforçant de minimiser les coûts administratifs ainsi que la fraude et l'évasion fiscale.⁹²

86. *ibid*

87. ITU, 2013, *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview*, <https://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/Taxation%20Study-final-en.pdf>

88. UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview*.

89. Richard M Bird et Eric M Zolt, *Introduction to Tax Policy Design and Development* (Questions pratiques de politique fiscale dans les pays en développement, Banque mondiale 2003).

90. V. Tanzi and H. Zee, 2001, *Tax Policy for Developing Countries*, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/issues/issues27/>

91. FMI, OCDE, ONU et WBG, 2016, *Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries*. Prepared for Submission to G20 Finance Ministers, <http://www.oecd.org/ctp/enhancing-the-effectiveness-of-external-support-in-building-tax-capacity-in-developing-countries.pdf>

92. IMF, 2011, *Revenue Mobilization in Developing Countries*, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/030811.pdf>

3.2 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie

L'évaluation du régime fiscal actuel de la téléphonie mobile en Tunisie par rapport aux principes décrits au paragraphe 3.1 fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- **Le système fiscal de la Tunisie repose sur une assiette large, mais certains impôts spécifiques perdurent.** Même s'il y a toujours une marge d'amélioration, la Tunisie possède un système fiscal à large assiette. Cependant, un certain nombre d'impôts propres à la téléphonie mobiles continuent d'exister. Les consommateurs sont soumis à une taxe sur les jeux SMS et à un taux supplémentaire de droit de timbre sur les factures de services mobiles. Les opérateurs mobiles sont quant à eux soumis à plusieurs redevances spécifiques : la redevance sur les télécommunications, la redevance annuelle sur les fréquences et le droit de numérotation. Il est important de limiter ces impôts spécifiques, car une charge excessive est susceptible d'affecter le développement du secteur et les catégories de population à plus faibles revenus.
- **Le système fiscal actuel a une forte incidence sur le secteur de la téléphonie mobile.** Comme expliqué au paragraphe 2.3, la charge fiscale de la téléphonie mobile est particulièrement élevée en Tunisie, représentant 34% du chiffre d'affaires total du marché. Les consommateurs supportent 43% de cette charge fiscale au titre du droit de timbre et de la TVA. Les opérateurs en supportent les 57% restants, qui se composent notamment de la redevance sur les télécommunications, de la redevance sur les fréquences et de l'impôt sur les sociétés. Cette charge fiscale élevée est susceptible de compromettre l'accessibilité financière des services mobiles et de rendre le système tunisien moins propice à l'investissement.
- **La charge fiscale élevée limite les externalités positives générées par le secteur.** La téléphonie mobile joue un rôle crucial dans la croissance de l'ensemble de l'économie. Un système fiscale plus simple et plus équitable encouragerait le développement du secteur et inclusion numérique des personnes les plus défavorisées.
- **Bien que le nombre d'impôts et le temps nécessaire à leur paiement soient inférieurs à la moyenne de la région MENA, il existe encore une marge d'amélioration du système fiscal.** Au titre des indicateurs mesurant la facilité de paiement des impôts, le rapport *Doing Business 2018* de la Banque mondiale classe la Tunisie au 140^{ème} rang sur 190 pays. La fréquence des paiements et le temps nécessaire au paiement des impôts sont inférieurs à la moyenne des pays à revenu élevé de l'OCDE. Mais comme le montre le tableau 5 ci-dessous, la fréquence des paiements, le temps nécessaire à la préparation, à la déclaration et au paiement des impôts et l'indice post-déclaration rendent le système tunisien extrêmement complexe par rapport aux pays les plus performants dans le monde.

Le nombre de paiements dans l'année et les délais de paiement sont inférieurs à la moyenne de la région MENA, mais l'indice post-déclaration est plus mauvais que la moyenne de la région. Globalement, la Tunisie se classe au 17^{ème} rang des 20 pays de la région.

Ces observations montrent qu'il existe encore une marge d'amélioration de la facilité de paiement des impôts. La suppression de la charge administrative des entreprises peut servir d'incitation à leurs investissements futurs.

Tableau 5

Indice fiscal de la Tunisie, 2018

Indicateur	Tunisie	Région MENA	OCDE revenu élevé	Meilleure performance mondiale
Paielements d'impôts (nombre par an)	9	17,9	10,9	3 (Hong Kong SAR, Chine)
Temps (heures par an)	145	203,4	160,7	50 (Estonie)
Imposition totale et contribution (en % des bénéfices)	64,1	32,6	40,1	18,47 (32 économies)
Indice post-déclaration (0-100)	22,91	50,56	83,45	99,38 (Estonie)

3.3 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie

À la suite de cette évaluation, nous avons recensé trois options de réforme susceptibles d'améliorer le régime fiscal actuel de la Tunisie :

- **Option 1** : rétablissement du régime tarifaire appliqué aux équipements de réseau jusqu'en mars 2017
- **Option 2** : suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants
- **Option 3** : ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications.

L'adoption de ces réformes répondrait également aux priorités énoncées par le FMI dans sa troisième revue du programme de réformes économiques de la Tunisie soutenu par le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC), à savoir :

- Rendre le système fiscal plus simple et plus efficace,
- Dynamiser le recouvrement des impôts,
- Moderniser l'administration fiscale.⁹³

Ces objectifs pourraient être réalisés en allégeant la charge fiscale et la complexité dans le secteur, ce qui se traduirait à moyen terme par une augmentation des recettes fiscales. En outre, l'usage croissant des technologies mobiles, encouragé par un régime fiscal plus favorable, pourrait également contribuer à moderniser l'administration fiscale à plus long terme.

Ces réformes aideraient aussi la Tunisie à réaliser les objectifs du programme « *Tunisie Digitale 2020* », à savoir :

- Garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique par un meilleur accès à l'information et à la connaissance, par la démocratisation des équipements d'accès ainsi que par la généralisation de l'accès haut débit et la mise en œuvre du très haut débit.
- Implanter la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans les cursus éducatifs et par la numérisation des contenus.
- Assurer la réduction du chômage et la création d'emplois à haute valeur ajoutée dans les secteurs du numérique.

- Soutenir la création de la valeur ajoutée, gage de pérennisation des organisations et des emplois, par l'accompagnement à l'entrepreneuriat et la stimulation de l'innovation.
- Améliorer la compétitivité de l'entreprise, tout secteur confondu, par l'investissement dans les TIC et le positionnement dans l'économie numérique.
- Assurer le passage de la Tunisie dans le Tout numérique via la mise en place d'un cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement sécuritaire adaptés.⁹⁴

3.3.1 Rétablissement du régime tarifaire appliqué aux équipements de réseau jusqu'en mars 2017

Depuis 2017, le régime tarifaire applicable au secteur de la téléphonie mobile a connu un certain nombre de changements qui se sont traduits par une augmentation des droits de douane. Le 10 avril 2017, le gouvernement tunisien a promulgué le décret n° 2017-419, qui exclut les équipements destinés aux réseaux de télécommunication d'une exonération de droits de douane et d'un taux réduit de TVA. Ce décret a eu pour résultat une forte augmentation des droits applicables aux équipements de réseau, qui sont passés de 0 à 20%, ainsi que de la TVA, qui est passée de 6% au taux normal (18% en 2017 et 19% en 2018). L'application de ce décret a toutefois été suspendue jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 18 décembre 2017, l'article 39 de la loi de finance 2018 également augmenté certains taux de droits de douane, qui sont passés de 0% à 15% pour certains produits et de 20% à 30% pour d'autres à compter du 1^{er} janvier 2018. Les importations indispensables⁹⁵ d'équipements de réseaux sont ainsi soumises à des droits plus élevés, qui renchérissent le coût de l'expansion des réseaux et de leur entretien.

Justification du changement

Le rétablissement du régime tarifaire en vigueur jusqu'en mars 2017 réduirait le coût de l'expansion des réseaux et de leur amélioration pour les opérateurs, ce qui encouragerait par conséquent le développement du secteur de la téléphonie mobile.

93. FMI, 2018, Third review under the extended fund facility, and request for waiver of applicability and modification of performance criteria, IMF Country Report No. 18/218, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/10/Tunisia-Third-Review-under-the-Extended-Fund-Facility-and-Request-for-Waiver-of-46070>.

94. Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique. Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 », <https://www.mtcen.gov.tn/index.php?id=14>

95. Ces équipements de réseau correspondent à la catégorie 85 du code tarifaire. L'annexe C dresse la liste des équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles qui ont subi une hausse des droits.

- La hausse des droits de douane impacte les opérateurs mobiles tunisiens qui dépendent des importations pour leurs intrants intermédiaires ou leurs dépenses d'investissement, qui peuvent jouer un rôle crucial pour leur productivité. Les opérateurs ne peuvent pas remplacer ces importations par des produits locaux, car ces équipements ne sont pas fabriqués en Tunisie. Par conséquent, l'augmentation des droits de douane est susceptible de limiter la productivité du secteur.
- La réduction des droits de douane permettrait de réduire le coût des équipements de réseau, ce qui constitue une incitation à l'expansion des réseaux mobiles et permettrait d'améliorer la couverture et la connectivité, notamment dans les zones rurales.
- Le rétablissement de l'ancien régime tarifaire permettrait également d'améliorer la certitude des investissements dans le secteur. Au cours des derniers mois, les opérateurs mobiles ont été confrontés à l'incertitude de plusieurs hausses tarifaires. Un régime tarifaire plus stable et moins onéreux permettrait aux opérateurs mobiles de mettre à exécution leurs projets d'investissement en Tunisie avec davantage de confiance.

3.3.2 Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants (AIE)

À l'heure actuelle, le taux normal de la TVA (19%) s'applique à la commission facturée par les opérateurs tunisiens aux opérateurs étrangers pour la terminaison des appels internationaux entrants (à savoir, leur transmission à l'abonné tunisien destinataire). Elle renchérit par conséquent le coût de l'appel pour l'opérateur étranger (et donc l'émetteur de l'appel) et affecte la connectivité de la Tunisie avec le reste du monde.

Justification du changement

- La suppression de la TVA sur les AIE améliorerait la connectivité internationale de la Tunisie. En effet, la réduction du coût de ces appels encouragerait les personnes qui appellent de l'étranger à passer plus de temps au téléphone. Ces deux dernières années, les appels internationaux mobiles en direction de la Tunisie ont chuté de 46%, passant de 51,4 millions

de minutes en mai 2016 à 23,7 millions de minutes en mai 2018.⁹⁶

- La suppression de la TVA sur les AIE est susceptible d'avoir des retombées positives pour le secteur et pour l'ensemble de l'économie. Elle pourrait, par exemple, faciliter l'investissement étranger direct ainsi que les opportunités commerciales à l'étranger. L'amélioration de la connectivité internationale du pays présenterait ainsi des avantages pour l'ensemble de la population tunisienne, qui bénéficierait en fin de compte du volume accru d'appels internationaux.
- La suppression de la TVA sur les AIE serait conforme au traitement de ces appels comme des exportations et à l'accord de Dubaï⁹⁷ (et son prédécesseur l'accord de Melbourne⁹⁸) signé par la Tunisie. Dans le but d'éviter une double imposition des services internationaux de télécommunication, ces accords prévoient qu'ils ne peuvent être taxés que dans le pays d'origine des appels.⁹⁹ L'article 6.3¹⁰⁰ de l'accord de Dubaï stipule ainsi que « [q] uand la législation nationale d'un pays prévoit l'application d'une taxe fiscale sur les frais de perception pour les services internationaux de télécommunication, cette taxe n'est normalement perçue que pour les services internationaux facturés aux clients dans ce pays, à moins que d'autres arrangements soient conclus pour faire face à des circonstances spéciales ».

3.3.3 Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications

Les opérateurs mobiles paient une redevance de 5% sur les télécommunications sur :

- Les revenus bruts (récurrents¹⁰¹ et non récurrents¹⁰²) des opérateurs (TVA et autres taxes comprises) et
- 5% du chiffre d'affaires total des services de transit international (TVA et autres taxes comprises).

Cette redevance réglementaire représente une charge importante pour les opérateurs mobiles, qui décourage l'investissement dans le secteur. Ce rapport propose par conséquent d'en modifier l'assiette pour réduire ses effets de distorsion. Le taux resterait à 5%, mais

96. Instance Nationale des Télécommunications (INT), 2018. *Tableau de Bord Téléphonie Mobile. Suivi des principaux indicateurs du marché de la téléphonie mobile en Tunisie - Mai 2018*. http://www.intt.tn/upload/files/TB2_Tel-Mobile%20-%20Mai%202018.pdf

97. UIT, 2012, *Règlement des télécommunications internationales, Dubaï*, CMTI-12. <https://www.itu.int/en/wcit-12/Documents/final-acts-wcit-12-fr.pdf>

98. UIT, 1988, *Règlement des télécommunications internationales, Melbourne*, CAMTT-88. https://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/reg/T-REG-ACT-1988-TOC-HTML-F.htm

99. Ce RTI avait été adopté lors de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (CAMTT) organisée en 1988 à Melbourne. L'Union internationale des télécommunications (« UIT ») a convoqué la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI) du 3 au 14 décembre 2012 à Dubaï dans les Émirats arabes unis pour réexaminer le RTI.

100. Précédemment article 6.1 de l'accord de Melbourne

101. Les revenus récurrents comprennent les revenus provenant de l'utilisation du réseau (appels, messages, données et SAV).

102. Les revenus non récurrents comprennent les revenus accessoires, provenant par exemple de la vente de téléphones ou d'équipements.

l'assiette d'imposition n'inclurait que les revenus récurrents (services de données, SMS et appels téléphoniques), hors :

- Revenus non récurrents,
- Revenus de l'interconnexion nationale et internationale,
- TVA et autres taxes.

Justification du changement

- La taxation des revenus de l'interconnexion entraîne une double imposition des services de télécommunication. En ce qui concerne l'interconnexion nationale, les revenus sont doublement taxés, puisqu'ils sont inclus dans l'assiette imposable de tous les opérateurs. Pour ce qui est de l'interconnexion internationale, les revenus des appels internationaux sont potentiellement imposés dans plus de deux pays. Comme indiqué plus haut, cette situation pourrait être contraire aux normes internationales définies par le RTI.
- L'assiette d'imposition ne devrait inclure que les revenus récurrents. La redevance réglementaire est due au titre des services de télécommunication faisant l'objet d'une licence. Par conséquent, seuls les revenus liés à cette licence devraient être imposés, ce qui exclut les revenus non récurrents. L'ajout de ces revenus à l'assiette d'imposition revient à taxer des activités annexes (telles que la ventes de produits et appareils : téléphones, clés 3G ou 4G) qui ne relèvent pas des services de télécommunication pour lesquels les opérateurs ont besoin d'une licence. Cette redevance place en outre les opérateurs mobiles dans une situation de concurrence inégale avec les entreprises d'autres secteurs, qui ne sont pas
- soumises à ce prélèvement de 5% sur les revenus de ces activités.
- L'intégration d'autres impôts dans l'assiette de la redevance se traduit également par une imposition à plusieurs niveaux. L'assiette inclut la TVA et les autres taxes, ce qui gonfle l'impôt en y incluant des sommes qui ne sont pas des revenus, mais des taxes payées en plus du chiffre d'affaires brut réalisé par les opérateurs.
- Par conséquent, l'assiette d'imposition actuelle a pour conséquence une charge importante pour les opérateurs, ce qui entrave l'investissement dans le secteur. Comme expliqué au chapitre 2.3, les redevances réglementaires représentent la seconde source de charges fiscales pour les opérateurs tunisiens et la Tunisie affiche la part la plus élevée de redevances réglementaires par rapport aux autres pays considérés. La part de la fiscalité propre à la téléphonie mobile (10% des revenus totaux du marché) y est également élevée. Une assiette d'imposition modifiée réduirait les effets de distorsion pour les opérateurs et serait donc plus propice à des investissements supplémentaires dans le secteur.
- Il convient enfin de noter que la décision d'un tribunal de première instance (1091 du 24 novembre 2005) appuie également l'idée que les revenus non récurrents ne devraient pas être taxés. Le tribunal a en effet considéré que les opérateurs de télécommunication ne devaient pas payer la redevance sur les ventes d'ordinateurs portables car ils agissaient en tant que revendeurs comme le font les autres détaillants. La redevance ne devrait donc s'appliquer qu'aux revenus réalisés au titre de leur rôle d'opérateur de télécommunication.

3.4 Opportunités numériques dans le domaine de la fiscalité

Les trois options de réforme présentées devraient en outre s'autofinancer à moyen terme pour le budget de l'État et produire d'importantes recettes fiscales supplémentaires. Le chapitre 4 présente plus en détail les résultats de la modélisation économique de ces trois options.

Un régime fiscal plus propice à l'investissement et au développement de la téléphonie mobile favorise également la modernisation de l'administration fiscale et le recouvrement des impôts. Cette évolution contribuerait à élargir l'assiette fiscale du pays et à augmenter les recettes de l'État, ce qui compenserait les éventuelles pertes de revenus à court terme, grâce à des solutions innovantes telles que les paiements P2G (des particuliers vers l'État) ou les initiatives de services publics en ligne.

Comme le note l'OCDE dans son dernier rapport intérimaire sur les défis fiscaux soulevés par la numérisation, l'utilisation croissante de plateformes multifaces¹⁰³ facilite l'intégration à l'économie formelle. Des transactions précédemment non enregistrées sont désormais réalisées au moyen de ces plateformes, qui permettent une comptabilisation électronique et une meilleure déclaration des revenus correspondants.

Les plateformes multifaces peuvent ainsi stimuler la croissance et augmenter les revenus en offrant de nouvelles opportunités d'activité économique et en encourageant la transition vers l'économie formelle. Ces informations peuvent être intégrées à des analyses de correspondance des données pour améliorer la conformité fiscale.¹⁰⁴

103. Les plateformes multifaces (ou collaboratives) rassemblent des catégories distinctes d'utilisateurs qui bénéficient de la présence des autres, dans le cadre de « l'économie du partage ».

104. OCDE, 2018, Tax Challenges Arising from Digitalisation – Interim Report 2018. Inclusive Framework on BEPS, <https://doi.org/10.1787/9789264293083-en>

La technologie renforce de multiples manières les capacités des administrations fiscales, qu'il s'agisse d'accroître l'efficacité des activités d'audit, d'améliorer les services destinés aux contribuables ou de réduire

le poids des formalités.¹⁰⁵ L'encadré ci-dessous recense plusieurs exemples de la manière dont la numérisation et l'usage des technologies peuvent offrir de nouvelles opportunités aux administrations fiscales.

Exemples de réussite de la numérisation des administrations fiscales

- En Hongrie, l'introduction de caisses enregistreuses électroniques s'est traduite par une augmentation de 15% des recettes de la TVA dans les secteurs visés, qui dépasse le coût de mise en place du nouveau système.¹⁰⁶
- Au Rwanda, dans les deux ans qui ont suivi l'introduction de caisses enregistreuses électroniques en mars 2013, la TVA collectée sur les ventes a augmenté de 20%.¹⁰⁷
- Au Mexique, 4,2 millions de micro-entreprises ont été intégrées à l'économie formelle lorsque le pays a rendu la facturation électronique obligatoire.¹⁰⁸
- L'administration fiscale du Pérou (SUNAT) a lancé sa première application mobile en février 2015. Cette application offre un accès constant sur tablette ou téléphone portable à un large éventail de services : enregistrement fiscal, avis d'imposition, guide fiscal virtuel et la possibilité de signaler les fraudes fiscales.¹⁰⁹
- Le Tax Office australien a ajouté à son application mobile un outil qui permet d'enregistrer les déductions fiscales pour les déplacements : les contribuables peuvent enregistrer les reçus au moyen de la caméra de leur téléphone et utiliser les services de géolocalisation pour enregistrer leurs déplacements professionnels, ce qui facilite la déclaration des déductions correspondantes et élimine le besoin de justificatifs sur papier.¹¹⁰
- Des pays comme le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Kenya, Maurice, le Pakistan, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda ont obtenu de bons résultats dans le cadre de la promotion des paiements numériques « P2G ». Parmi eux, le Kenya se distingue par le nombre d'applications de ces paiements. La plateforme centrale de services publics en ligne Citizen indique que plus de 90% des paiements numériques sont effectués au moyen de l'argent mobile, tout comme 85% des recharges du porte-monnaie mobile eJijiPay du comté de Nairobi.¹¹¹
- Le Ghana possède un portail gouvernemental qui regroupe les services en ligne des ministères, départements et organismes d'État ainsi qu'un portail de paiements en ligne qui accepte les paiements numériques par l'intermédiaire de prestataires de paiement comprenant l'argent mobile (en partenariat avec MTN, Vodafone et Airtel-Tigo), les cartes de paiement (Visa et MasterCard), la plateforme eTranzact et les virements bancaires (avec des banques comme Zenith Bank et la Ghana Commercial Bank).¹¹²
- En Côte d'Ivoire, 99% des élèves de l'enseignement secondaires (1,5 millions) paient leurs frais d'inscription scolaire au moyen de l'argent mobile, ce qui a permis de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la transparence pour l'ensemble des bénéficiaires : les élèves et leurs parents, les établissements scolaires et les pouvoirs publics (Ministère de l'Éducation Nationale et Technique - MENET). Avant cette initiative, les établissements et les administrations locales indiquaient qu'une partie significative des fonds collectés étaient perdus et que les vols à main armée étaient fréquents sur les lieux d'encaissement. L'argent mobile a permis de réduire à la fois le coût de manipulation des espèces et les risques correspondants.

105. *ibid*

106. *ibid*

107. *ibid*

108. *ibid*

109. *ibid*

110. *ibid*

111. GSMA, 2017. *Person-to-government (P2G) payment digitisation: Lessons from Kenya*. https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2017/09/P2G_Report_Final.pdf

112. GSMA, 2018. *The opportunity for mobile money person-to-government payments in Ghana*. <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/tag/p2g-payments/>

113. GSMA, 2015. *Le paiement des frais d'inscription scolaire via l'argent mobile en Côte d'Ivoire: un partenariat public-privé réussi*. https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2015/10/2015_GSMA_Paying-school-fees-with-mobile-money-in-Cote-dIvoire.pdf

Certaines de ces réussites pourraient être reproduites en Tunisie. En plus de leur effet positif sur le recouvrement des impôts, elles répondraient également aux objectifs du Plan National Stratégique « *Tunisie Digitale 2020* », et notamment à celui d'évoluer

vers une e-administration au service du citoyen, équitable, transparente, agile et efficace, dans le cadre de la transition vers l'Administration Zéro Papier.¹¹⁴



114. Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique. *Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 »*, <https://www.mtcen.gov.tn/index.php?id=14>

4. Impact économique des réformes proposées sur le secteur de la téléphonie mobile en Tunisie

4.1 Recommandations de réforme fiscale

Nous appuyant sur les analyses présentées au chapitre précédent, nous avons réalisé une évaluation quantitative des trois options de réforme fiscale suivantes au moyen d'une modélisation de leur impact sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble :

1. Rétablissement des exonérations de droit de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles qui s'appliquaient jusqu'en mars 2017. Le rétablissement de ces exonérations réduira le coût des investissements dans les infrastructures de réseau et permettra par conséquent aux opérateurs mobiles d'améliorer la qualité des services de données dans l'ensemble du pays.
2. Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants actuellement perçue au taux de 19%. Cette mesure permettra de réduire le coût des appels internationaux entrants et donc

d'accroître le volume de ces appels.

3. Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications afin d'en exclure les revenus non récurrents, les revenus de l'interconnexion nationale et internationale et la TVA et autres impôts. Une part importante de l'économie d'impôts ainsi réalisée sera répercutée sur les abonnés par le biais d'une baisse des prix, tout en encourageant également des investissements supplémentaires dans le secteur.

Ces options de réforme fiscale ont été modélisées indépendamment les unes des autres afin d'isoler les effets de chacune sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble. Bien que la modélisation ne concerne que ces réformes prises séparément, il est important de noter que d'autres scénarios ou combinaisons de ces réformes sont également possibles.¹¹⁵

4.2 Méthode d'évaluation quantitative de l'impact des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie

L'impact quantitatif potentiel de chaque réforme a été analysé au moyen d'un ensemble d'outils de modélisation représentatifs à la fois du secteur de la téléphonie mobile en Tunisie et de l'économie du

pays dans son ensemble. Bien qu'une combinaison de ces réformes aurait probablement des retombées positives significatives pour la Tunisie, notre évaluation considère chaque option comme un

115. Les impacts économiques de chacune de ces options de réforme fiscale ont été modélisés séparément et ne peuvent donc pas être simplement totalisés pour mesurer les retombées d'une réduction combinée des différents impôts concernés.

scénario indépendant (ne concernant qu'un seul impôt à la fois), qui est comparé à un scénario dit de « référence » dans lequel la fiscalité ne change pas.

Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en Tunisie a été créé pour calculer les changements résultant de chaque scénario de réforme fiscale dans le secteur. Ces changements couvrent l'évolution du nombre d'abonnés, de la consommation, des technologies utilisées, du chiffre d'affaires des opérateurs, des bénéfices, des montants réinvestis et des capacités du secteur.¹¹⁶

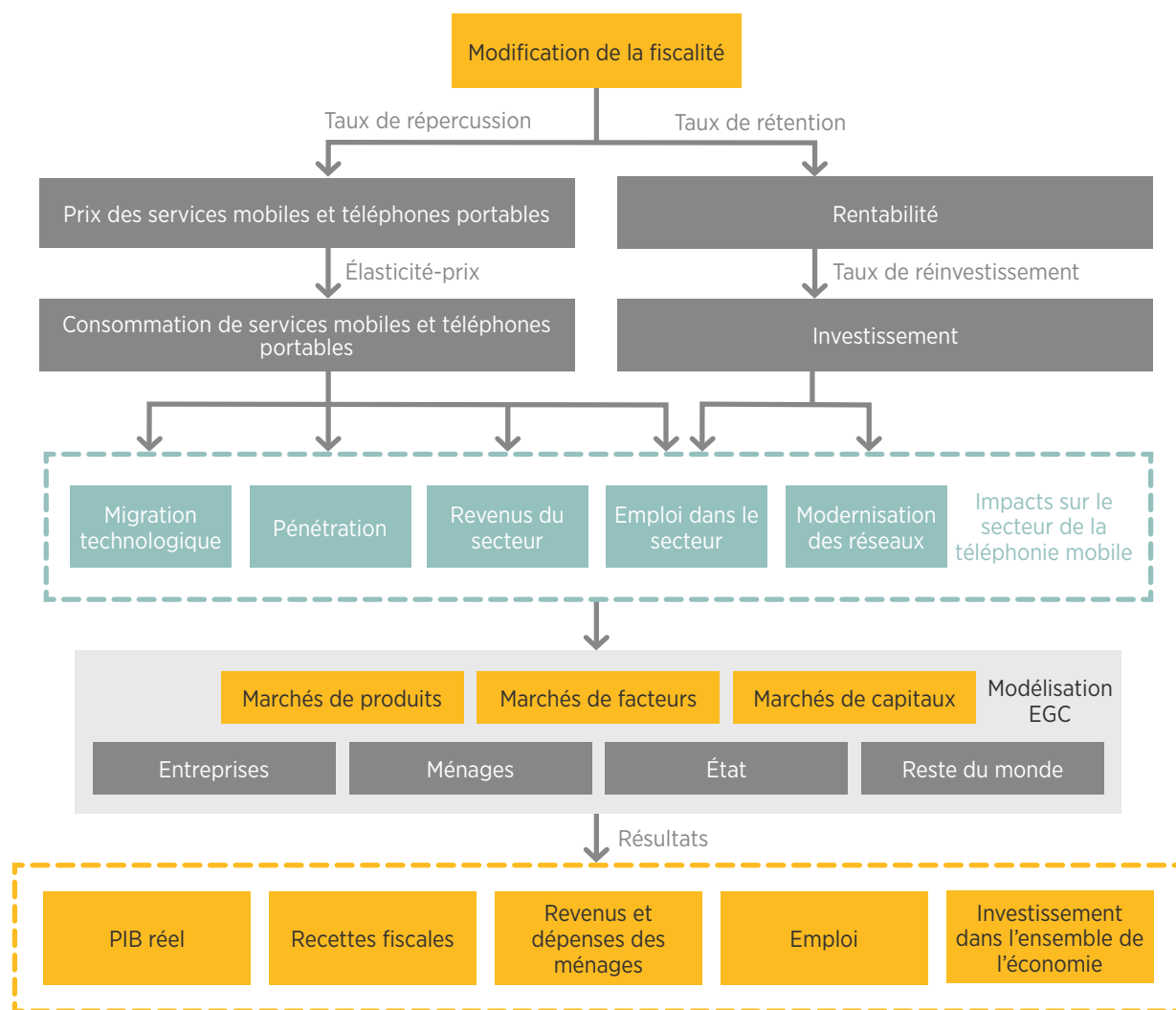
L'impact économique plus large de chaque scénario est évalué au moyen d'un modèle dit « d'équilibre général calculable » (MEGC), en l'occurrence la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis*

Project) et sa base de données associée.¹¹⁷ Conçu à l'intention des pouvoirs publics, des institutions internationales, du secteur privé et du monde universitaire, le modèle GTAP est largement utilisé par ces acteurs pour modéliser les changements de politique au sein des pays et les effets transfrontaliers des politiques du commerce. On peut citer parmi ceux-ci la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Direction générale du commerce de la Commission européenne, la Banque asiatique de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).¹¹⁸

La figure 18 ci-dessous présente un schéma récapitulatif de la méthode de modélisation utilisée dans cette étude.¹¹⁹

Figure 18

Présentation générale de la méthode de modélisation



Source : analyses EY

116. La méthode de modélisation du secteur de la téléphonie mobile est présentée plus en détail à l'annexe A.

117. Global Trade Analysis Project - <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/>

118. Consortium GTAP - <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/about/consortium.asp>

119. Se référer à l'annexe A pour en savoir davantage sur l'approche méthodologique utilisée dans l'étude pour définir les scénarios prévisionnels.

4.3 Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles

Le rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs mobiles, qui s'appliquaient avant mars 2017, réduira le coût des investissements dans le secteur. En date de janvier 2018, les droits de douane applicables aux équipements de réseau mobile pouvaient atteindre 30%. Ce surcoût constitue un obstacle à l'amélioration de la qualité des services de données de la Tunisie et donc à la réalisation des objectifs fixés par le *Plan de développement à cinq ans* et le *Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 »*.

Comme expliqué au chapitre 1, la vitesse de téléchargement des données mobiles en Tunisie est plus faible que dans d'autres pays de la région et accuse du retard par rapport aux économies plus avancées de l'Europe. En facilitant la poursuite des investissements dans le secteur, le rétablissement des exonérations de droits de douane permettra d'offrir des données plus fiables et plus rapides à l'ensemble de la population tunisienne. Cela réduira en retour le prix effectif des données, car les opérateurs seront en mesure d'accroître la capacité de leurs réseaux et donc de réduire le coût moyen des données. Comme évoqué au paragraphe 1.2.3, l'offre de services de données plus rapides et plus fiables constitue également une incitation pour les clients 2G à migrer vers les technologies 3G et 4G, ce qui améliore l'inclusion numérique.

Par rapport au scénario de référence (sans réforme de la fiscalité actuelle), cette réforme fiscale devrait avoir les retombées suivantes :¹²⁰

- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile** : le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 20 millions US\$ (2,7%) d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'augmentation globale de la consommation, qui compenseraient la baisse de prix résultant du changement de fiscalité.
- **Investissements des opérateurs** : grâce à l'économie d'impôts, les investissements des opérateurs tunisiens augmenteraient de 5 millions US\$ par an au total, ce qui améliorerait la qualité des infrastructures de réseau et se traduirait par des services de données plus fiables et plus rapides.
- **Nouvelles connexions** : 232 000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 447 000 connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 1,9% de la pénétration en abonnés mobiles (3,7% sur la base du nombre de connexions). Grâce aux investissements dans la couverture des réseaux et à la baisse des prix effectifs, la pénétration du haut débit mobile augmenterait de 3,6% en nombre d'abonnés uniques.
- **Consommation** : par rapport au scénario de référence, la baisse du prix effectif des services mobiles conduirait à une augmentation de 9,4% de la consommation moyenne de données par connexion. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 126 MB par mois (11,7%).
- **Amélioration de la productivité** : l'augmentation de 3,6% de la pénétration du haut débit mobile en nombre d'abonnés uniques conduirait à un gain de productivité de 0,4% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- **Augmentation du PIB** : par rapport au scénario de référence, la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 161 millions US\$ (0,4%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- **Créations d'emplois** : l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 1,400 emplois d'ici 2023.
- **Investissements dans le reste de l'économie** : grâce à la réduction des coûts intermédiaires constatée par les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 84 millions US\$ par an d'ici 2023.
- **Impact sur les recettes fiscales** : ce scénario aurait un coût net initial de 7 millions US\$ en 2019 pour le Trésor de la Tunisie. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un solde net positif à partir de la

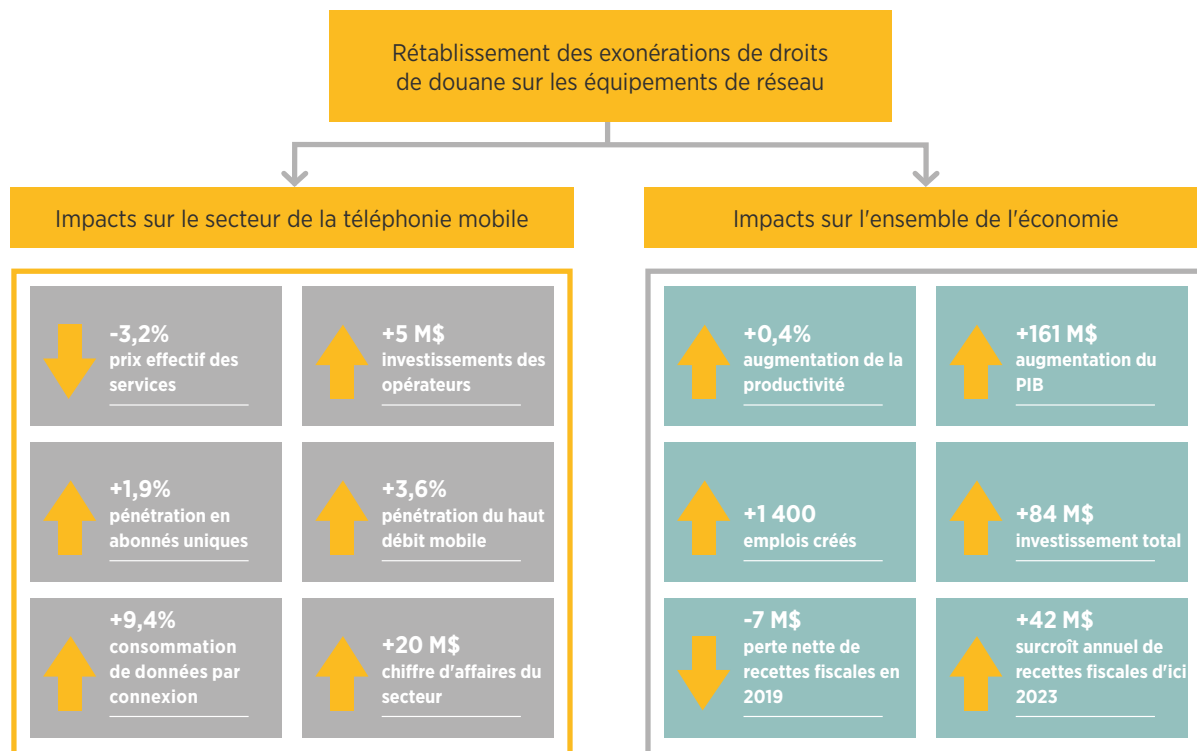
120. Se référer à l'annexe A pour plus d'information sur la méthode de modélisation utilisée dans cette étude pour établir les scénarios prévisionnels.

deuxième année, en base annuelle et cumulée. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 42 millions US\$ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 19 pour l'année 2023.¹²¹

Figure 19

Impacts annuels du rétablissement du régime tarifaire applicable aux équipements de réseau jusqu'en mars 2017 (2023)



Source : analyses EY

121. Tous les chiffres mesurent la variation annuelle entre le scénario de référence et le scénario de réforme fiscale en date de 2023. Ces chiffres ne sont pas cumulatifs.

4.4 Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants

La suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants, actuellement perçue au taux de 19%, stimulerait une augmentation du volume de ces appels. Les revenus supplémentaires ainsi générés pour les opérateurs pourraient être répercutés sur les consommateurs par le biais d'une baisse des prix ou réinvestis sur le marché tunisien de la téléphonie mobile.

La suppression de cette taxation contribuerait à améliorer les conditions de fonctionnement des entreprises en Tunisie, alors que le pays se classe actuellement au 91^{ème} rang sur 136 pays au titre de l'indice de facilitation du commerce.¹²² Cette réforme fiscale réduirait le coût des communications pour les entreprises étrangères qui commercent avec la Tunisie, ce qui pourrait également renforcer l'attrait de la Tunisie en tant que destination de l'investissement direct à l'étranger.¹²³ Elle améliorerait le climat des affaires en Tunisie, un objectif clé du *Plan de développement à cinq ans*.

Par rapport au scénario de référence (sans réforme de la fiscalité actuelle), cette réforme fiscale devrait avoir les retombées suivantes :

- **Appels internationaux entrants** : grâce à la baisse des prix des appels en provenance de l'étranger, le volume d'appels devrait augmenter de 53 millions de minutes d'ici 2023 (20,9%).
- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile** : le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 38 millions US\$ (2,9%) d'ici 2023 grâce, d'une part, à l'augmentation significative des revenus liés aux appels internationaux et, d'autre part, à celle de la pénétration des services mobiles et des niveaux de consommation résultant d'investissement supplémentaire dans le réseau;
- **Investissements des opérateurs** : grâce à l'économie d'impôts, les investissements des opérateurs tunisiens augmenteraient de 5 millions US\$ par an au total, ce qui améliorerait la qualité des infrastructures de réseau et se traduirait par des services de données plus fiables et plus rapides
- **Nouvelles connexions** : 185 000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 357 000 connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 1,5% de la pénétration en abonnés mobiles (3,0% sur la base du nombre de connexions). Grâce

aux investissements dans la couverture des réseaux et à la baisse des prix effectifs, la pénétration du haut débit mobile augmenterait de 2,7% en nombre d'abonnés uniques.

- **Consommation** : la migration technologique permise par les investissements dans le secteur conduirait à une augmentation de 8,1% de la consommation moyenne de données par connexion par rapport au scénario de référence. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 107 MB par mois (9,9%).
- **Amélioration de la productivité** : l'augmentation de 2,7% de la pénétration du haut débit mobile en nombre d'abonnés uniques conduirait à un gain de productivité de 0,3% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- **Augmentation du PIB** : par rapport au scénario de référence, la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 119 millions US\$ (0,3%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- **Créations d'emplois** : l'expansion de l'activité économique dans le pays entraînerait la création d'environ 950 emplois d'ici 2023.
- **Investissements dans le reste de l'économie** : grâce à l'augmentation de la production du secteur de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 63 millions US\$ par an d'ici 2023.
- **Impact sur les recettes fiscales** : ce scénario aurait un coût net initial de 21 millions US\$ en 2019 pour le Trésor de la Tunisie. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un impact positif à partir de la deuxième année. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 16 millions US\$ par an d'ici 2023.

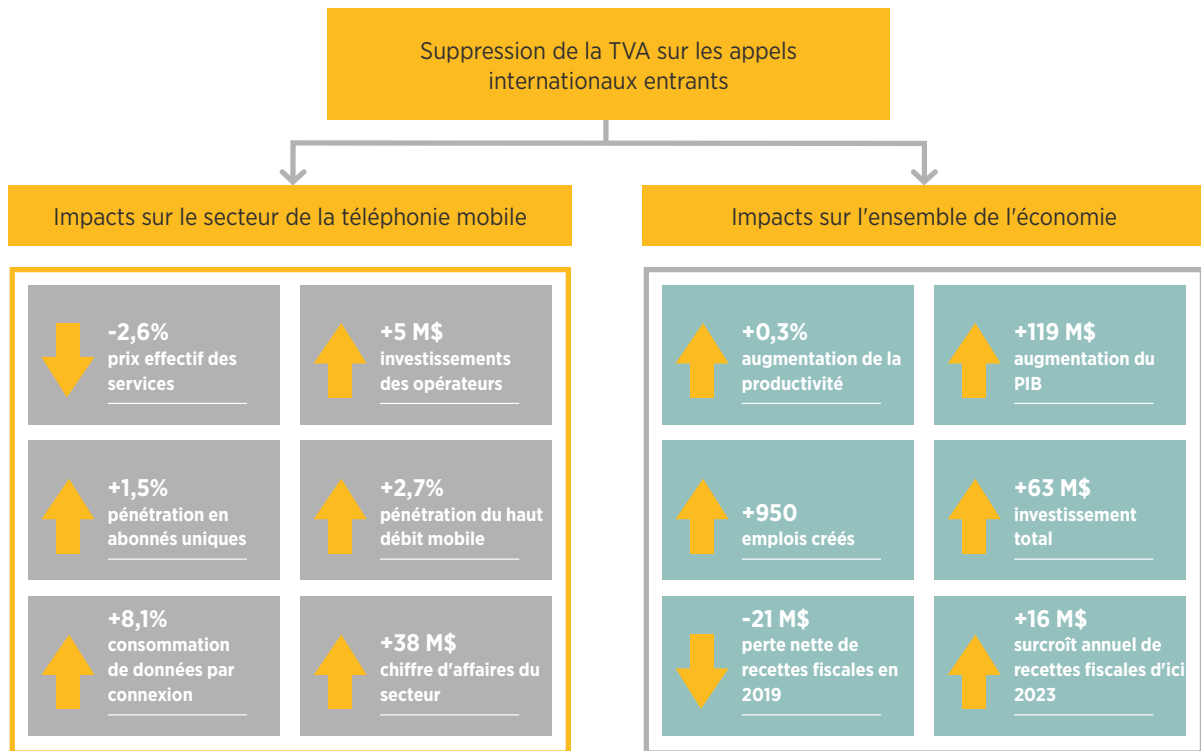
Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 20 pour l'année 2023.

122. Forum économique mondial, The Global Enabling Trade Report 2016 : http://www3.weforum.org/docs/WEF_GETR_2016_report.pdf

123. L'impact sur l'investissement étranger direct n'a pas été spécifiquement modélisé dans le cadre de ce scénario.

Figure 20

Impacts annuels de la suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants (2023)¹²⁴



Source : analyses EY

124. Voir l'annexe B pour le détail des résultats de cette analyse, dont notamment les impacts annuels entre 2019 et 2023.

4.5 Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications

L'ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications, afin d'en exclure les revenus non récurrents,¹²⁵ les revenus de l'interconnexion (nationale et internationale) et les impôts, réduira la charge fiscale de la téléphonie mobile en Tunisie et améliorera le climat des affaires.

L'ajustement proposé réduirait de 37 % l'assiette d'imposition de cette redevance, ce qui correspondrait à une économie directe pour les opérateurs. Une part significative de cette économie d'impôt serait répercutée sur les abonnés par le biais d'une baisse des prix. Le reste de l'économie d'impôt serait allouée aux bénéfices des opérateurs mobiles ou réinvestie pour améliorer la qualité des réseaux. Ces investissements favoriseront la migration technologique à mesure que les consommateurs sont de plus en plus nombreux à adopter les services de nouvelle génération.

Par rapport au scénario de référence (sans réforme de la fiscalité actuelle), cette réforme fiscale devrait avoir les retombées suivantes :

- **Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile :** le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 15 millions US\$ (2,1%) d'ici 2023, grâce à l'augmentation de la pénétration des services mobiles et des niveaux de consommation.
- **Investissements des opérateurs :** grâce à l'économie d'impôts, les investissements des opérateurs tunisiens augmenteraient de 1 million US\$ par an au total, ce qui améliorerait la qualité des infrastructures de réseau et se traduirait par des services de données plus fiables et plus rapides.
- **Nouvelles connexions :** 190 000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 366 000 connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 1,6% de la pénétration en abonnés mobiles (3,70% sur la base du nombre de connexions). Grâce aux investissements dans la couverture des réseaux et à la baisse des prix effectifs, la pénétration du haut débit mobile augmenterait de 2,1% en nombre d'abonnés uniques.
- **Consommation :** la migration technologique permise par les investissements dans le secteur conduirait à une augmentation de 4,1% de la consommation moyenne de données par connexion par rapport au scénario de référence. Parmi la

clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 68 MB par mois (6,3%).

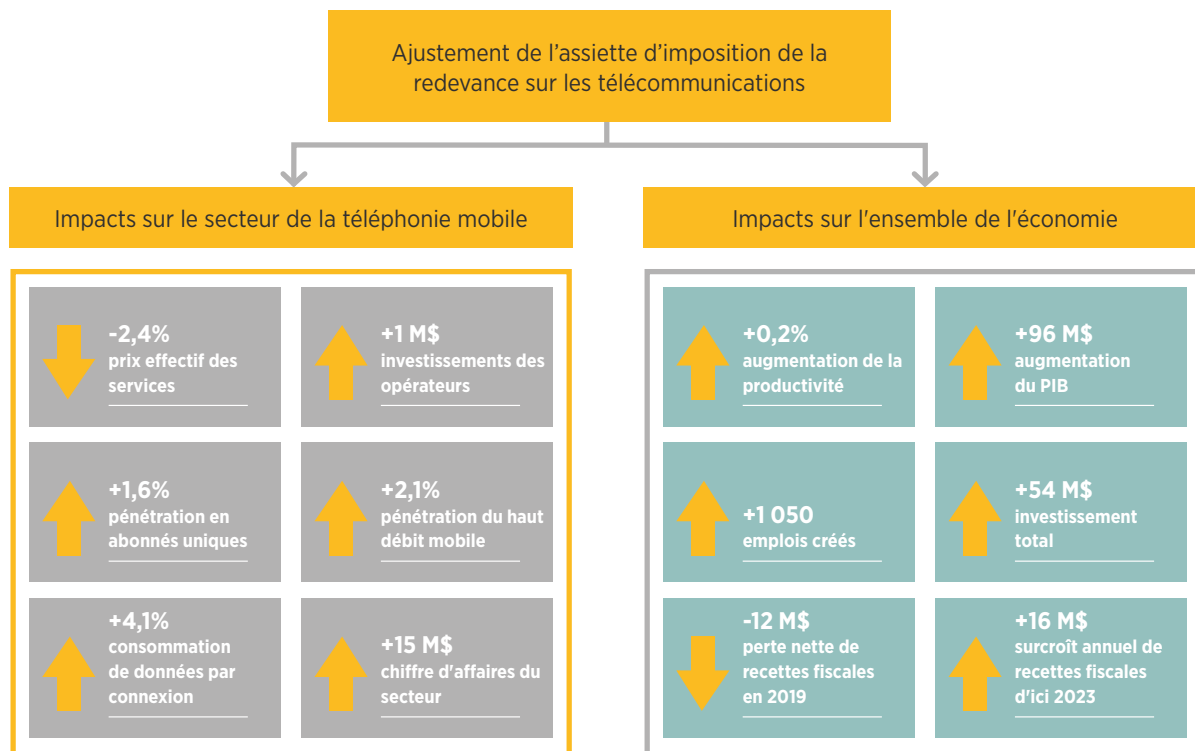
- **Amélioration de la productivité :** l'augmentation de 2,1% de la pénétration du haut débit mobile en nombre d'abonnés uniques conduirait à un gain de productivité de 0,2% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- **Augmentation du PIB :** par rapport au scénario de référence, la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 96 millions US\$ (0,24%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- **Créations d'emplois :** l'expansion de l'activité économique dans le pays entraînerait la création d'environ 1 050 emplois d'ici 2023.
- **Investissements dans le reste de l'économie :** grâce à l'augmentation de la production du secteur de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 54 millions US\$ par an d'ici 2023.
- **Impact sur les recettes fiscales :** ce scénario aurait un coût net initial de 12 millions US\$ en 2019 pour le Trésor de la Tunisie. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un solde net positif à partir de la troisième année, en base annuelle et cumulée. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 16 millions US\$ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 21 pour l'année 2023.

125. Les revenus non récurrents comprennent les revenus générés par des activités ne relevant pas des services mobiles (appels, SMS, données), comme par exemple la vente de téléphones et d'équipements ou les frais d'activation.

Figure 21

Impacts annuels de l'ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications (2023)¹²⁶



Source : analyses EY

126. Voir l'annexe B pour le détail des résultats de cette analyse, dont notamment les impacts annuels entre 2019 et 2023.

5. Conclusion : réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en Tunisie

La téléphonie mobile est susceptible de jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de la Tunisie tels que définis dans le *Plan de développement à cinq ans* du gouvernement. En particulier, elle peut contribuer à moderniser les secteurs productifs, à encourager l'IDE et à améliorer les infrastructures du pays. Le marché tunisien de la téléphonie mobile a connu une expansion rapide ces dix dernières années, le taux de pénétration en abonnés uniques passant de 43% en 2008 à 75% en 2018. Le secteur génère aujourd'hui près de 889 millions US\$ de chiffre d'affaires, soit 2,2% du PIB tunisien.

Il existe encore un potentiel important de développement du secteur, en termes notamment de pénétration du haut débit mobile et de consommation de données. S'appuyant sur une couverture 3G et 4G importante, le secteur de la téléphonie mobile en Tunisie s'efforce d'améliorer la qualité du réseau existant pour offrir des services de données plus fiables et plus rapides. En 2017, l'État s'est fixé des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité des infrastructures de réseau mobile de la Tunisie, avec notamment des objectifs chiffrés d'amélioration des vitesses de téléchargement au-delà de 2021.¹²⁷ À l'heure actuelle, le pays accuse du retard par rapport à d'autres pays de la région en termes de vitesses de téléchargement et a besoin d'investir pour améliorer la performance des réseaux.

Compte tenu de la marge budgétaire limitée de l'État en matière d'investissements publics, l'amélioration de la qualité des réseaux et de l'accès aux services de haut débit mobile exigera à la place des investissements significatifs de la part des opérateurs mobiles. Les opérateurs sont toutefois limités par le cadre fiscal actuel qui impose des droits de douane sur les équipements de réseau et réduit les flux de trésorerie susceptibles d'être réinvestis.

En encourageant l'investissement, en réduisant le coût des données et en stimulant l'utilisation des services, les réformes fiscales présentées dans ce document aideront à connecter la population aux services mobiles. Un régime fiscal plus équilibré et plus efficace, qui évite les impôts les plus néfastes pour l'économie mobile en Tunisie, présenterait des avantages socio-économiques considérables pour le pays. Le tableau 6 ci-dessous présente une synthèse des retombées calculées dans le cadre de notre étude :

127. Instance Nationale des Télécommunications (2017) - <http://www.intt.tn/fr/index.php?actu=730&typeactu=89>

Tableau 6

Récapitulatif des retombées socio-économiques des réformes fiscales proposées (d'ici 2023)

Indicateur	Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs	Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants	Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications
Nouveaux abonnés uniques	+232 000	+185 000	+190 000
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur	+20 M\$	+38 M\$	+15 M\$
Surcroît annuel de recettes fiscales	+42 M\$	+16 M\$	+16 M\$
Augmentation du PIB	+161 M\$	+119 M\$	+96 M\$
Investissement dans le reste de l'économie	+84 M\$	+63 M\$	+54 M\$

Les options de réforme fiscale présentées dans ce rapport accomplissent un certain nombre d'objectifs cruciaux pour le secteur de la téléphonie mobile et pour l'économie de la Tunisie dans son ensemble. Elles soutiennent notamment la réalisation des objectifs formulés dans le *Plan de développement à cinq ans* du pays et le *Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 »*, qui visent à encourager la numérisation de l'économie tunisienne pour stimuler une croissance inclusive reposant sur le secteur privé. Ces réformes fiscales respectent en outre les principes fiscaux formulés par le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies :

- En réduisant le niveau d'imposition spécifique,
- En privilégiant les formes d'imposition à assiette plus large, comme par exemple la TVA,
- En rendant le système fiscal plus équitable, en tenant compte des externalités positives des services mobiles.

Ces réformes s'autofinanceront en termes de revenus fiscaux, tout en rendant le cadre fiscal plus attrayant pour les investissements dans le secteur de la téléphonie mobile.



Annexe A : Méthodologie

Cette annexe décrit la méthodologie suivie dans cette étude pour calculer l'impact économique potentiel des scénarios de politique de fiscale. Comme évoqué à la section 2, la modélisation économique s'effectue en deux étapes, sur la base de deux modèles distincts :

- Un modèle du secteur de la téléphonie mobile de Tunisie, appelé « modèle du marché des télécommunications », a été créé pour calculer les changements sectoriels résultant des différents scénarios de politique fiscale. Ces changements couvrent les variations du nombre d'abonnés, de la consommation, des technologies, des revenus, des bénéfices, des réinvestissements et de l'augmentation de capacité du secteur.
- L'impact de chaque scénario de politique fiscale sur l'ensemble de l'économie est évalué au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), à savoir la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project* : projet d'analyse globale du commerce international) et ses bases de données associées.

Modélisation du secteur de la téléphonie mobile

Conception du modèle du marché des télécommunications

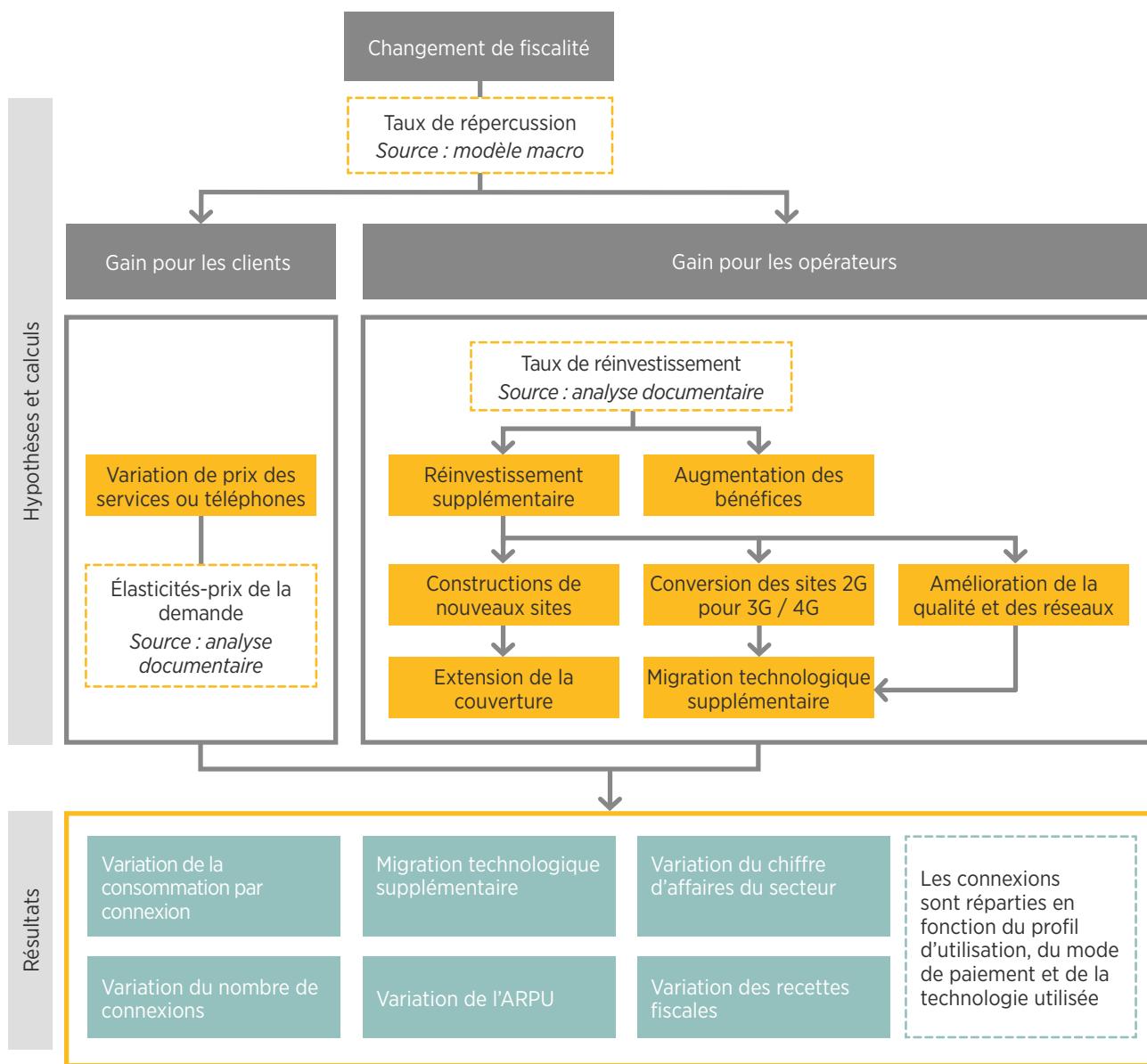
Le modèle du marché des télécommunications couvre la période 2017-2023 et utilise les données provenant des opérateurs mobiles locaux et de la base de données GSMA Intelligence. Pour la modélisation des scénarios, nous avons fait l'hypothèse que la première

phase des changements fiscaux entrerait en vigueur en 2019. Le modèle du marché des télécommunications calcule ensuite des prévisions distinctes pour chaque scénario de politique fiscale. La différence entre ces prévisions et le scénario prévisionnel de référence correspond à l'impact marginal de chaque réforme fiscale envisagée.¹²⁸

Un schéma de ce modèle est présenté dans la figure 22 ci-dessous.

Figure 22

Méthode générale de modélisation du secteur de la téléphonie mobile



Source : analyse EY

128. Le scénario prévisionnel de référence est le scénario hypothétique qui sert à comparer les résultats. Il est tiré des prévisions de marché des opérateurs et de GSMAi pour la période 2018-2023.

Comme le montre la figure 22, le modèle du marché des télécommunications évalue l'impact des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile sur la demande des consommateurs, la rentabilité des opérateurs et leurs investissements. Il permet également d'estimer l'augmentation du nombre de connexions, la migration technologique et la pénétration des services mobiles selon les différents profils d'utilisateurs (classés en fonction de leur niveau de revenus : faibles, intermédiaires ou élevés) et les services 2G, 3G et 4G.

Impacts sur le marché de la téléphonie mobile

Pour les consommateurs, la réduction du taux d'imposition se traduit par une réduction du coût effectif des services mobiles ou des appareils portables. La relation entre le montant de la réduction d'impôt et la réduction correspondante des prix dépend du taux de « répercussion ».¹²⁹ La réduction du prix effectif des services mobiles a les effets suivants dans le modèle :

- Augmentation de l'utilisation par connexion, la réduction des prix entraînant une demande accrue de services ;
- Augmentation du nombre de connexions, la baisse des prix réduisant le coût relatif de possession de la téléphonie mobile, ce qui attire de nouveaux abonnés ;
- Migration technologique supplémentaire, la réduction du prix des smartphones et/ou des services de données accélérant la migration des utilisateurs des services 2G vers les services 3G/4G.

En ce qui concerne les opérateurs, la part de la baisse d'impôt non répercutée sous forme d'une baisse des prix peut être conservée sous forme d'une augmentation des bénéfices ou réinvestie. Le choix entre ces deux options dépend d'une hypothèse concernant le taux de réinvestissement.¹³⁰ Le modèle évalue les conséquences suivantes de l'augmentation de l'investissement :

- Augmentation du nombre d'abonnés, car les investissements permettent la création de nouveaux sites mobiles et donc l'extension de la couverture des réseaux ;
- Migration technologique supplémentaire, car les investissements permettent de convertir des sites 2G en sites 3G/4G et donc d'offrir aux abonnés la possibilité de passer de la 2G aux services 3G/4G;

- Baisse du prix effectif des données, grâce aux investissements effectués par les opérateurs pour améliorer la capacité des stations cellulaires existantes. Ces investissements améliorent la qualité et la vitesse des connexions mobiles à haut débit et permettront par conséquent aux abonnés de télécharger davantage de contenu, tout en incitant la clientèle 2G à passer aux technologies 3G et 4G.

Principaux résultats

Les résultats clés du modèle du marché des télécommunications mesurent la variation des indicateurs suivants par rapport au scénario de référence :

- Nombre de connexions
- Nombre d'abonnés uniques
- Taux de pénétration des services mobiles
- chiffre d'affaires total du secteur
- Recettes fiscales en provenance du secteur.

En matière de connexions et d'abonnés, le modèle détaille les segments de marché par profil d'utilisation (faible, intermédiaire ou élevé), technologie (2G, 3G et 4G) et mode de paiement (prépaiement ou paiement a posteriori). Le modèle du marché des télécommunications couvre ainsi au total 18 catégories d'abonnés.

Modélisation macro-économique

Méthode de modélisation macro-économique

Le modèle macro-économique s'appuie sur l'analyse du secteur de la téléphonie mobile pour évaluer l'impact de la baisse de la fiscalité et des prix sur l'ensemble de l'économie. Il tient compte pour cela des liens en amont et en aval de la filière du secteur (à savoir la chaîne d'approvisionnement des prestataires de services mobiles et l'utilisation des services mobiles dans les autres secteurs de l'économie), des interactions entre le développement des entreprises et l'augmentation de l'emploi et des revenus des ménages et des gains de productivités estimés de l'ensemble de l'économie résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Le modèle fournit une estimation dynamique de l'impact sur les recettes fiscales totales, qui reflète la diffusion de ces effets indirects dans l'ensemble de l'économie.

Les impacts macro-économiques sont modélisés en deux étapes :

129. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance répercutée sur les utilisateurs sous la forme d'une baisse de prix. Ce taux est calculé sur la base de la pente relative de la courbe de l'offre et de la demande de services mobiles.

130. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance non répercutée sur les abonnés et réinvestie par les opérateurs.

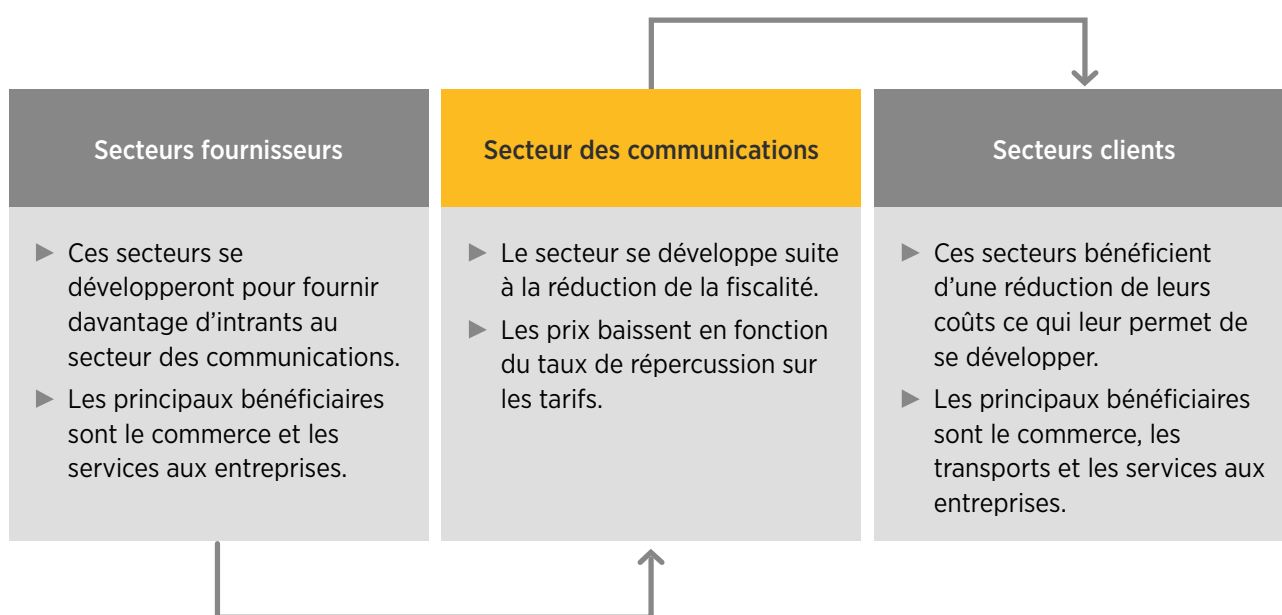
- Impact des changements fiscaux sur le secteur en lui-même et ses interactions avec le reste de l'économie ;
- Augmentation de la productivité de l'ensemble de l'économie résultant de l'augmentation de la pénétration.

Le secteur de la téléphonie mobile influence l'ensemble de l'économie à partir de ses liens au sein

de la filière. Les télécommunications constituent notamment un intrant important pour les entreprises de l'ensemble de l'économie de la Tunisie. À mesure que la réduction de la fiscalité et la baisse des prix qui en découle se diffusent, de nombreuses entreprises pourront en bénéficier pour augmenter leurs propres extrants. Les entreprises qui approvisionnent le secteur de la téléphonie mobile bénéficieront également de son développement (voir figure 23).

Figure 23

Liens au sein de la filière



Source : analyse EY

Les interactions avec le reste de l'économie conduisent à un cercle vertueux d'expansion économique :

- Les liens en amont et en aval du secteur de la téléphonie mobile stimulent le développement d'un certain nombre de secteurs connexes, ce qui entraîne en retour une augmentation des dépenses au sein de l'économie ;
- Le secteur des communications mobiles connaîtra une augmentation des investissements, étant désormais plus rentable que dans le scénario de référence ;
- Le revenu total des ménages augmentera, conduisant à une augmentation des dépenses dans le reste de l'économie ainsi que de l'épargne totale finançant l'investissement ;
- L'augmentation des salaires réels attire davantage de personnes dans la population

active, ce qui augmente l'emploi et stimule encore plus les dépenses dans l'économie ;

- Le développement de l'économie exige des investissements supplémentaires pour accompagner l'augmentation de l'emploi et soutenir le stock plus important de capital, ce qui entraîne la croissance des secteurs de la construction et de la production de biens d'équipement ;
- La modélisation tient compte des contraintes de disponibilité des ressources (main d'œuvre, capital), de sorte que certains secteurs doivent se contracter pour laisser la place aux secteurs en expansion.

Ces effets d'entraînement et d'interaction seront renforcés par l'augmentation de la productivité de l'économie tunisienne résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Cette augmentation entraînera à son tour une augmentation de la production, des revenus et des dépenses au sein de l'économie.

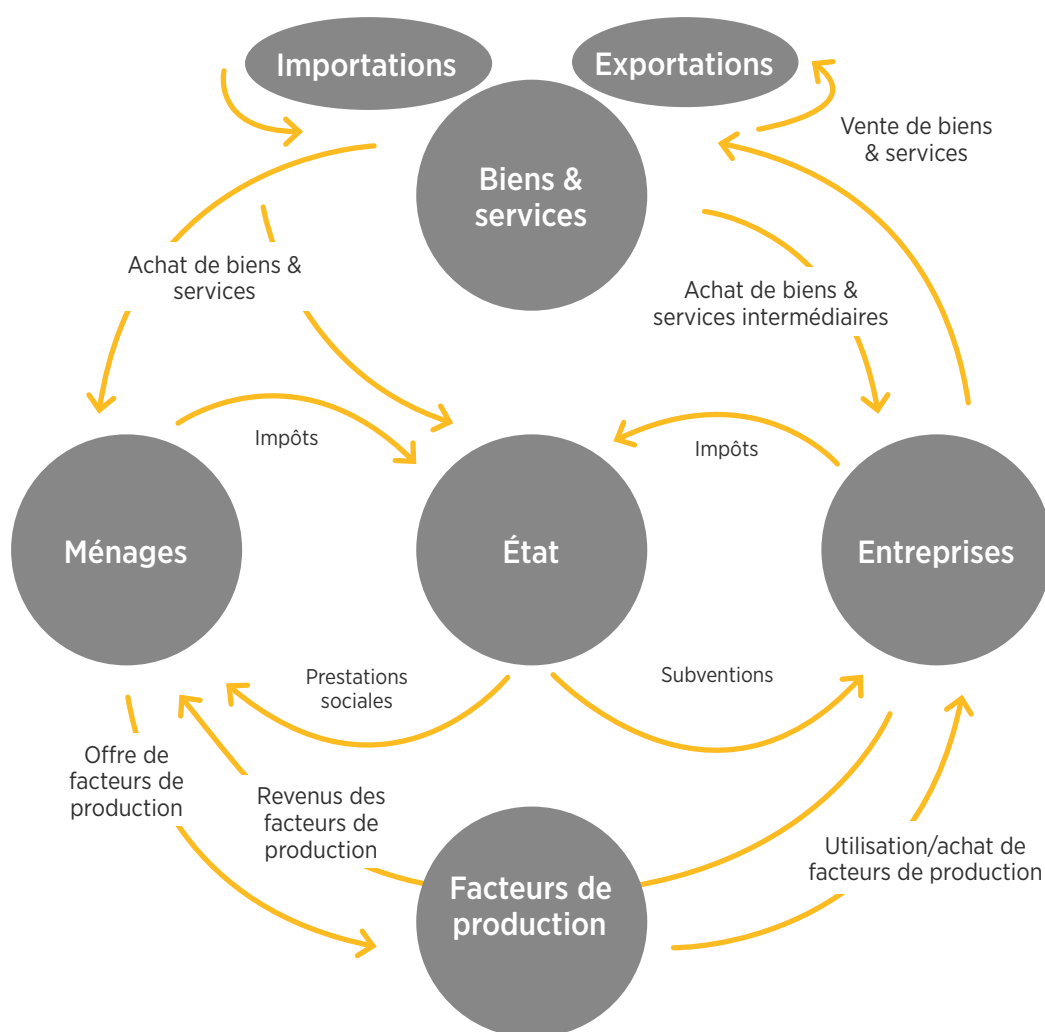
The CGE model

Les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) reproduisent l'organisation de l'ensemble de l'économie en décrivant l'ensemble des transactions économiques existantes entre les différents agents économiques (ménages, entreprises, etc.). Ces modèles numériques à grande échelle simulent les interactions économiques de base en reproduisant le flux circulaire de l'économie (voir figure 24). Ils

sont fondés sur la théorie économique de l'équilibre général, selon laquelle l'offre et la demande de produits, de services et de facteurs production sont censées s'équilibrer au sein de l'économie. Les relations économiques reproduites dans les MEGC s'appuient sur la théorie et les données empiriques issues de la recherche économique. Les prix des produits, des services et des facteurs de production s'ajustent jusqu'à ce que l'ensemble des marchés soient satisfaits, et atteignent ainsi un point d'équilibre simultané.

Figure 24

Flux circulaire de l'économie



Source : adapté de Burfisher, Mary (2011), *Introduction to Computable General Equilibrium Models*

Le choix des règles de bouclage joue un rôle essentiel dans les MEGC. Il concerne les variables endogènes (déterminées par le modèle) et exogènes (déterminées hors du modèle). Dans le MEGC standard, le prix, la quantité de tous les produits de base hors dotation (produits de base fabriqués et achetés) et les revenus

régionaux constituent des variables endogènes, tandis que les variables de politique, de changement technique et de population sont des variables extérieures au modèle.¹³¹ Ce bouclage standard peut être modifié de nombreuses manières possibles selon les hypothèses de modélisation retenues.

131. Hertel, T.W. (ed.), (1997), *Global Trade Analysis: Modeling and Applications*, Cambridge University Press

Modélisation des scénarios

Le MEGC permet de simuler différentes politiques fiscales pour mesurer l'impact de chaque scénario de politique sur l'ensemble de l'économie. La méthode est la suivante :

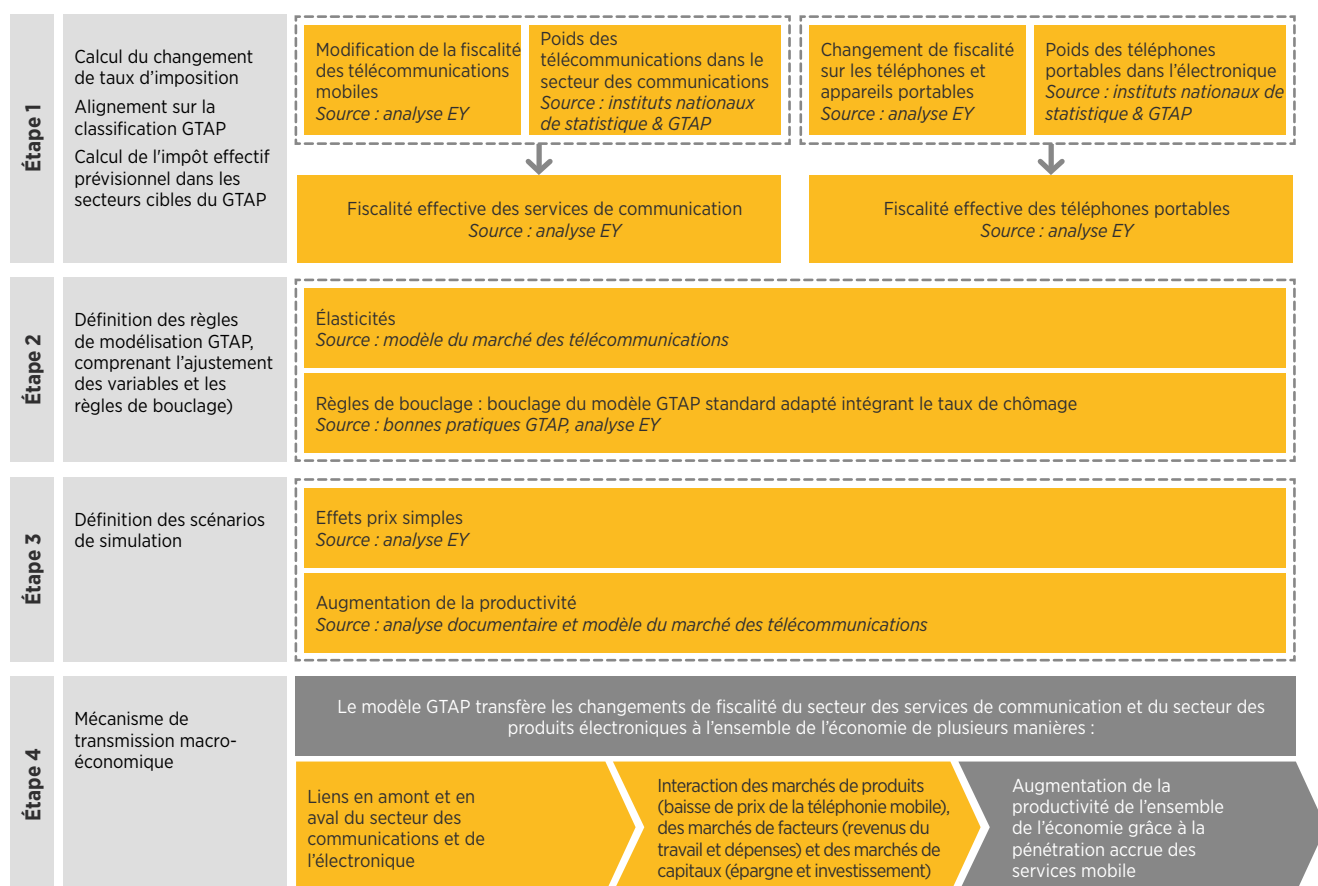
- Premièrement, le modèle calcule le taux d'imposition effectif des services de communication (comprenant la téléphonie mobile) ;¹³²
- Deuxièmement, les paramètres du modèle GTAP (ex. élasticités-prix propres et élasticités-prix croisées) et les règles de bouclage (concernant

par exemple les hypothèses d'emploi) sont adaptés au marché des télécommunications mobiles et aux caractéristiques plus générales de l'économie examinée ;

- Troisièmement, plusieurs scénarios sont simulés pour déterminer l'impact direct des impôts et des droits de douane sur les prix et l'amélioration de la productivité résultant de toute augmentation de la pénétration des services mobiles (voir Figure 25) ;
- Enfin, des simulations sont réalisées pour déterminer le nouveau point d'équilibre résultant des chocs de politique introduits dans le modèle.

Figure 25

Méthode générale de modélisation macro-économique



Source : analyse EY

132. Tous les impôts affectant la production et la consommation de services mobiles et d'appareils portables en Tunisie (ex. taxe sur le chiffre d'affaires, TVA) sont additionnés pour évaluer le taux d'imposition effectif (cumulé) de la consommation finale ou intermédiaire de biens et services.

Impact des modifications de politique fiscale sur les prix

Les modifications de la fiscalité applicable à la téléphonie mobile peuvent être répercutées totalement ou partiellement sur les prix à la consommation des produits et services mobiles. Le taux de répercussion dépend de facteurs de marché spécifiques (comme par exemple le degré de concurrence sur le marché concerné) et varie généralement selon les secteurs et les pays.

Dans cette étude, le taux de répercussion aux consommateurs des changements fiscaux est déduit de la modélisation macro-économique du GTAP spécifiquement pour la Tunisie. Le modèle GTAP calcule la variation de prix à court et moyen terme des produits intermédiaires et finaux du secteur des télécommunications qui résulte de la modification de la fiscalité. Ce calcul s'appuie sur des corrélations déduites des tableaux entrées-sorties des statistiques nationales et d'autres données empiriques de l'économie de la Tunisie qui sont incorporées au modèle GTAP. Dans le modèle GTAP, les scénarios de réforme fiscale sont modélisés sous la forme d'un pourcentage de variation de la charge

fiscale globale sur la consommation et/ou la production dans le secteur.

La variation de prix dans un pays est donc déterminée par les conditions particulières du marché dans le secteur des communications et les relations au sein de l'ensemble de l'économie du pays, telles que reflétées par les données sous-jacentes (flux de la demande et de l'offre) et les variables de l'économie étudiée (élasticités et autres coefficients estimés). Plus spécifiquement, le taux de répercussion est déterminé par l'élasticité estimée de la demande et de l'offre sur le marché en question.¹³³ L'élasticité de l'offre dépend de l'environnement concurrentiel et du niveau de pouvoir de marché au sein du secteur et reflète la rentabilité, le coût des intrants et la consommation de ressources naturelles dans la production. L'élasticité de la demande est déterminée par les préférences des consommateurs et varie en fonction des relations comportementales sous-jacentes de l'économie tunisienne.

Le tableau 7 présente le taux de répercussion tiré du modèle GTAP pour chaque scénario.

Tableau 7

Taux de répercussion calculé pour chaque scénario

Indicateur	Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau importés par les opérateurs	Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants	Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications
Taux de répercussion	28%	100%	93%

Dans tous les scénarios, les opérateurs mobiles répercutent approximativement 96-98% de l'économie d'impôts aux abonnés en réduisant le prix des services mobiles. Ces taux de répercussion similaires, mais non identiques, tirés du modèle GTAP sont le reflet de la similitude des réformes fiscales proposées, qui sont chacune traitée comme une réduction de l'impôt à la consommation dans le secteur. Le taux de répercussion exact reflète la structure sous-jacente du marché et dépend des élasticités-prix et élasticités-revenus sous-jacentes de l'offre et de la demande.

Dans le scénario 1, les opérateurs mobiles répercutent 28% de l'économie d'impôt aux abonnés en réduisant le prix des services mobiles. Étant donné qu'il s'agit en réalité d'un impôt sur l'investissement, le taux de répercussion est relativement bas par rapport aux scénarios 2 et 3, qui concernent respectivement un

impôt à la consommation et un impôt sur le revenu. La baisse de prix observée dans le scénario 1 est indirecte : toutes choses égales par ailleurs, le changement du taux d'imposition permet aux opérateurs d'acheter la même quantité d'équipements à un prix plus bas, ce qui entraîne une baisse de prix résultant de la réduction correspondante des charges d'amortissement et d'intérêts. Les opérateurs peuvent également augmenter leurs investissements, ce qui conduirait à des économies d'échelle, qui feraient par exemple baisser le coût moyen des services grâce à l'extension des réseaux.

Dans le scénario 2, la totalité de l'économie d'impôt est répercutée sur les abonnés étrangers par les opérateurs mobiles tunisiens et étrangers, ce qui entraîne une augmentation du volume des appels internationaux entrants, et donc des revenus du marché.

133. Dans l'hypothèse par exemple d'une demande parfaitement élastique, les consommateurs absorbent la totalité de la réduction d'impôt par le biais de la baisse des prix.

Dans le scénario 3, le taux de répercussion de la redevance du secteur des télécommunications est calculé à 93%. Ce chiffre relativement élevé s'explique par la dynamique concurrentielle du marché tunisien et la nature de cette taxe, qui est perçue sur le chiffre d'affaires. Cette forme d'impôt est assimilable à un impôt sur la consommation, car il repose sur les prix et les quantités. Il est donc plus visible pour le client final que d'autres impôts sur les entreprises, tels que les droits de douane sur l'importation d'équipements de réseau.

Hypothèses clés pour la Tunisie

Les hypothèses qui sous-tendent la modélisation du secteur des télécommunications et la modélisation macro-économique utilisées pour cette étude s'appuient sur une analyse documentaire poussée et sont présentées plus en détail ci-dessous.

Élasticité-prix de la demande

L'impact des variations de prix sur la consommation de services mobiles est reflété par l'élasticité-prix de la demande, qui mesure la variation de la demande résultant d'un changement de prix.

Une analyse documentaire a été réalisée (couvrant trente études) pour servir de base à la définition d'un ensemble d'hypothèses concernant l'élasticité-prix de la demande.

Pour la présente étude, nous avons défini quatre séries d'élasticité-prix de la demande :

- Élasticité de la consommation de services mobiles se rapportant à la variation de consommation par connexion résultant d'une variation de prix ;
- Élasticité de possession de la téléphonie mobile se rapportant à la variation du nombre de connexions résultant d'une variation du prix des services mobiles et des téléphones portables ;
- Élasticité de migration technologique se rapportant à la migration des services 2G vers les services 3G/4G services résultant d'une variation du prix des données et des appareils portables ;
- Élasticité de terminaison des appels internationaux,

se rapportant à la variation du nombre de minutes entrantes résultant d'une variation du prix de la terminaison des appels internationaux.

Toutes les élasticité-prix de l'étude sont en outre différenciées selon la catégorie de revenus des abonnés (faibles, intermédiaires et élevés).

Pour définir des élasticité-prix adaptées à la Tunisie, nous nous sommes appuyés sur un ensemble d'études concernant les pays à revenu faible et intermédiaire (la Tunisie est catégorisée dans les pays à revenu intermédiaire par la Banque mondiale).¹³⁴

Nous avons retenu les élasticité-prix suivantes pour les hypothèses de demande de l'étude :

- Élasticité de consommation : - 0,65 à - 0,83 pour les services vocaux et - 1,04 à - 1,32 pour les données
- Élasticité de possession : - 0,68 à - 0,87 pour les services mobiles
- Élasticité de migration technologique : - 0,25 à - 0,32 pour les données

Taux de réinvestissement

Le taux exact de réinvestissement dépend de plusieurs facteurs, dont notamment la gestion des flux de trésorerie de chaque entreprise. Dans la modélisation, nous faisons l'hypothèse que les opérateurs réinvestissent 60% de la part de l'économie d'impôt qu'ils conservent (à savoir celle qu'ils ne répercutent pas aux utilisateurs). Les autres 40% sont conservés sous forme d'augmentation des bénéfices. Cette hypothèse repose sur l'examen d'études antérieures sur les retombées économiques des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile.¹³⁵

En ce qui concerne la part réinvestie, on suppose qu'une petite partie est consacrée à la modernisation de sites 2G pour la 3G et des sites 3G pour la 4G, tandis que la plus grande partie des montants disponibles est consacrée à l'augmentation de capacité des sites 4G existants dans les zones déjà couvertes. Cette hypothèse repose sur les informations fournies par les opérateurs et l'analyse des données GSMA Intelligence, qui montrent que le taux de couverture de la population devrait atteindre 100% pour la 2G, 97% pour la 3G et 90% pour la 4G d'ici fin 2018 dans le scénario de référence.

134. Banque mondiale, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

135. Voir par exemple : Gilchrist et Himmelberg (1995), Evidence on the role of cash flow for investment et Katz (2012) : *Assessment of the economic impact of taxation on communications investment in the United States*.

Nous faisons l'hypothèse que les investissements d'amélioration de la capacité des sites cellulaires existants permettront d'améliorer la qualité et la vitesse des connexions mobiles à haut débit, ce qui permet aux utilisateurs de télécharger davantage de contenu et donne aux clients 2G une motivation supplémentaire de passer aux services 3G et 4G.¹³⁶ Pour tenir compte de cet impact dans la modélisation, nous avons supposé que l'augmentation de la consommation de données par connexion conduirait à une baisse de prix du Mo par rapport au scénario de référence.

Impact sur la productivité globale des facteurs

Les avantages de la connectivité mobile – et leurs répercussions macro-économiques – ont fait l'objet de nombreuses études. Les retombées de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie à travers leur impact sur la productivité, dont l'un des principaux indicateurs de mesure est la productivité globale des facteurs (PGF).¹³⁷

On suppose ainsi qu'une augmentation de 1% de la pénétration du haut débit mobile (HDM) en nombre d'abonnés uniques entraîne une augmentation de 0,1% de la productivité globale des facteurs.¹³⁸ Nous avons retenu l'indicateur de la pénétration HDM plutôt que celui de la pénétration totale des services mobiles pour refléter le stade relativement avancé du développement du marché de la téléphonie mobile en Tunisie. Sur ce marché, les retombées de la téléphonie mobile sur la productivité proviennent en effet davantage de l'expansion du haut débit mobile et de l'amélioration de la vitesse des connexions HDM que de l'extension du réseau mobile pour inclure des zones précédemment non couvertes.

Dans cette étude, l'impact sur la PGF est modélisé sous la forme d'une variation de l'ensemble des facteurs primaires (à parts égales) de l'économie tunisienne. Cette variation de productivité constitue une variable pour la fonction de production de valeur ajoutée à élasticité de substitution constante (CES).¹³⁹ Dans le modèle tunisien, le choc de PGF est la résultante de deux effets :

- baisse des coûts de production, qui est répercutée sur les consommateurs par le biais d'une baisse des prix, qui entraîne à son tour une augmentation

du niveau de la demande et de la production (effet sur la production) ;

- réduction de la demande de facteurs primaires pour un niveau donné de production (effet de productivité).

Évolution dans le temps des impacts macro-économiques

Le modèle GTAP standard calcule la variation des principales variables économiques entre différents états possibles de l'économie (scénario de référence et scénario de politique) à un moment donné dans le temps. Cela signifie que le modèle standard est un modèle comparatif statique, qui ne modélise pas la transition au fil du temps de l'état initial vers le nouvel équilibre.

La littérature MEGC sur les impacts dynamiques de la politique fiscale sur le PIB d'un pays montre que la transition vers un nouvel équilibre prend en moyenne 5 à 10 ans, l'augmentation annuelle du PIB se réduisant au fil du temps.¹⁴⁰

Sur la base de ces données documentaires, nous avons formulé des hypothèses relatives à la transition entre le scénario de référence et le changement de politique, en faisant l'hypothèse que 67% du nouvel état de stabilité est ressenti en 2020 (l'année suivant la mise en œuvre du changement de politique), 83% en 2021, 95% en 2022 et 100% en 2023 (cinq ans après la mise en œuvre du changement de politique). On suppose que les effets de productivité s'appliquent à partir de 2019. Ces hypothèses sont illustrées dans figure 26 ci-dessous.

136. À l'heure actuelle, le taux de pénétration du haut débit mobile en Tunisie est légèrement inférieur à 50% sur la base du nombre d'abonnés uniques (GSMA Intelligence). A fin 2017, on comptait 9,4 millions de connexions 2G, ce qui représentait 56% du nombre total de connexions en Tunisie.

137. La PGF mesure le niveau d'efficacité de l'utilisation des intrants dans le processus de production de l'économie considérée.

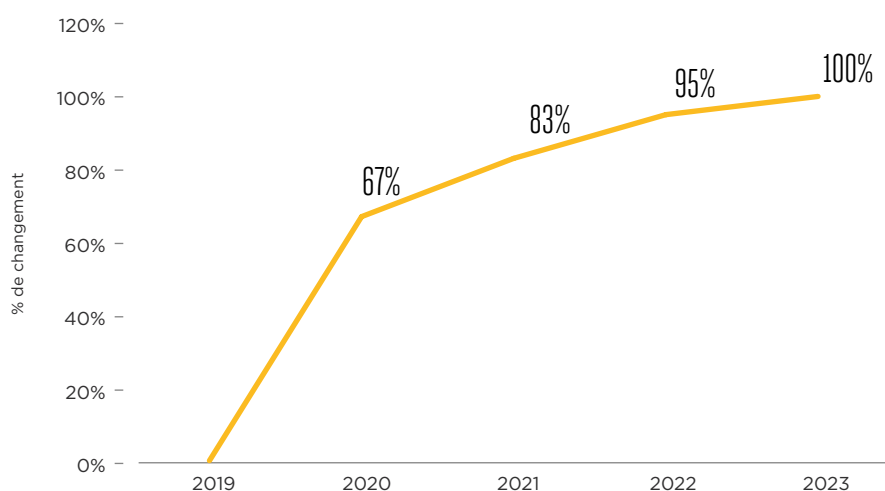
138. LECG (2009): "Economic Impact of Broadband: An Empirical Study".

139. L'effet de substitution des facteurs est nul dans l'hypothèse d'une variation à parts égales de la productivité de l'ensemble des facteurs.

140. Voir par exemple : HMRC, The Dynamic Effects of Fuel Duty Reductions (2014) ; HMRC, The Dynamic Effects of Corporation Tax (2013) ; Giesecke et Nih, Modelling Value-Added Tax in the Presence of Multiproduction and Differentiated Exemptions (2009).

Figure 26

Trajectoire dans le temps de la transition vers le nouvel équilibre



Source : analyse EY

Règles de bouclage du modèle macro-économique

Pour refléter les conditions particulières du marché de l'emploi en Tunisie, une règle de bouclage particulière a été appliquée au GTAP pour l'emploi et les salaires. L'approche habituelle des MEGC consiste à supposer que l'offre de main d'œuvre est fixe, et qu'une augmentation de la demande de main d'œuvre a donc pour résultat une augmentation des salaires et des prix plutôt que de l'emploi. Les statistiques de l'Organisation mondiale du travail montrent toutefois que les taux de chômage les plus élevés s'observent au sein de la main d'œuvre fortement qualifiée.

Par conséquent, la méthode de modélisation autorise une augmentation du taux d'emploi au sein de la main d'œuvre qualifiée de Tunisie, et notamment de la catégorie « techniciens/travailleurs professionnels », ce qui signifie qu'une augmentation de la demande entraîne à la fois une augmentation du taux d'emploi et une augmentation des salaires dans l'économie.



Annexe B :

Estimations par scénario

Cette annexe présente le détail des impacts estimés de chaque scénario fiscal sur le secteur de la téléphonie mobile et sur l'économie dans son ensemble par rapport au scénario de référence qui ne prévoit pas de réforme fiscale.

Scénario 1 : Rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau

Ce scénario modélise les retombées économiques du rétablissement du régime tarifaire d'avant avril 2017, qui permettait aux opérateurs de bénéficier d'exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau (code 85).¹⁴¹

Tableau 8

Impact annuel du rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix effectif des services ¹⁴² par rapport au cas de référence	-0,8%	-1,3%	-1,9%	-2,6%	-3,2%
Connexions supplémentaires (cumul)	61 000	159 000	244 000	343 000	447 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	32 000	82 000	126 000	178 000	232 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	144 000	439 000	629 000	726 000	829 000
dont migration de technologie	110 000	341 000	465 000	476 000	485 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	43 000	113 000	176 000	251 000	325 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	0,0%	1,0%	1,1%	0,7%	0,3%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	0,5%	1,3%	2,0%	2,9%	3,7%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,3%	0,7%	1,1%	1,5%	1,9%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés HDM uniques)	0,6%	1,9%	2,7%	3,1%	3,6%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	2,4%	6,6%	9,0%	10,6%	12,1%
Consommation de données par connexion comparée au scénario de référence	2,1%	5,6%	7,5%	8,6%	9,4%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	3 M\$	15 M\$	19 M\$	20 M\$	20 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	0,4%	1,9%	2,4%	2,7%	2,7%
Investissement supplémentaire	5 M\$	5 M\$	5 M\$	5 M\$	5 M\$
Impact fiscal statique ¹⁴³	-12 M\$	-11 M\$	-11 M\$	-11 M\$	-11 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	-10 M\$	-6 M\$	-5 M\$	-4 M\$	-4 M\$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE¹⁴⁴					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications ¹⁴⁵	-9 M\$	-8 M\$	-8 M\$	-8 M\$	-8 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	2 M\$	34 M\$	42 M\$	48 M\$	50 M\$
Recettes fiscales totales	-7 M\$	26 M\$	34 M\$	40 M\$	42 M\$
Recettes totales cumulées	-7 M\$	19 M\$	53 M\$	93 M\$	135 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	1 M\$	108 M\$	133 M\$	153 M\$	161 M\$ (0,40%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				1 403 (0,04%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				142 M\$ (0,45%)
Consommation des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				121 M\$ (0,43%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				84 M\$ (1,06%)

Source: EY analysis

141. Dans le modèle GTAP, l'économie d'impôt est appliquée par le biais d'une réduction de l'imposition du capital au sein du secteur des communications. Cette méthode a été préférée à une réduction de l'imposition des importations en raison de la part limitée des équipements de réseau dans les importations totales de produits électroniques. L'application d'une réduction de l'imposition des importations aurait conduit à sous-estimer son impact sur le secteur des communications, car ses effets se seraient répercutés sur l'ensemble des secteurs utilisant des produits électroniques.

142. La variation de prix indiquée fait référence aux prix effectifs et non aux prix affichés. Par conséquent, les bonus de crédit téléphoniques sont traités comme une baisse du prix effectif des appels.

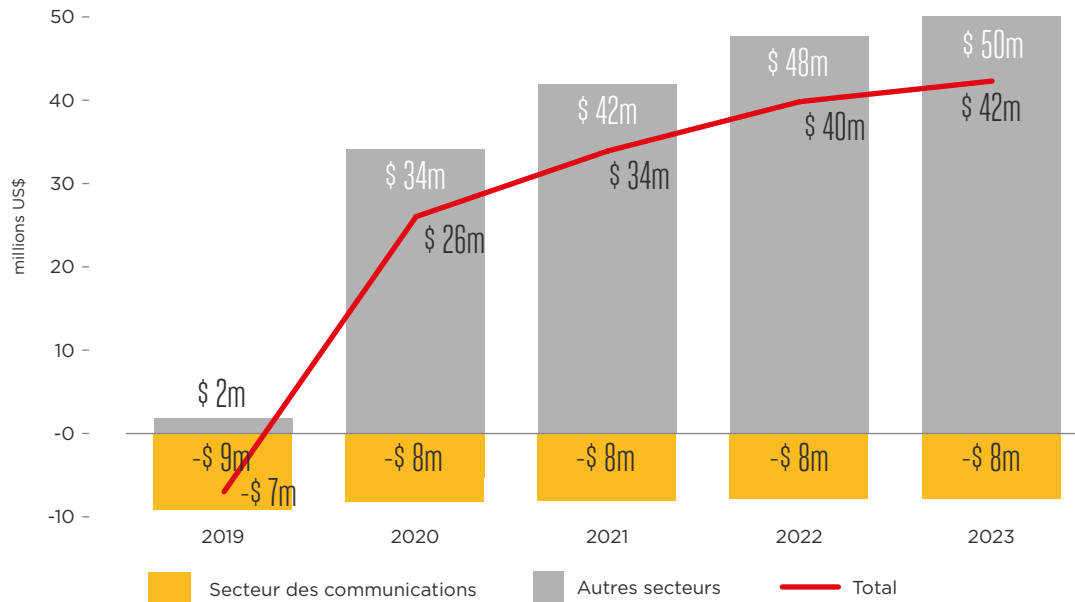
143. Ce chiffre correspond au coût initial direct pour le Trésor public, avant changement comportemental dans le secteur et dans l'économie ; il surévalue le coût réel.

144. Pour certaines des variables indiquées ci-dessous, l'impact a été calculé en date de 2023.

145. On suppose que l'impact de la réforme fiscale sur la productivité se produit pendant l'année 2, se traduisant par une augmentation des recettes fiscales de l'État.

Figure 27

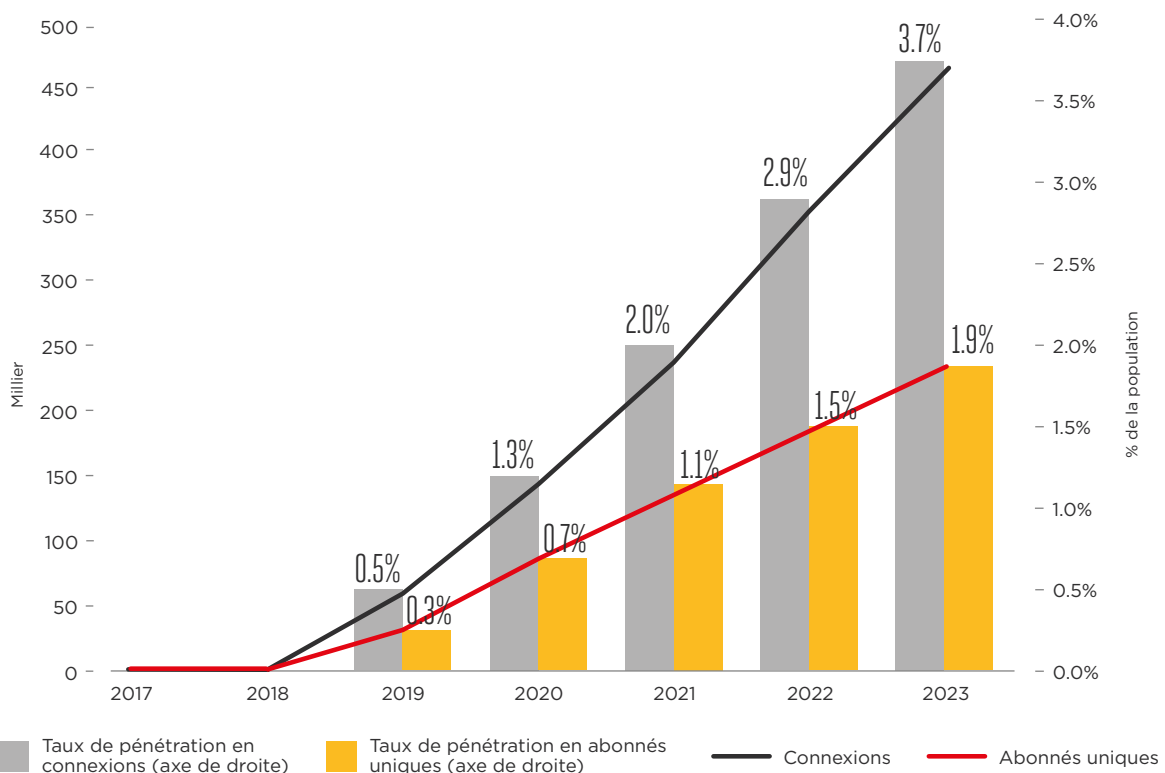
Impact du rétablissement des exonérations de droits de douane des opérateurs sur les recettes fiscales (millions US\$)



Source : analyse EY

Figure 28

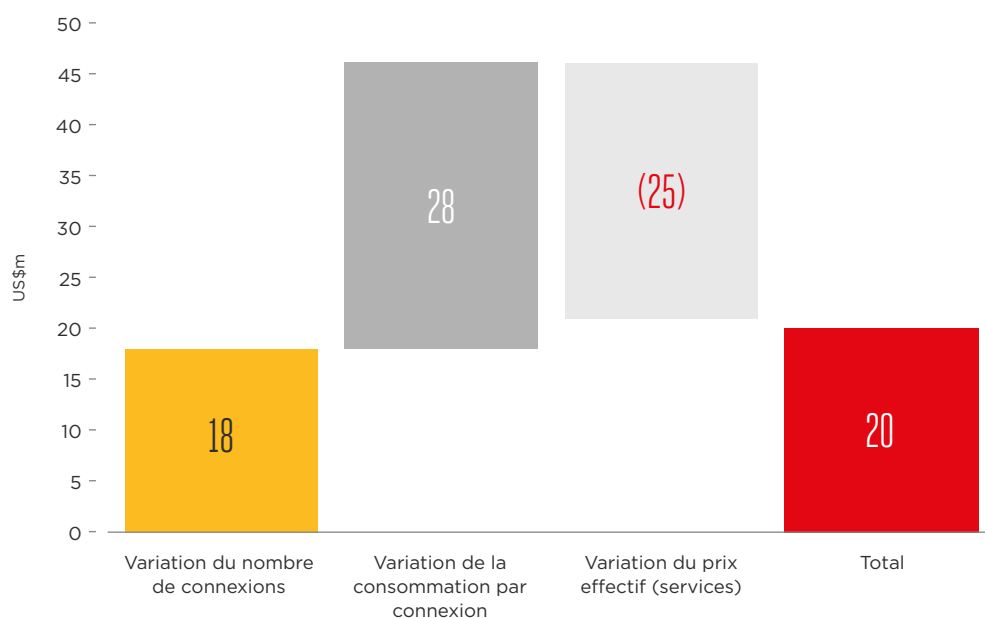
Impact du rétablissement des exonérations de droits de douane des opérateurs sur le nombre de connexions et le taux de pénétration



Source : analyse EY

Figure 29¹⁴⁶

Principaux facteurs d'évolution des revenus du marché après le rétablissement des exonérations de droits de douane sur les équipements de réseau



Source : analyse EY



146. Cette figure illustre les facteurs d'évolution des revenus du marché de la téléphonie mobile par rapport au scénario de référence qui ne prévoit pas de réforme.

Scénario 2 : Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants

Ce scénario modélise une suppression de la TVA applicable aux appels internationaux entrants au taux de 19%.

Tableau 9

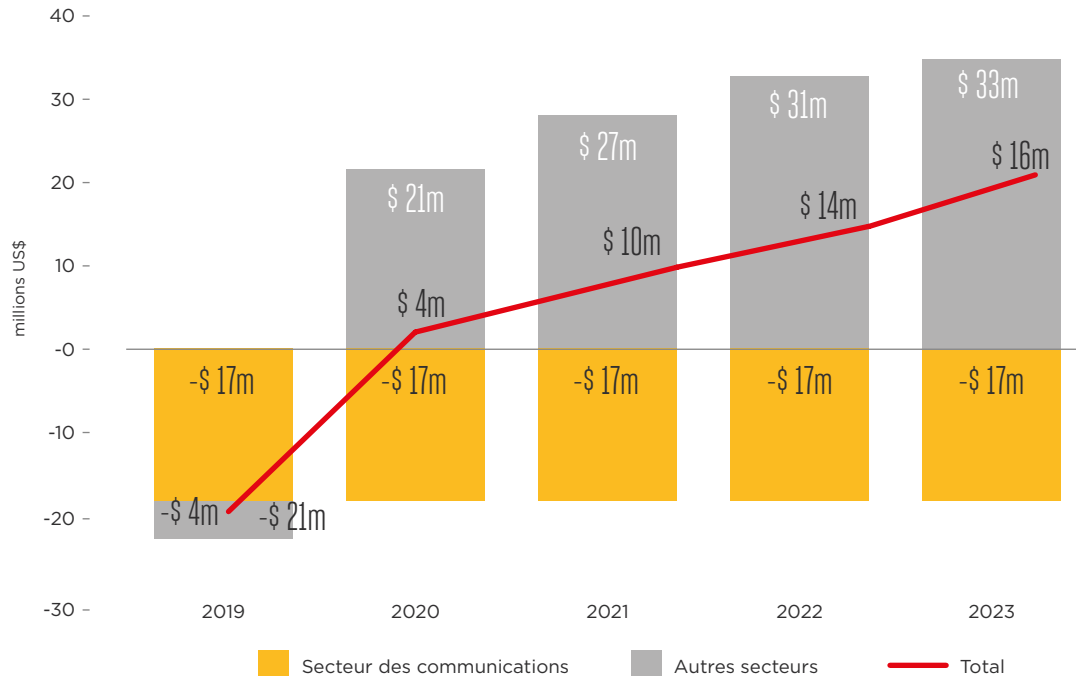
Impact annuel de la suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix effectif des services par rapport au cas de référence	-0,3%	-0,8%	-1,4%	-2,0%	-2,6%
Connexions supplémentaires (cumul)	19 000	77 000	161 000	255 000	357 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	10 000	40 000	83 000	132 000	185 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	50 000	210 000	402 000	532 000	631 000
<i>dont migration de technologie</i>	39 000	162 000	293 000	346 000	356 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	14 000	55 000	116 000	186 000	260 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	1,6%	3,3%	3,6%	3,5%	3,1%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	0,2%	0,7%	1,4%	2,1%	3,0%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,1%	0,3%	0,7%	1,1%	1,5%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés HDM uniques)	0,2%	0,9%	1,7%	2,3%	2,7%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	0,9%	3,4%	6,3%	8,6%	10,2%
Consommation de données par connexion comparée au scénario de référence	0,8%	2,9%	5,4%	7,1%	8,1%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	13 M\$	29 M\$	35 M\$	38 M\$	38 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	1,5%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Investissement supplémentaire	3 M\$	5 M\$	5 M\$	5 M\$	5 M\$
Impact fiscal statique	-23 M\$	-23 M\$	-22 M\$	-22 M\$	-22 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	-23 M\$	-21 M\$	-18 M\$	-17 M\$	-16 M\$
Appels internationaux entrants supplémentaires (en millions de minutes)	28	56	55	54	53
Appels internationaux entrants par rapport au scénario de référence	10,4%	20,9%	20,9%	20,9%	20,9%
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications	-17 M\$	-17 M\$	-17 M\$	-17 M\$	-17 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	-4 M\$	21 M\$	27 M\$	31 M\$	33 M\$
Recettes fiscales totales	-21 M\$	4 M\$	10 M\$	14 M\$	16 M\$
<i>Recettes totales cumulées</i>	-21 M\$	-17 M\$	-7 M\$	8 M\$	24 M\$
PIB réel	0 M\$	80 M\$	99 M\$	113 M\$	119 M\$ (0,30%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				944 (0,03%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				89 M\$ (0,28%)
Consommation des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				75 M\$ (0,27%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				63 M\$ (0,79%)

Source: EY analysis

Figure 30

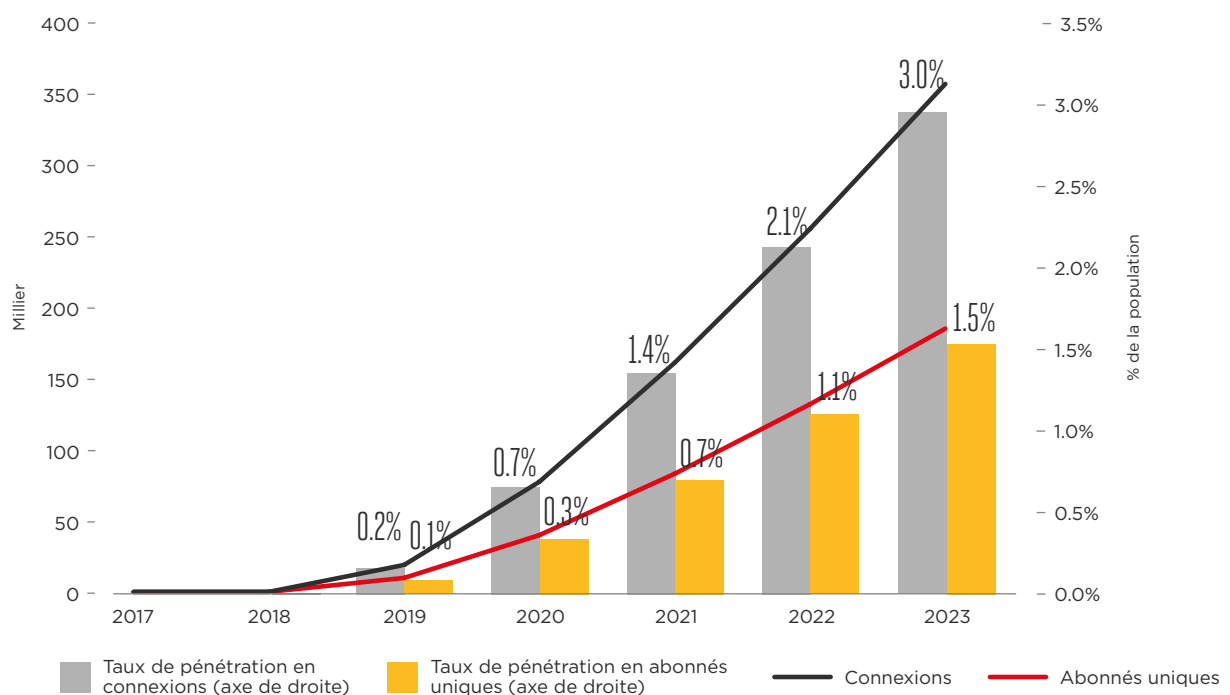
Suppression de la TVA sur les appels internationaux entrants : impact annuel sur les recettes fiscales (millions US\$)



Source : analyse EY

Figure 31

Impact de la suppression de la TVA applicable aux appels internationaux entrants sur le nombre de connexions et le taux de pénétration



Source : analyse EY

Scénario 3 : ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications

Ce scénario modélise une réduction de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications pour n'y inclure que les revenus récurrents et en exclure les revenus non récurrents, ceux issus de l'interconnexion nationale et internationale, la TVA et les autres impôts. Dans ce scénario, l'assiette est réduite de 37% par rapport au niveau actuel.

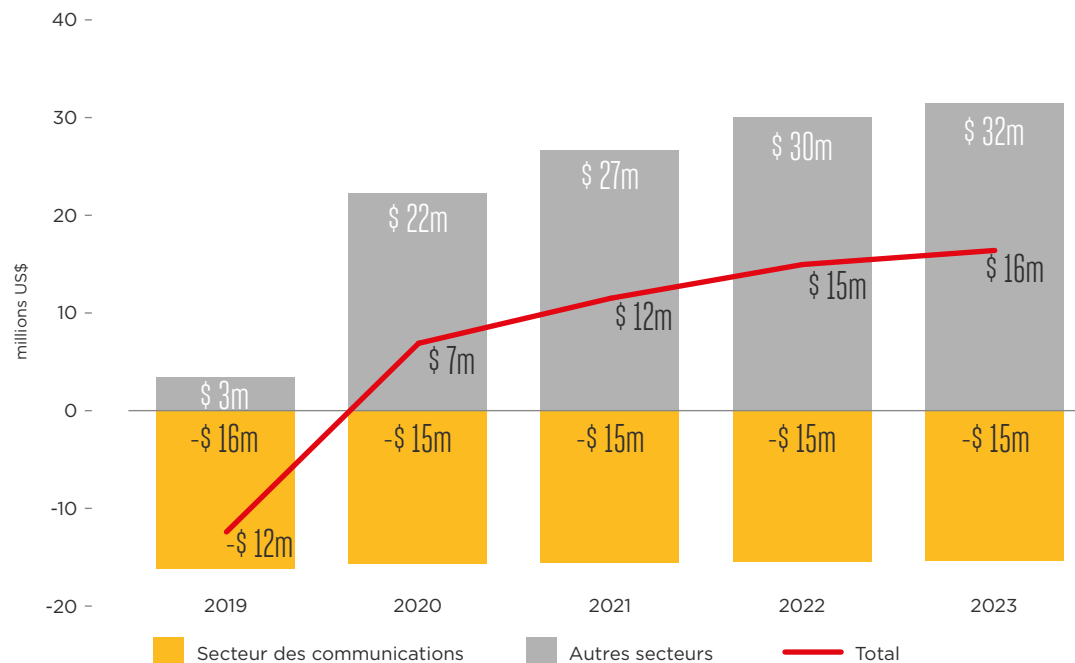
Tableau 10

Impact annuel de l'ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix effectif des services par rapport au cas de référence	-2,2%	-2,2%	-2,2%	-2,3%	-2,4%
Connexions supplémentaires (cumul)	155 000	321 000	333 000	347 000	366 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	80 000	166 000	172 000	180 000	190 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	123 000	304 000	394 000	461 000	492 000
<i>dont migration de technologie</i>	37 000	106 000	168 000	207 000	210 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	110 000	229 000	240 000	254 000	267 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-1,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,1%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	1,3%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,7%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés HDM uniques)	0,5%	1,3%	1,7%	2,0%	2,1%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	2,4%	5,1%	5,9%	6,3%	6,2%
Consommation de données par connexion comparée au scénario de référence	1,4%	3,2%	3,9%	4,3%	4,1%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	-2 M\$	14 M\$	16 M\$	17 M\$	15 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,2%	1,8%	2,1%	2,2%	2,1%
Investissement supplémentaire	1 M\$	1 M\$	1 M\$	1 M\$	1 M\$
Impact fiscal statique	-18 M\$	-18 M\$	-18 M\$	-17 M\$	-17 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	-19 M\$	-13 M\$	-12 M\$	-12 M\$	-12 M\$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications	-16 M\$	-15 M\$	-15 M\$	-15 M\$	-15 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	3 M\$	22 M\$	27 M\$	30 M\$	32 M\$
Recettes fiscales totales	-12 M\$	7 M\$	12 M\$	15 M\$	16 M\$
<i>Recettes totales cumulées</i>	<i>-12 M\$</i>	<i>-5 M\$</i>	<i>6 M\$</i>	<i>21 M\$</i>	<i>38 M\$</i>
PIB réel	-0 M\$	65 M\$	80 M\$	92 M\$	96 M\$ (0,24%)
Emploi	Impact estimé uniquement pour 2023				1,042 (0,03%)
Revenus des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				86 M\$ (0,27%)
Consommation des ménages	Impact estimé uniquement pour 2023				74 M\$ (0,27%)
Investissement	Impact estimé uniquement pour 2023				54 M\$ (0,68%)

Figure 32

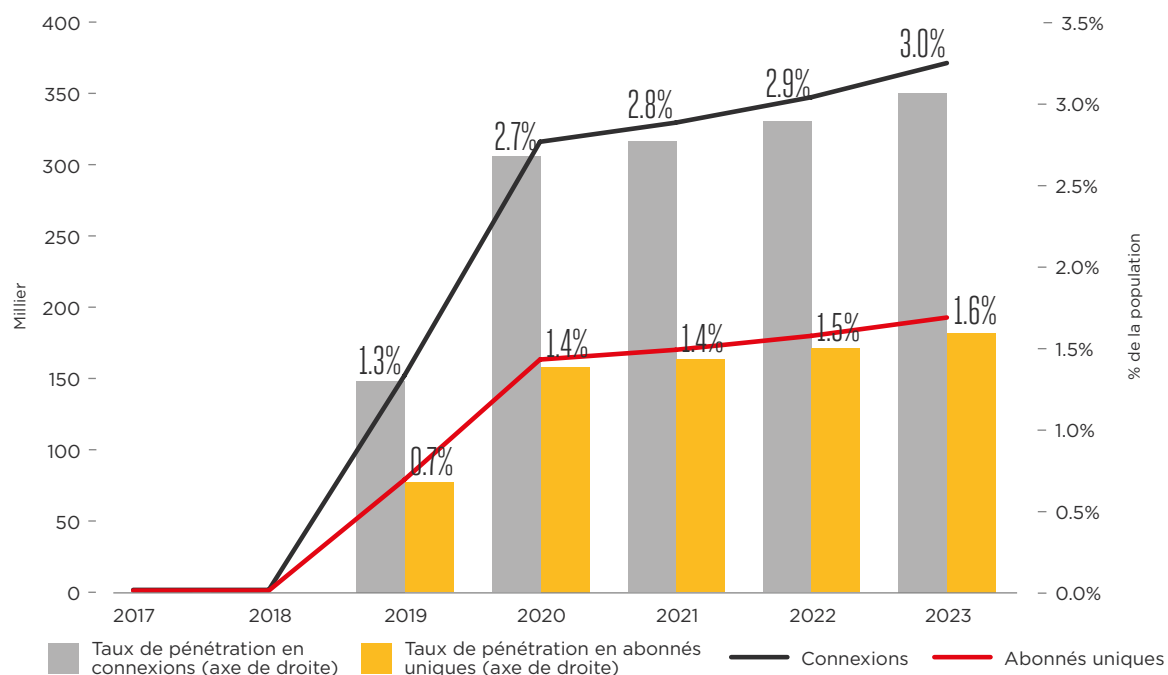
Ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications : impact annuel sur les recettes fiscales (millions US\$)



Source : analyse EY

Figure 33

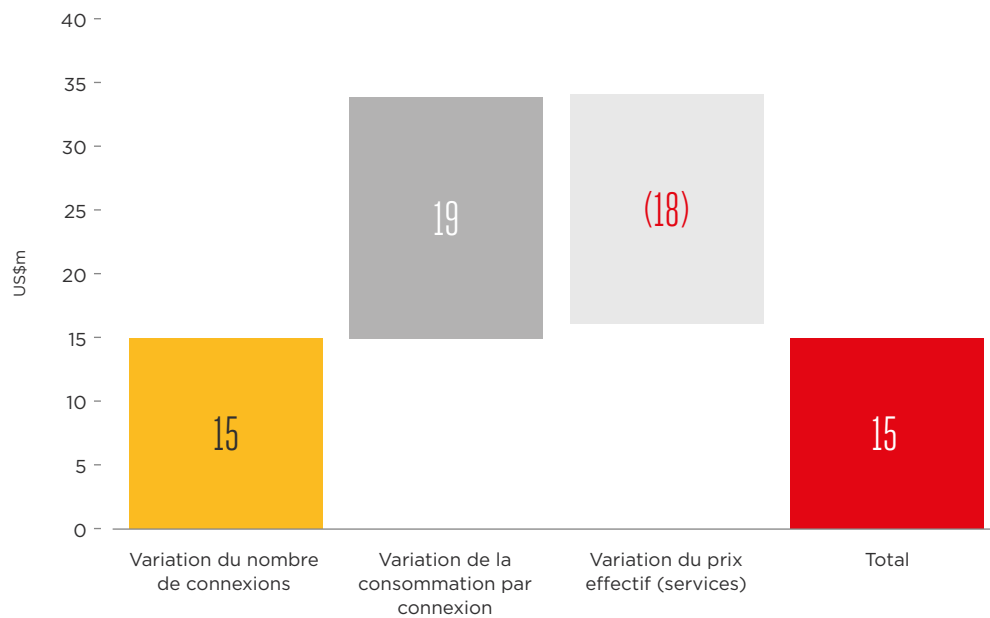
Impact de l'ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications sur le nombre de connexions et le taux de pénétration



Source : analyse EY

Figure 34

Principaux facteurs d'évolution des revenus du marché après ajustement de l'assiette d'imposition de la redevance sur les télécommunications



Source : analyse EY



Annexe C : Régime tarifaire des équipements de réseau

Tableau 11

Barème douanier applicable à une sélection de produits importés par les opérateurs mobiles, 2017-2018¹⁴⁷

Article	Code tarifaire	Avant avril 2017	Avril-décembre 2017	2018
Redresseurs, onduleurs statiques (convertisseurs)	850440	20%	20%	30%
Autres accumulateurs électriques au plomb	850720	20%	20%	30%
Stations de base des appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données	851761	0%	0%	30%
Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'utilisateurs, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	851762	0%	0%	30%
Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (à l'excl. des postes téléphoniques d'utilisateurs, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base, des appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, ainsi que des appareils de transmission ou réception des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528)	851769	0%	0%	30%
Parties des postes téléphoniques d'utilisateurs, des téléphones pour réseaux cellulaires et autres réseaux sans fil ainsi que des autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, n.d.a.	851770	20%	20%	30%
Autres appareils de radiotélécommande	852692	0%	0%	15%
Antennes et réflecteurs d'antenne de tout type ; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ceux-ci, n.d.a.	852910	20%	20%	30%
Avertisseurs électriques	853110	0%	0%	15%
Autres appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle	853180	0%	0%	15%
Disjoncteurs, autres disjoncteurs, autres disjoncteurs	853620	20%	20%	30%
Autres appareils pour la protection des circuits électriques	853630	20%	20%	30%
Fiches et prises de courant	853669	0%	0%	30%
Connecteurs	853670	0%	0%	15%
Connecteurs de branchement, boîtes de fonction, autres appareils électriques du no 85 36	853690	20%	20%	30%
Panneaux, pupitres et autres supports pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension n'excédant pas 1000 volts	853710	20%	20%	30%
Assemblages électroniques	853890	0%	0%	30%
Autres lampes et tubes à incandescences d'une puissance inférieure	853929	20%	20%	30%
Plateformes de téléphonie sur IP	854370	0%	0%	15%
Câbles coaxiaux	854420	20%	20%	30%
Autres câbles électriques, autres conducteurs électriques	854442	20%	20%	30%
Conducteurs électriques	854449	20%	20%	30%
Câbles de fibres optiques	854470	0%	0%	15%

Source: Operators, Ministry of Finance, Direction Générale des Douanes (DGD)

147. Le barème douanier applicable dépend du pays d'origine. Les équipements importés de l'Union européenne (UE) sont généralement soumis à un barème douanier préférentiel de 0%. D'autres barèmes préférentiels peuvent également s'appliquer.



Pour consulter l'intégralité du rapport, visitez le site de la GSMA à www.gsma.com

GSMA HEAD OFFICE

Floor 2
The Walbrook Building
25 Walbrook
London EC4N 8AF
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 7356 0600
Fax: +44 (0)20 7356 0601